



Département de  
l'aménagement, du  
logement et de l'énergie

Office du patrimoine  
et des sites

Service cantonal  
d'archéologie

République et  
canton de Genève

# Archéologie genevoise 2014-2015

Patrimoine et  
architecture  
Série archéologie  
**n° 3**

## Préface

En parcourant cette chronique des chantiers archéologiques ouverts dans le canton de Genève au cours des années 2014 et 2015, le lecteur découvrira un passé riche de plusieurs millénaires, du Néolithique jusqu'à la fin du Moyen Age. Ainsi, l'histoire de cette région peut être abordée à partir de vestiges tantôt spectaculaires, tantôt plus modestes, mais dont chacun apporte sa précieuse contribution à l'édifice de la connaissance. Toutes ces découvertes sont liées à la profonde transformation que connaît notre territoire et c'est bien une politique de sauvegarde de ces témoignages du passé que le Service cantonal d'archéologie se doit de mettre en œuvre afin de transmettre ce patrimoine aux générations futures.

Nous tenons à remercier Sabine Nemeč Piguët, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites dont fait partie le Service cantonal d'archéologie, qui a toujours œuvré en faveur de l'archéologie dans la fonction qu'elle occupe au sein du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Nous exprimons également toute notre gratitude à Antonio Hodgers, conseiller d'Etat et responsable de ce département, pour le soutien qu'il nous apporte dans une période délicate marquée par un contexte économique des plus contraignants.

Les fouilles sur le vaste chantier de l'esplanade Saint-Antoine se sont poursuivies au cours de ces deux années. La richesse des vestiges mis au jour comme leur importante succession chronologique permettent d'aborder le développement urbain de Genève depuis l'Antiquité jusqu'à la mise en œuvre des puissantes fortifications bastionnées au cours du 16<sup>e</sup> siècle. Ces travaux ont bénéficié de la collaboration de mandataires spécialisés pour effectuer les analyses anthropologiques et réaliser l'étude des céramiques gallo-romaines, tout particulièrement celle des amphores présentes en grand nombre sur le site. Des partenaires institutionnels ont également participé à cette recherche, à l'instar du Museum d'histoire naturelle dans le cadre de l'archéozoologie, de l'Université de Genève pour ce

qui concerne la géologie ou encore de l'Université de Zurich quant à l'approche génétique de certains groupes de sépultures.

L'importance de ce site archéologique a incité les pouvoirs politiques à envisager la création d'un musée sur son emplacement. Nous remercions Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire, pour son appui et son aide dans l'élaboration d'un projet visant à intégrer ce futur espace archéologique au sein de l'offre culturelle existante. Cette nouvelle réalisation pourrait servir de lien entre le Musée d'art et d'histoire et le Bourg-de-Four, rattachant l'institution muséale au cœur de la cité. La collaboration avec le Musée d'art et d'histoire se fait également par l'intermédiaire de son secteur de la conservation-restauration, qui assure le traitement des objets provenant des fouilles archéologiques, les monnaies étant prises en charge par son Cabinet de numismatique. Enfin, toujours en contexte urbain, on mentionnera les découvertes plus modestes réalisées lors des travaux entrepris dans la cour du collège Calvin, qui viennent compléter celles de l'esplanade Saint-Antoine.

C'est dans le cadre des liens étroits que nous entretenons avec l'Université de Genève que les sites littoraux préhistoriques font l'objet d'un suivi visant leur étude et leur protection, en relation avec leur récente inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les recherches entreprises récemment à Genève sur le site du Plonjon, mises en perspective avec les observations réalisées sur d'autres stations genevoises, contribuent à donner une image étonnante de la grande variation du niveau des eaux du lac à travers les siècles. Il est aujourd'hui possible de proposer un modèle de cette évolution et de voir comment les populations riveraines ont pu s'adapter à ce phénomène naturel.

C'est également l'Université de Genève que nous avons mandatée pour ouvrir un chantier de grande envergure en amont de la réalisation de l'échangeur autoroutier du Grand-Saconnex, qui devrait démarrer dans le courant de 2017. Les recherches, financées en majeure partie par l'Office

fédéral des routes, ont révélé différentes phases d'occupation s'échelonnant entre le Néolithique final et la Tène finale. Ces découvertes, tout comme le mégalithe mis au jour, sont assez rares dans le canton de Genève ; elles apportent un nouvel éclairage sur l'occupation de notre territoire au cours de ces périodes reculées.

Plusieurs interventions réalisées dans la campagne genevoise permettent de poser de nouveaux jalons vers une meilleure connaissance du passé de nos villages. Ainsi, au centre de Cartigny, la découverte exceptionnelle d'une tombe à incinération de l'époque augustéenne suggère la présence d'un établissement contemporain à proximité, qui pourrait être à l'origine de ce village qui n'avait, jusqu'à ce jour, fourni aucun témoignage d'une occupation au cours de la période gallo-romaine.

A Perly, l'ouverture d'une nouvelle fouille contribue à la connaissance de l'organisation de la *villa* gallo-romaine, dont la *pars urbana* avait été étudiée à la faveur d'une intervention récente. Ici, quelques murs, des sépultures de nouveau-nés ainsi que de nombreux fragments de céramiques attestent une occupation continue depuis l'Antiquité jusqu'au Moyen Age et ouvrent de nouvelles perspectives quant aux origines et à l'organisation des établissements qui se sont succédé au cœur du village de Perly.

La même problématique a pu être abordée au centre du village de Bossy, où une série de vestiges peu spectaculaires fournit des indications sur la présence de bâtiments à l'architecture de bois, couplés avec de nombreuses fosses-silos destinées à la conservation des réserves de céréales. Cet ensemble est localisé à proximité de l'ancienne église paroissiale, aujourd'hui disparue, qui a sans doute constitué le point d'ancrage de cette population dès la fin du Haut Moyen Age.

A Compesières, des fouilles à l'extérieur et au nord de l'église qui avait fait l'objet d'investigations de grande ampleur il y a quelques années ont permis de compléter nos connaissances de l'organisation de cette commanderie des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem au cours du Moyen Age.

L'architecture de bois est encore illustrée dans les campagnes par le château de Rouelbeau, dont l'exploration archéologique est arrivée à son terme, laissant la place à la conservation et à la mise en valeur de ce patrimoine pluriel, qui intègre la dimension culturelle de ce lieu à celle, environnementale, de ses abords.

Quant à l'architecture de pierre, elle est abordée par une étude du bâti menée dans le bourg d'Hermance, soulignant l'importance de cette approche pour la connaissance du développement de l'agglomération médiévale en lien avec son système de fortifications.

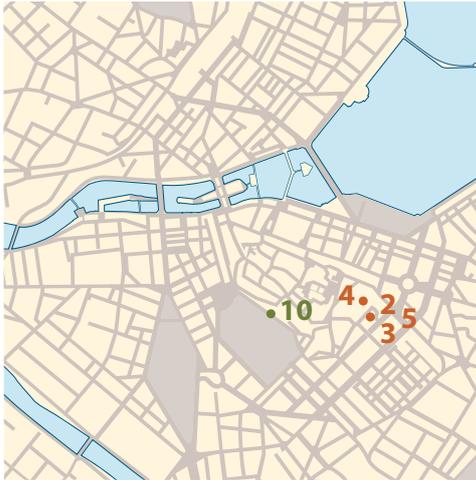
Parmi les nombreuses interventions ponctuelles, qui fournissent par ailleurs des renseignements précieux, mentionnons encore la série de sépultures mises au jour à Versoix, dans le jardin d'une villa, à proximité de l'église paroissiale Saint-Loup aujourd'hui disparue. Cette découverte nous incitera à une certaine vigilance lors de l'ouverture de prochains chantiers dans cette zone.

Au terme de ces deux années, nous sommes heureux de voir que la population répond toujours aux invitations du Service cantonal d'archéologie et se déplace en grand nombre pour aller à la rencontre des vestiges archéologiques et des archéologues, qui lui offrent une occasion unique de concrétiser son passé à partir de témoignages qui étaient, jusque-là, dissimulés dans le sous-sol. C'est dans ce contexte favorable que nous redoublons nos efforts pour mettre à la disposition du public quelques sites témoignant de la riche histoire de notre territoire. Ainsi, sans aucune velléité de transformer notre environnement en musée, il s'agit bien, à partir de quelques espaces privilégiés, de donner des racines à toutes et à tous en espérant leur ménager également une part de rêve.

**Jean Terrier**

ARCHÉOLOGUE CANTONAL

# Lieux de découvertes du canton de Genève



## Sommaire

## Articles

1. **La contribution des sites littoraux préhistoriques genevois à la connaissance des fluctuations du niveau du Léman** Pierre Corboud 7
2. **L'esplanade de Saint-Antoine – Nouvelles découvertes** Evelyne Broillet-Ramjoué 18
3. **L'esplanade de Saint-Antoine – Sépultures multiples: premiers apports anthropologiques et génétiques** Geneviève Perréard Lopreno, Irina Morozova, Gülfrde Akgül, Frank Rühli, Abigail Bouwman, Evelyne Broillet-Ramjoué 31
4. **La cour du collège Calvin et ses environs: quelques nouvelles découvertes archéologiques à l'est de la cité** Anne de Weck 37
5. **Un plateau d'amphores aux Tranchées: dépotoirs, solutions de génie civil ou consommation rituelle?** Marc-André Haldimann 43
6. **Nouvelles données sur le front lacustre de la ville neuve d'Hermance** Philippe Ruffieux, avec la collaboration de Marion Berti 50
7. **Investigations dans la *pars rustica* de la *villa* gallo-romaine de Perly** Denis Genequand 61
8. **Bossy: l'origine médiévale d'un village** Gaston Zoller 65
9. **La conservation-restauration du matériel archéologique provenant des fouilles genevoises** Bernadette Rey-Bellet, Valérie Gapany 68
10. **Trouvailles monétaires dans le canton de Genève en 2014 et 2015** Matteo Campagnolo 72

## Notices

- Campagne** 77
1. Meinier, château de Rouelbeau
  2. Bardonnex-Compesières, route de Cugny 101
  3. Cartigny, rue des Trois-Fontaines 5, 5A et 5B
  4. Chancy, Bois de Fargout
  5. Meyrin, Les Vergers
  6. Grand-Saconnex, Pré-du-Stand
  7. Versoix, chemin des Lombardes 12
  8. Céligny, Es Epenoux
- Ville** 85
9. Genève, chemin Rieu, route de Malagnou
  10. Genève, rue de la Croix-Rouge

# Articles

# La contribution des sites littoraux préhistoriques genevois à la connaissance des fluctuations du niveau du Léman

Pierre Corboud

1.

ON A DE LA PEINE À IMAGINER, AUJOURD'HUI, QUE LE NIVEAU DU LÉMAN PUISSE VARIER DANS UNE TRANCHE D'ALTITUDE D'ENVIRON NEUF MÈTRES... ! PENDANT LE NÉOLITHIQUE ET L'ÂGE DU BRONZE CEPENDANT, ET JUSQU'À L'ÉPOQUE ROMAINE, LE NIVEAU DE CE LAC A SUBI DES TRANSGRESSIONS ET DES RÉGRESSIONS IMPORTANTES QUI ONT IMPOSÉ DES CONTRAINTES MAJEURES AUX POPULATIONS VIVANT SUR CES RIVES. CETTE SITUATION EST PROPRE À LA PLUPART DES LACS DU PLATEAU SUISSE ET, DE MANIÈRE PLUS ÉTENDUE, À L'ENSEMBLE DES RÉGIONS QUI ENTOURENT L'ARC ALPIN. POURTANT, DANS LE CAS DU LÉMAN, L'AMPLITUDE ET LES RYTHMES DE CES VARIATIONS SONT PARTICULIÈREMENT ACCENTUÉS.

La connaissance de ces fluctuations doit beaucoup aux études géologiques récentes, réalisées sur la base de carottages lacustres et d'analyses sédimentologiques. Néanmoins, ce sont les résultats des recherches archéologiques sur les sites palafittiques préhistoriques, et en particulier ceux conservés dans le canton de Genève, qui nous renseignent le mieux sur ces variations, encore très mal connues.

1 Vision actuelle d'un village littoral du Néolithique final sur les rives du Léman. Le village est occupé pendant un bas niveau des eaux. Maquette de H. Lienhard.



## Bref historique du débat sur la variation du niveau des eaux de nos lacs

Quelques années après la découverte des « cités lacustres » dans le lac de Zurich, très vite suivie par des trouvailles semblables dans les autres lacs du plateau suisse, des préhistoriens et des naturalistes ont émis des doutes quant à l'interprétation des « villages lacustres » construits sur des plateformes au-dessus des eaux **FIG. 2**. Ce modèle était basé sur le postulat que le niveau des eaux des lacs n'avait pratiquement pas varié de la Préhistoire à nos jours, à l'exception des fluctuations saisonnières liées à la fonte des neiges. La mise en cause de cette interprétation, rendue populaire par des maquettes et tableaux d'artistes, a fait naître une controverse qui a alimenté pendant des années la « querelle des lacustres et des terrestres »<sup>1</sup>. Aujourd'hui, on aimerait pouvoir affirmer que cette querelle est éteinte mais, hélas, il faut regretter que la polémique refasse périodiquement surface et, plutôt que de stimuler la recherche, qu'elle prenne souvent la forme de convictions faiblement étayées par des faits archéologiques...

Il est donc utile de rappeler quelles sont les données scientifiques à l'origine de ce débat. Les sites littoraux préhistoriques sont, par définition, conservés en milieu humide, soit dans les lacs, au-dessous du niveau actuel des eaux, soit dans la nappe phréatique lorsqu'ils sont présents sur terre ferme, dans des zones riveraines ou des marais **FIG. 1**.

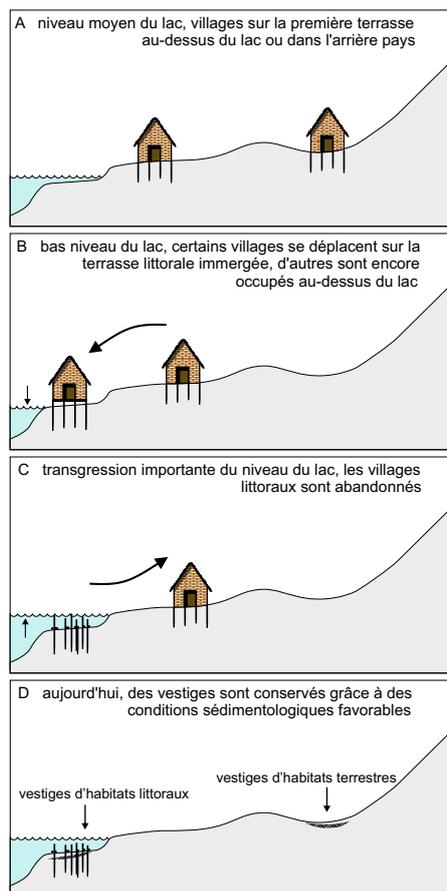
**2** Image ancienne d'un village lacustre sur une plateforme surélevée au-dessus des eaux. Le niveau des eaux est imaginé le même qu'actuellement. Maquette de Max Wilhelm Götzing vers 1870.



Les vestiges archéologiques les plus profonds, s'ils présentent des restes organiques préservés, déposés dans un milieu alternativement sec ou humide, indiquent que le lac a stationné au moins un temps à cette altitude. Cela n'exclut pas que ce niveau soit très temporaire, ni que d'autres maisons soient construites plus haut sur la rive et soient ainsi peu ou pas touchées par les hautes eaux. Les vestiges d'édifices situés hors d'atteinte du lac, pendant la même phase d'habitat ou à un autre moment, seront très mal conservés, voire même disparaîtront complètement. Seules les structures assez proches de la nappe d'eau ou complètement immergées seront préservées et pourront donc fournir des datations dendrochronologiques précises, grâce aux éléments de bois conservés.

Ainsi, les analyses dendrochronologiques réalisées sur les bois des sites littoraux du plateau suisse, de Haute-Savoie et d'Allemagne du Sud sont, dans leur immense majorité, issues de vestiges d'architecture appartenant à des phases de bas niveau des lacs. C'est en effet ce qui apparaît au travers des dates d'abattage des bois provenant des sites suisses, entre 3900 et 850 av. J.-C. et même très probablement déjà dès 4100 à 4200 av. J.-C. (dates non encore confirmées par la dendrochronologie). Ces séries de dates appartiennent toutes à des phases chronologiques bien délimitées, pour les mêmes périodes et dans une zone homogène au plan climatique, par exemple le plateau suisse, le Jura français et la Haute-Savoie **FIG. 5**. Un tel synchronisme, dont la cause principale ne peut être que l'évolution générale du climat (température et pluviosité), est une évidence. Il démontre que le phénomène palafittique est une réponse des populations préhistoriques à des changements climatiques majeurs. Ces conditions environnementales les poussent à s'établir en bordure des lacs et des zones humides, à la recherche de sources d'eau permanentes pendant des périodes de sécheresse relative, tout en privilégiant les étendues dépourvues de végétation pour y construire leurs villages.

Pour les couches archéologiques localisées sous 2, 3, 4, voire 5 m d'eau par rapport au niveau actuel, c'est la remontée probablement rapide des eaux qui a garanti leur préservation. Là encore, des conditions très locales de sédimentation ou d'exposition aux vagues peuvent favoriser la conservation des vestiges ou, au contraire, les démanteler complètement.



### Comment reconstituer les niveaux lacustres à l'aide des connaissances sur les habitats palafittiques ?

Si l'on admet cette relation étroite entre l'évolution du climat général, les fluctuations du niveau des eaux et le déplacement des habitats préhistoriques vers les lacs pendant les périodes de sécheresse relative, ainsi que leur retour vers des terrains plus élevés pendant les phases plus humides, accompagnées d'une remontée des plans d'eau, nous obtenons un système pratique pour aborder cette relation **FIG. 3**. Les phases pendant lesquelles les Préhistoriques construisent leurs villages dans les zones littorales émergées livrent des bois bien conservés, qui fournissent des dates dendrochronologiques très précises, indicatrices des périodes de bas niveau des lacs. *A contrario*, les hiatus dans les séries de dates d'abattage, dont la cause est l'absence de bois conservés dans les habitats plus élevés, en terrain sec, témoignent d'épisodes de transgressions lacustres.



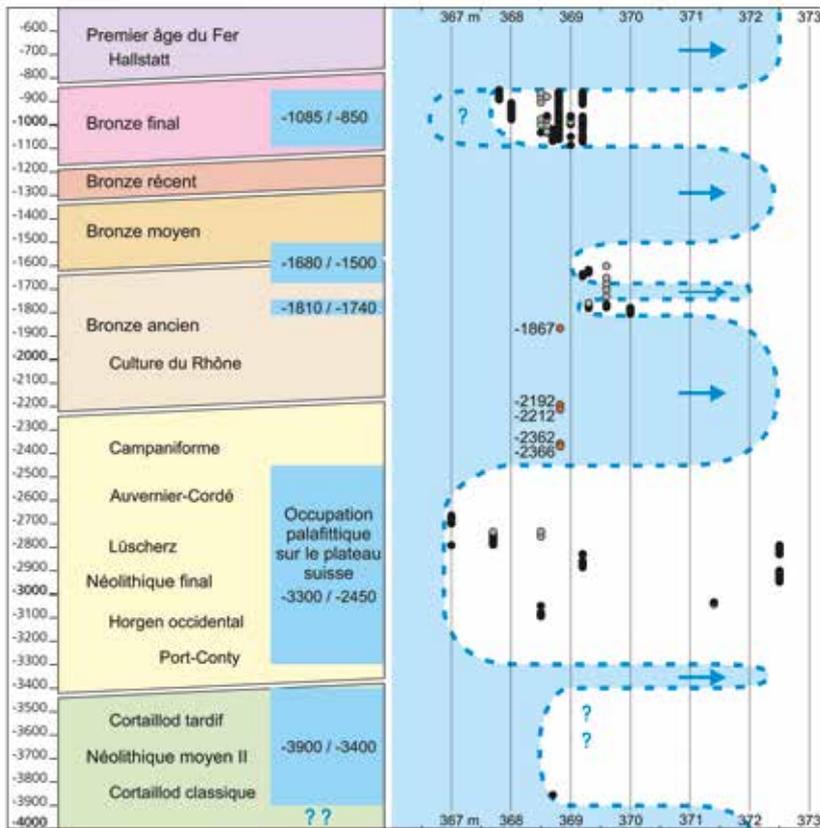
Ce schéma présente l'avantage de la simplicité, mais reste muet quant à la durée et l'importance des périodes de transgression, correspondant aux plus hauts niveaux du lac. Par chance, nous verrons que l'analyse détaillée de certains villages littoraux par la dendrochronologie et la reconstitution des rythmes des installations des maisons sur la rive, avec la mise en place ou l'abandon de palissades brise-vagues, permettent d'approcher au plus près les réactions des villageois face à l'évolution de leur environnement **FIG. 4**.

### Quelles informations pour chaque période ?

Si les stations palafittiques du canton de Genève apportent des informations sur les anciens niveaux des eaux du Léman, ces données concernent principalement la phase d'occupation la plus ancienne, le Néolithique moyen, et la plus récente, l'âge du Bronze final. Pour le Néolithique final et le Bronze

**3** Schéma d'occupation des rives pendant les hauts et bas niveaux du lac, selon le modèle environnemental.

**4** Rondelle d'un pieu de chêne échantillonnée pour l'analyse dendrochronologique. Site de Genève – Plonjon, Bronze final.



5 Tableau chronologique des occupations palafittiques sur le plateau suisse et courbe schématique de la variation du niveau des eaux du Léman entre 4000 et 600 ans av. J.-C. Points noirs : dates dendrochronologiques confirmées ; points gris : dates *ante quem* (la datation exacte doit être plus récente) ; points orange : dates des bois couchés antérieurs au Bronze final retrouvés sur la station de Genève – Plonjon.

ancien, nous devons prendre en compte les sites vaudois, notamment ceux de la région de Morges, la côte la mieux préservée du lac. En outre, en raison de la conservation parfois médiocre des vestiges lémaniques, toute discussion sur les phénomènes de transgression et de régression du niveau des eaux en relation avec l'évolution générale du climat doit intégrer les données issues des autres lacs du Plateau, en particulier ceux de Neuchâtel, Morat et Bière.

### Le Néolithique moyen

Les sites lémaniques de cette période sont peu nombreux et très mal conservés. Cette circonstance est probablement due à leur ancienneté et donc au nombre plus important de cycles de transgression-régression qu'ils ont subi. Seule la station de Corsier-Port peut ainsi être mobilisée dans ce débat : elle possède un niveau archéologique très bien conservé et elle a été étudiée en prospection pendant les années 1978 à 1982<sup>2</sup>.

Une seule date dendrochronologique est disponible pour ce site, 3856 av. J.-C., alors que les stations du plateau suisse et surtout celles des Trois-Lacs

témoignent d'habitats palafittiques occupés entre environ 3900 et 3400 ans avant notre ère. Ces derniers attestent un bas niveau des eaux relativement continu sur près de cinq siècles. Le mobilier archéologique de Corsier – Port appartient au début du Cortaillod classique, ce qui est tout à fait en accord avec sa datation absolue. Cette unique date est aussi compatible avec la stratigraphie, soit un riche niveau organique de faible épaisseur, vraisemblablement déposé au cours d'une seule phase d'occupation. Son altitude, mesurée sur le front d'érosion du côté du bord, est de 368,7 m. Cette couche a été repérée dans les carottages jusqu'à la cote de 366 m, mais dans ce cas bien plus au large que la limite des habitations. L'altitude du lac en relation avec cette couche anthropique pourrait donc être placée entre 368,7 m, voire un peu plus haut, et environ 368 m pour le niveau le plus bas. Cet intervalle se situe dans la moyenne des autres bas niveaux du Léman pendant toute la période des occupations palafittiques, à l'exception cependant de celle du Bronze final.

Pour le Léman, les autres vestiges d'occupations palafittiques du Néolithique moyen, notamment la céramique, sont aussi en accord avec une attribution au Cortaillod classique. Mais aucune autre date dendrochronologique ne nous renseigne sur la durée de cette phase de régression : s'agit-il d'un épisode très bref ou d'une période victime d'une érosion trop forte ?

### Le Néolithique final

Après une brève remontée des eaux sur le plateau suisse, vers 3400-3300 av. J.-C., on assiste à un développement important des occupations littorales sur l'ensemble des lacs du nord des Alpes, et cela pendant environ huit siècles (3250 à 2450 av. J.-C.). Pour le Léman, les données sont encore incomplètes, les dates dendrochronologiques des stations du Néolithique final s'étalant de 3100 à 2650 av. J.-C., soit sur moins de cinq siècles. Il est possible que cette fourchette s'élargisse avec de nouvelles analyses sur des sites non encore étudiés, mais pour le moment cette durée reste stable.

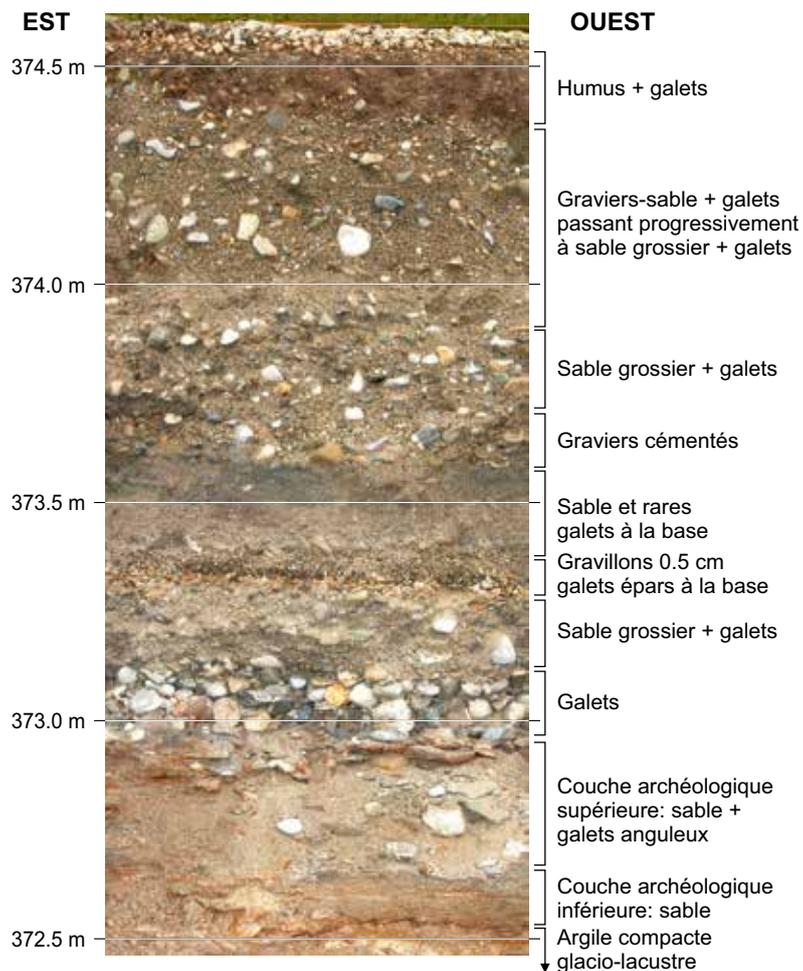
Le seul site lémanique actuellement immergé à avoir conservé une couche anthropique de cette période se trouve à Morges, sur la station de Vers l'Eglise. Les pilotis appartenant à cette phase n'ont pas encore été datés par dendrochronologie, seul le mobilier céramique peut être situé entre 2950 et 2700 av. J.-C. La couche anthropique, également peu puissante et apparemment unique et homogène, situe le plus haut niveau du lac vers

369,3 m, ce qui est compatible avec les données de sites contemporains proches, mais sans niveau archéologique conservé (Tolochenaz – La Poudrière et Préverenges II).

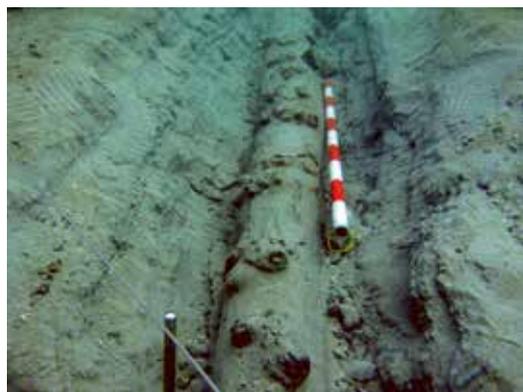
Il faut pourtant rappeler que, pour la même culture, nous avons à Genève une couche archéologique à un niveau beaucoup plus élevé, plus de trois mètres, pour la station du Parc de la Grange 4, un habitat « riverain » exceptionnellement bien préservé mis au jour sur la rive gauche de la rade. Cette trouvaille nous enseigne que des habitats proches du lac ont pu être établis à des altitudes un peu plus élevées, et qu'ils ont pu dans certains cas être protégés de l'érosion et de la dessiccation par une couche naturelle de sédiments protecteurs. Sur le site de la Grange, les restes de bois sont datés entre 2947 et 2791 av. J.-C.<sup>3</sup>. La couche archéologique, mesurée entre 372,55 et 372,95 m, se situe bien au-dessus de l'altitude actuelle maximale du Léman (niveau du lac, aujourd'hui régulé artificiellement, entre 371,6 et 372,3 m). Cette particularité est due à la présence d'une couche de graviers lacustres, déposés vraisemblablement lors d'un épisode de haut niveau du lac, survenu peu après l'abandon de cet établissement **FIG. 6**. On pourrait donc postuler une remontée subite mais brève du niveau du Léman, légèrement postérieure à 2791 av. J.-C., responsable à la fois de l'abandon des constructions et de leur bonne conservation par les graviers déplacés par le lac.

### La transition du Néolithique final à l'âge du Bronze ancien

Le bassin genevois a livré quelques éléments de céramique qui attestent une occupation Campaniforme dans la région. Néanmoins, ni dans le Léman ni sur le plateau suisse un habitat palafitique daté appartenant à cette culture n'a été mis au jour. On pouvait donc en conclure, par défaut, que la phase d'occupation Campaniforme et le début du Bronze ancien correspondaient à une transgression du niveau des lacs, et partant à l'absence d'habitats littoraux. Cette interprétation est confirmée par une étude récente, basée sur l'analyse sédimentologique de carottages réalisés dans le lac du Bourget. Les résultats mettent en évidence une phase de dégradation climatique ayant entraîné une remontée générale des plans d'eau du nord des Alpes pendant le Campaniforme<sup>4</sup>. Ainsi, l'absence d'établissements palafittiques dans cette région, entre 2400 et 1800 av. J.-C., trouve son explication.

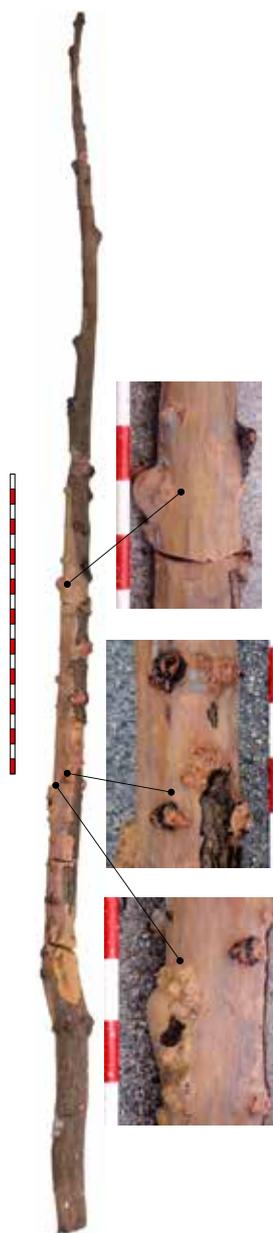


**6** Stratigraphie du site riverain du Parc de la Grange 4, sur la rive gauche de la rade de Genève. La couche archéologique a été protégée par un niveau de graviers apportés par le lac.



**7** Bois couché d'orme découvert sur le site de Genève – Plonjon sous le niveau Bronze final. Ce tronc présente de multiples cicatrices consécutives à un émondage régulier de ses branches.

**8** Tronc d'orme récolté sur le site de Genève – Plonjon, abattu en 2192 av. J.-C. (époque Campaniforme). Il présente les mêmes marques d'émondage que le précédent.



Les découvertes effectuées sur un site occupé plus récemment, la station de Genève – Plonjon fouillée entre 2009 et 2013, renforcent encore cette interprétation<sup>5</sup>. Cinq bois y ont été prélevés et datés : ils sont bien antérieurs à l'établissement Bronze final du Plonjon.

Il s'agit tout d'abord de quatre bois couchés, deux ormes et deux érables, retrouvés enfouis sous les vestiges du Bronze final. Ils correspondent à des troncs d'arbre abattus par l'homme ou tombés dans le lac de manière naturelle (érosion de la rive). Ils sont dans un état de conservation excellent, avec parfois encore leur écorce, car ils étaient enfouis dans un fin sédiment sableux ; seule la partie émergente montre une usure très marquée. L'un d'eux, prélevé en entier, est de taille respectable (8,15 m pour l'orme le plus long) **FIG. 7 et 8**.

Ces bois se trouvaient à une profondeur d'un peu plus de 3 m et indiquent un dépôt d'origine à une profondeur importante (3 à 5 m au moins), avec un faible dynamisme des eaux **FIG. 9A**. Ils ne présentent pas de traces de travail, mais le plus long portait des stigmates d'émondages, c'est-à-dire que des branches ont été régulièrement coupées, vraisemblablement pour l'alimentation du bétail. Une telle pratique, destinée à constituer des réserves de fourrage pour l'hiver, était encore connue dans les campagnes au Moyen Age<sup>6</sup>.

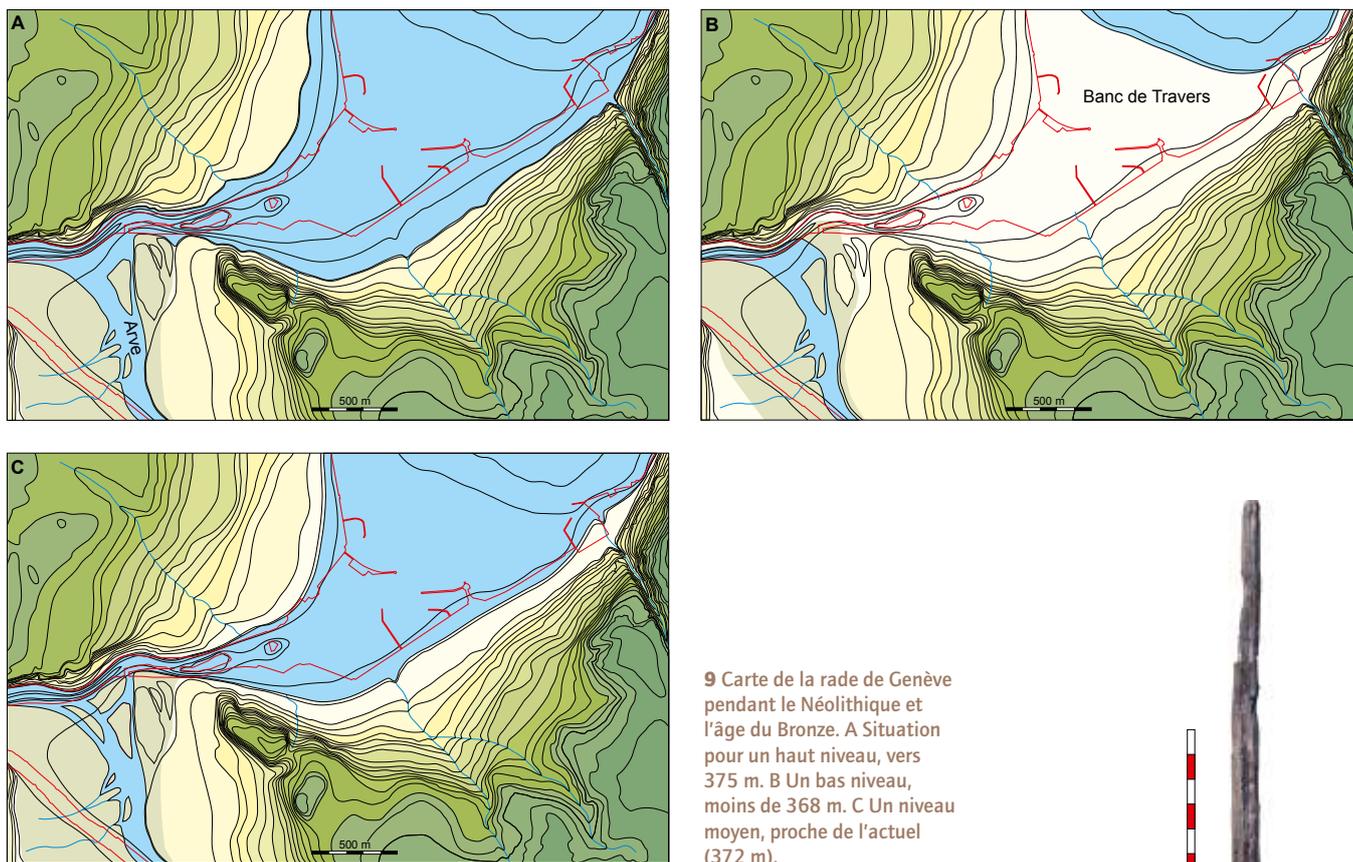
Les caractéristiques et datations absolues de ces quatre bois sont les suivantes :

N° bois	Essence	Longueur	Date d'abattage
2070	Orme (Ulnus)	8,15 m	2192 av. J.-C.
2075	Orme (Ulnus)	> 1,3 m	2212 av. J.-C.
3664	Erable (Acer)	4,04 m	2362 av. J.-C.
3619	Erable (Acer)	3,72 m	2366 av. J.-C.

On peut déduire de cette étude que des agriculteurs-éleveurs ont exploité les ressources naturelles des rives de la rade de Genève pendant la phase campaniforme du Néolithique final, qu'ils s'y sont probablement établis entre 2370 et 2210 av. J.-C., sans doute même durant une période plus étendue autour de ces deux dates. Cette double information (occupation humaine de la Rade durant cette phase et haut niveau du lac) est une donnée essentielle pour l'histoire du peuplement préhistorique régional.

### L'âge du Bronze ancien

Le cinquième bois couché du village du Plonjon complète encore ces informations et prolonge la durée estimée de ce haut niveau lacustre. Cette fois



**9** Carte de la rade de Genève pendant le Néolithique et l'âge du Bronze. A Situation pour un haut niveau, vers 375 m. B Un bas niveau, moins de 368 m. C Un niveau moyen, proche de l'actuel (372 m).

il s'agit d'un élément d'architecture, en chêne, plus précisément d'un pilotis dont la pointe est travaillée et qui ne peut provenir que d'un établissement littoral proche des rives de la rade de Genève. Ce bois est également très bien conservé, du moins dans la partie qui était recouverte de sable détritique : sa longueur atteint 3,84 m **FIG. 10**. Il témoigne d'un dépôt naturel à un moment où le lac était assez haut pour que le dynamisme des eaux sur le fond soit assez limité, donc sous une hauteur d'eau de plus de 3 m au moins. L'abattage de l'arbre a été daté par dendrochronologie en 1867 av. J.-C., une phase encore précoce du Bronze ancien, pour laquelle aucune occupation palafittique n'a jamais été découverte sur le plateau Suisse ni même au nord des Alpes. Si nous n'avions pas mené une campagne de fouille systématique à cet endroit, jamais nous n'aurions eu l'opportunité de découvrir cet élément d'architecture plus ancien.

Les sites du Bronze ancien de phases un peu plus récentes sont assez rares sur le Léman. On en compte deux seulement qui présentent encore une couche archéologique, susceptibles de nous

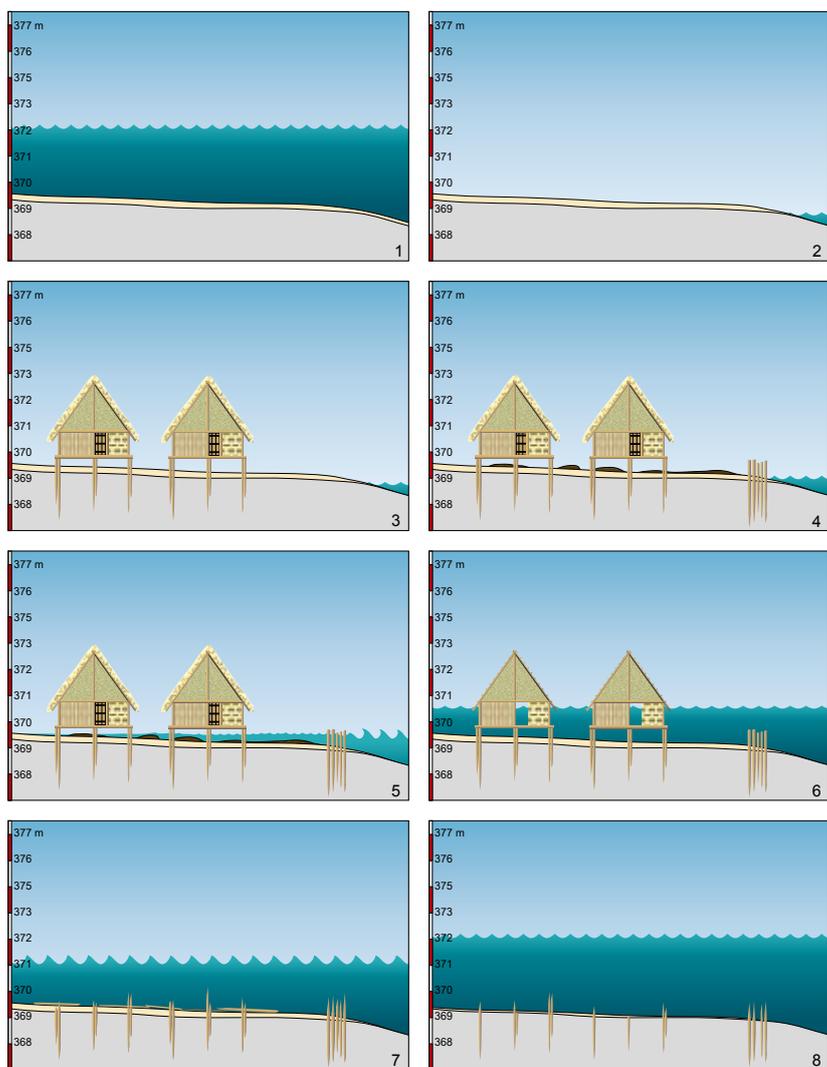
renseigner sur le niveau du lac pendant cette phase culturelle.

Dans le canton de Genève, il s'agit de la station de Cologny – La Belotte, qui a livré du mobilier céramique attribuable à cette période, accompagné de pilotis datés par dendrochronologie de 1805 à 1778 av. J.-C. L'altitude du lac estimée pendant cette occupation avoisine 370 m, donc environ deux mètres de profondeur par rapport au niveau actuel. Dans le reste du Léman, seule la station de Morges – Les Roseaux possède également une couche anthropique, qui signale un niveau du lac vers 369,6 m.

On peut dès lors se demander si ce niveau relativement bas a été permanent au cours de l'âge du Bronze ancien, de la date d'occupation la plus ancienne connue (–1805) à la plus récente enregistrée sur le site des Roseaux (–1616), voire même plus longtemps. Pour aborder cette question, on peut utiliser les données du site de Préverenges I, proche de Morges, sur lequel la totalité des bois d'architecture a été prélevée lors d'une opération de sauvetage. Ici, deux phases d'occupation bien



**10** Pilotis de chêne retrouvé sur le site de Genève – Plonjon, abattu en 1867 av. J.-C. (début du Bronze ancien). La pointe est soigneusement taillée et non érodée, ce qui témoigne d'un dépôt en eau relativement profonde.



**11** Reconstitution schématique de l'emplacement du site du Plonjon, dans la rade de Genève, au cours de différents épisodes, de l'âge du Bronze à nos jours.

distinctes se succèdent, avec une phase d'abandon de 129 ans. Nous avons même parlé d'un « tsunami du Bronze ancien » pour expliquer cette interruption brutale<sup>7</sup>, car la datation <sup>14</sup>C de cet événement catastrophique correspond à cet épisode d'abandon, compte tenu de l'imprécision des dates <sup>14</sup>C calibrées. En fait, cette interruption de l'établissement est aussi observée sur le site de Concise – Sous-Colachoz (VD), sur la rive nord du lac de Neuchâtel, pour une durée comparable et à la période correspondante. Il faudrait donc plutôt évoquer une brève phase de transgression des lacs, d'origine climatique, coordonnée au moins entre les Trois-Lacs et le Léman, pour expliquer cet abandon du site de Préverenges et sa brève réoccupation plus d'un siècle après.

### Le Bronze moyen et le Bronze récent

Entre 1600 et 1500 av. J.-C. intervient la dégradation climatique de Lössen, qui se marque apparemment plus précocement dans le Léman que dans les autres lacs, et impose un haut niveau des eaux jusqu'en 1100 av. J.-C. environ. A noter que dans le bassin lémanique, cette transgression pourrait correspondre à la terrasse dite « de trois mètres » (lac à 375 m) observée en différents points des rives, notamment dans la région de Vidy à Lausanne<sup>8</sup>.

D'après les dates dendrochronologiques obtenues dans la région des Trois-Lacs, les dernières occupations littorales du Bronze ancien se terminent vers 1500 av. J.-C., alors que dans le Léman, pour le moment, ces installations ne semblent pas dépasser 1600 avant notre ère. Il est prématuré de décider s'il s'agit d'une particularité lémanique ou simplement d'un état des découvertes. Néanmoins, les deux périodes du Bronze moyen et récent, si l'on choisit ce découpage chronologique, n'ont encore livré aucun établissement littoral.

### Le Bronze final et la fin des palafittes

Entre 1085 et 850 av. J.-C., on assiste à une nouvelle occupation générale des rives lacustres, simultanée sur l'ensemble du plateau suisse. Les sites appartenant à cette période sont parfois conservés plus profondément que les villages des époques précédentes, mais certains recouvrent les ruines des anciens villages du Néolithique et de l'âge du Bronze ancien. Grâce aux fouilles de la station du Plonjon et aux observations issues des établissements contemporains du Léman, nous savons maintenant que ce lac a connu un bas niveau continu entre 1067 et 850 av. J.-C. Encore faut-il pouvoir estimer les variations de ce niveau pendant les deux siècles de cette régression importante.

D'après les données des sites du Bronze final qui possèdent encore au moins une couche archéologique, on peut estimer que l'altitude supérieure moyenne à cette période était comprise entre 368,8 et 369,1 m, exception faite des niveaux de crues saisonnières. En revanche, le niveau le plus bas, mesuré sur le site d'Anières – Bassy I (GE), devait atteindre 366,4 m (soit 5,6 m plus bas que le niveau moyen actuel). Cette station n'a pas encore livré de datation dendrochronologique mais son attribution culturelle est confirmée par le mobilier céramique de surface. De telles variations, pour la même phase de transgression, représentent un écart de 2,7 m, ce qui est

exceptionnel par rapport aux fluctuations estimées sur les autres lacs du Plateau.

La date de 850 av. J.-C. marque la fin des occupations palafittiques au bord du Léman et des lacs du plateau suisse. Une importante transgression lacustre (liée à la dégradation du Subatlantique) affecte alors tous les plans d'eau du nord des Alpes et marque la fin de l'émersion des terrasses littorales, favorables à l'établissement palafittique.

Sur la station littorale de Genève – Plonjon, le déplacement et l'extension du village, ainsi que la construction ou l'abandon de palissades brise-vagues, suggèrent les stratégies d'adaptation pratiquées par les villageois en fonction des conditions bathymétriques du bassin lacustre, pendant les deux siècles d'occupation. Ainsi, en intégrant les données acquises sur les variations de niveau entre le Néolithique final et l'âge du Bronze récent, il est possible de tracer à grands traits la séquence de ces fluctuations, jusqu'à la transgression la plus récente des années 850 avant notre ère.

### L'occupation de la rade de Genève à l'âge du Bronze final

Au cours de l'âge du Bronze moyen et récent, le niveau du Léman atteint au moins la cote de 372 m, voire jusqu'à 375 m **FIG. 11.1**. La terrasse d'argile du Banc de Travers est recouverte par une couche de sable détritique.

Entre 1200 et 1100 av. J.-C., au début du Bronze final, une augmentation importante de la température moyenne, probablement associée à une faible pluviosité, provoquent la baisse rapide du niveau des eaux, jusqu'à 369 m et même assurément encore plus bas. Cette régression importante a pour effet de faire émerger complètement le Banc de Travers, dans l'actuelle rade de Genève **FIG. 11.2**.

Les agriculteurs décident alors de s'établir sur cette vaste terrasse. Ici, la plus ancienne date d'abattage est calée en 1067 av. J.-C. (station des Pâquis A). Les bois utilisés pour la construction des cabanes les plus anciennes sont issus d'une forêt non exploitée depuis au moins 150 ans. Un autre site lémanique présente une date encore plus précoce (-1085, à Chens-sur-Léman, Haute-Savoie). Pendant cette période, des très bas niveaux surviennent à un ou plusieurs moments, encore non datés, mais l'étude du site du Plonjon fournit déjà quelques indices qui pourraient nous orienter dans ce sens, grâce à l'analyse détaillée de l'évolution des structures d'habitations et des palissades.



Ainsi, dès -1067, un premier village est installé sur la rive droite de la rade (station des Pâquis A). Sur la rive gauche, au Plonjon, les premières installations apparaissent vers -1060. On assiste à la construction de quelques maisons sur la terrasse lacustre récemment émergée **FIG. 11.3**.

En -993, probablement à la suite de plusieurs crues importantes du lac, les villageois du Plonjon décident de construire une palissade brise-vagues du côté du lac, pour protéger les maisons des vagues déferlantes. Cette solide palissade est implantée à quelques mètres au large des maisons, vraisemblablement pour casser les vagues des tempêtes de bise **FIG. 12**. On peut imaginer une légère remontée du niveau du lac, qui nécessite une telle installation **FIG. 11.4**.

**12** Pilotis d'une palissade brise-vagues sur le site Bronze final de Genève – Plonjon.



13 Station Bronze final de Grandson - Corcelettes (Vaud) lors de la sécheresse de 1921.

A plusieurs moments, lors des hautes eaux estivales, le niveau du lac remonte de près d'un mètre et les vagues de bise sont poussées vers le village. La palissade brise-vagues protège les constructions situées les plus proches du lac et les planchers légèrement surélevés des cabanes les mettent à l'abri des inondations temporaires **FIG. 11.5**.

De -993 à -903, la palissade brise-vagues remplit sa fonction, elle est encore renforcée en -956. Pourtant, à partir de -923, des maisons sont construites au large de la palissade et même sur celle-ci. On pourrait donc restituer une nouvelle baisse du niveau des eaux, qui rend inutile une telle protection.

Dès -868, le premier village est étendu vers le sud-est, soit en direction de la rive des Eaux-Vives. Il s'agit d'une surface légèrement plus basse en altitude que la première installation. Un système complexe de palissades est tout d'abord construit, sur une longueur d'environ 120 m. Pourtant, aucune maison n'est encore érigée derrière ces palissades, construites avec un nombre importants de bois de petit diamètre, abattus en -858. D'une année à l'autre, plus aucun bois n'est planté dans le sol du Plonjon, et le site est abandonné tout aussi brutalement. On peut interpréter cet abandon comme la conséquence d'une remontée rapide du niveau des eaux, qui ne permet plus l'extension projetée du village **FIG. 11.6**.

Sur les autres sites littoraux lémaniques, des constructions sont encore effectuées avec des bois abattus jusqu'en -850, une date qui se retrouve sur l'ensemble du plateau suisse. L'abandon plus

précoce de la rade de Genève est probablement à imputer à la topographie du Banc de Travers, où les vagues déferlantes en cas de tempêtes accentuent la menace sur les constructions.

Après la date de -850, plus aucune occupation littorale n'est possible, tous les villages sont abandonnés et les constructions très vite détruites lors des fortes tempêtes de bise. Le niveau du Léman atteint alors la cote de 370 à 371 m.

Par la suite, le niveau de l'eau remonte encore régulièrement et bientôt tous les éléments de construction seront dispersés par les vagues, à l'exception des pieux solidement plantés dans le sol d'argile glaciaire **FIG. 11.7**. Pendant l'âge du Fer, plus aucune occupation littorale n'est possible dans le Léman, les vestiges des anciens villages sont érodés.

Aujourd'hui, après la mise en place des écluses du pont de la Machine à Genève, puis du barrage du quai du Seujet, le niveau moyen du Léman est stabilisé artificiellement autour de l'altitude 372 m **FIG. 9C**. La surface des villages palafittiques est régulièrement érodée par les plus fortes tempêtes. Les derniers pilotis des maisons résistent encore et le matériel archéologique le plus dur est accumulé dans un horizon de réduction entre l'argile et le sable de surface. Il ne reste dans la rade de Genève que quelques vestiges des anciennes occupations préhistoriques, qui ne résisteront plus longtemps à l'énergie des vagues de tempête **FIG. 11.8**.

### Quelles conséquences des bas niveaux du Léman sur l'écoulement du Rhône à Genève ?

Entre le Néolithique moyen et la fin de l'âge du Bronze, nous avons vu que le niveau des eaux du Léman a pu descendre de 2 à 5,6 m en dessous du niveau moyen actuel (de 370 à 366,4 m d'altitude). Les carottages géologiques dans la rade de Genève ont montré la présence d'une couverture importante et continue d'argile glaciolacustre, déposée lors du dernier retrait glaciaire. Cette surface culmine actuellement entre 368,5 et 369,5 m, à l'emplacement des vestiges des occupations préhistoriques de l'âge du Bronze final (ces altitudes devaient être plus élevées au Néolithique, compte tenu de l'érosion régulière dans la Rade). En conséquence, le niveau du lac a dû descendre au moins à trois reprises en dessous de l'altitude de 369 m, et ainsi ne plus pouvoir s'écouler par son chenal naturel de l'émissaire de la Rade **FIG. 9B**.

Cette image d'un lac sans émissaire est assez perturbante, mais les vestiges archéologiques découverts sur le Banc de Travers ne peuvent être expliqués par une autre situation, pas plus que les autres témoignages d'occupations littorales lémaniques à des profondeurs inférieures à 369 m.

Il reste encore à définir les causes, climatiques, géologiques ou combinées, de fluctuations aussi importantes du niveau du Léman. Des causes géologiques peuvent être envisagées pour les plus hauts niveaux, par exemple un barrage temporaire en amont de la jonction entre le Rhône et l'Arve, mais les régressions du lac sont à l'évidence dues à des variations du climat général, car elles sont contemporaines sur les autres lacs du plateau Suisse. Ces remarques nous rappellent que le bilan hydrique de nos lacs (différence entre les apports des affluents et des pluies d'une part, et les pertes dues à l'écoulement naturel ainsi qu'à l'évaporation sur le lac et sur le bassin versant d'autre part) est toujours très instable, malgré les travaux de régularisation menés dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Un témoignage historique nous en est donné par la sécheresse exceptionnelle, mais non unique, survenue en 1921 sur l'ensemble de l'Europe **FIG. 13**. Cet été-là, en moins de six mois, le niveau du Léman s'est abaissé de plus de 1,2 m par rapport aux moyennes annuelles. Un tel épisode confirme l'instabilité des niveaux des lacs, en particulier ceux du Léman ; il nous laisse imaginer l'ampleur de tels phénomènes durant la Préhistoire.

#### Pierre Corboud

LABORATOIRE D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE  
ET ANTHROPOLOGIE  
DÉPARTEMENT F.-A. FOREL DES SCIENCES  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU  
UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
BOULEVARD CARL-VOGT 66  
1211 GENÈVE 4  
pierre.corboud@unige.ch

#### NOTES

- 1 Corboud 2012.
- 2 Corboud/Sepey 1991.
- 3 Corboud/Pugin 2004.
- 4 Magny *et al.* 2015.
- 5 Corboud 2013.
- 6 Petit/Watkins 2004.
- 7 Kremer *et al.* 2014.
- 8 Gally/Kaenel 1981.

#### BIBLIOGRAPHIE

**Corboud 2003.** P. Corboud, Les occupations préhistoriques de la rade de Genève au Bronze final : les stations des Pâquis. In : M. Besse, L.-I. Stahl Gretschnig, P. Curdy (éd.), *Constellations : hommage à Alain Gally*. Cahiers d'archéologie romande 95, Lausanne 2003, pp. 243-254.

**Corboud 2012.** P. Corboud, L'archéologie lémanique un siècle après F.-A. Forel : quelques questions encore à résoudre... *Archives des sciences physiques et naturelles (Genève)* 65, 2012, pp. 237-248.

**Corboud 2013.** P. Corboud, La fouille de sauvetage de la station littorale de Genève – Plonjon : campagnes 2010-2011. *Découvertes archéologiques dans le canton de Genève 2010-2011*.

*Patrimoine et architecture, Série archéologie* 1, 2013, pp. 7-15.

**Corboud/Pugin 2004.** P. Corboud et C. Pugin, Une station littorale préhistorique du Néolithique final découverte au Parc de La Grange. *Genava, n.s.*, LII, 2004, pp. 183-190.

**Corboud/Sepey 1991.** P. Corboud et V. Sepey, Les stations littorales préhistoriques du Petit-Lac et la céramique Néolithique moyen de Corsier-Port GE. *Archéologie suisse* 14.1991.2, pp. 181-189.

**Gally/Kaenel 1981.** A. Gally et G. Kaenel, Repères archéologiques pour une histoire des terrasses du Léman. *Archives suisses d'anthropologie générale (Genève)* 45, 2, 1981, pp. 129-157.

**Kremer *et al.* 2014.** K. Kremer, F. Marillier, M. Hilbe, G. Simpson, D. Dupuy, B.J.F. Yrro, A.-M. Rachoud-Schneider, P. Corboud, B. Bellwald, W. Wildi, S. Girardclos, Lake dwellers occupation gap in Lake Geneva (France-Switzerland) possibly explained by an earthquake-mass movement-tsunami event during Early Bronze Age. *Earth and planetary science letters* 385, 2014, pp. 28-39.

**Magny *et al.* 2015.** M. Magny, A. Marguet, Y. Billaud, F. Arnaud, La phase d'abandon des stations lacustres de 2.410 à 1.800 BC au nord des Alpes : facteurs culturels ou facteurs climatiques ? In : P.-J. Rey et A. Dumont (éd.), *L'homme et son environnement : des lacs, des montagnes et des rivières. Bulles d'archéologie offertes à André Marguet*. Supplément à la Revue archéologique de l'Ouest, Dijon, 2015, pp. 197-208.

**Petit/Watkins 2004.** S. Petit et C. Watkins, Pratiques paysannes oubliées : l'éêtage et l'émondage des arbres en Grande-Bretagne (1600-1900). *Etudes rurales* 169/170, 2004, pp. 197-214.

#### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

MAH Genève, M. Dellay (fig. 1)  
Fibbi-Aeppli, Grandson (fig. 2)  
Université de Genève, Dép. F.-A. Forel des sciences de l'environnement et de l'eau (fig. 3, 4, 6-12)  
O. Zimmermann (fig. 5)  
Tiré de : *La Patrie Suisse* 720, 27 avril 1921, p. 103 (fig. 13)

# L'esplanade de Saint-Antoine

## Nouvelles découvertes

LA POURSUITE DES INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES DANS LA PARTIE NORD DE L'ESPLANADE DE SAINT-ANTOINE A AMENÉ, EN 2014 ET 2015, DE PRÉCIEUX COMPLÉMENTS AUX DÉCOUVERTES FAITES DURANT LES ANNÉES PRÉCÉDENTES SUR L'ENSEMBLE DU SITE. ELLES ONT PERMIS DE MIEUX COMPRENDRE L'URBANISATION DES ABORDS DE LA CITÉ ANTIQUE COMME L'INSTALLATION DES PREMIÈRES AIRES FUNÉRAIRES. CES DÉCOUVERTES METTENT PAR AILLEURS EN EXERGUE L'ÉVOLUTION DES FRONTIÈRES DE LA VILLE, DE L'ÉPOQUE ANTIQUE AU MOYEN ÂGE, PUIS LA VASTE EXPANSION DES REMPARTS MODERNES.

### Secteur antique

La reprise des fouilles autour du vide sanitaire (ST 280) a clairement mis en évidence l'extension de l'espace, conservé sur une surface d'environ 6 m sur 7,50 m (FIG. 2, phase 2b, n° 3)<sup>1</sup>. La pièce est délimitée par des murs maçonnés, soit partiellement conservés (M 121 et M 281), soit

complètement récupérés (ST 395 et ST 458)<sup>2</sup>. De plus, le sondage réalisé dans sa partie nord a permis la mise au jour d'une nouvelle strate d'amphores à huile d'origine hispanique, au-dessous de celle qui avait été découverte en 2012 déjà<sup>3</sup>. Ainsi dégagé, le vide sanitaire est maintenant constitué d'une quarantaine de récipients déposés tête en bas et placés, sur deux niveaux, en quinconce les uns par rapport aux autres. Ponctuellement, des amphores à *garum*<sup>4</sup>, provenant elles aussi de la péninsule ibérique, ont été déposées à plat pour caler les récipients positionnés verticalement. Enfin, un réseau relativement serré de piquets de bois, dont les négatifs ont été reconnus sur le terrain, devait garantir à la structure étagée la stabilité voulue<sup>5</sup>. Quant à la datation flavienne de ce local, dont la fonction ne peut être pour l'heure précisée, elle est largement confirmée par les autres trouvailles céramiques qui y sont apparues<sup>6</sup>.

Cet espace, qui semble par ailleurs relié, au nord comme à l'ouest, à d'autres pièces (M 30 et M 376), s'inscrit à l'angle de deux murs (M 281 et

**1** Vide sanitaire d'époque flavienne (ST 280). On distingue, à gauche, les deux couches superposées d'amphores à panse globulaire (Dressel 20). Au-devant, on observe les négatifs de l'habitat augustéen auquel appartiennent, à droite, les fosses-dépotaires contemporaines (F 743 et F 773) dans l'une desquelles s'installe, aux 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles de notre ère, une première tombe en coffrage de bois (T 768).



M 295/ST 225)<sup>7</sup> qui devaient constituer les confins sud-est d'un établissement à l'origine plus vaste, situé en contrebas d'une autre résidence, la *domus* gallo-romaine découverte il y a plus de 20 ans dans la cour de l'ancienne prison de Saint-Antoine<sup>8</sup>. Le dégagement des niveaux flaviens a parallèlement révélé, sous le mur est du vide sanitaire, des vestiges antérieurs remontant au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Ils correspondent probablement aux traces très partielles d'un habitat, légèrement désaxé vers l'ouest par rapport à la pièce aux amphores qui le recouvre presque entièrement. Ils consistent en des négatifs d'une sablière basse ou d'un drain (ST 676) menant à une fosse peu profonde (F 618).

Ces structures sont liées à des niveaux d'occupation qui s'étendent, en direction du nord, jusqu'à trois grandes fosses disposées les unes à la suite des autres (F 743, F 773, F 1138; **FIG. 2**, phase 1, n° 1)<sup>9</sup>. Le matériel collecté lors de ces fouilles, particulièrement minutieuses, remonte au plus tard au début de l'époque augustéenne et se compose de

céramiques, de faune, plus rarement d'objets de la vie quotidienne (fibules, bracelets, stylets, épingles à cheveux, etc...), le tout mêlé à des épandages de cendres<sup>10</sup>.

Etant donné la proximité de la zone cultuelle d'époque celtique mise au jour sous la prison de Saint-Antoine<sup>11</sup>, il a paru nécessaire de déterminer précisément la fonction de ces structures. La dispersion et la fragmentation du mobilier ont été autant d'indices incitant à interpréter celles-ci comme des dépotoirs, installés au nord de l'habitation **FIG. 1**. Ces fosses-dépotoirs, alignées, rappellent la série que Louis Blondel avait dégagée non loin, en 1931, à l'angle des rues Verdaine et du Vieux-Collège<sup>12</sup>. Considérées alors à tort comme des fonds de huttes circulaires antérieures à La Tène finale, ces sept structures contiennent en réalité du matériel de l'extrême fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>13</sup>. Suivant un axe est-ouest, parallèle à la rive du lac, elles semblent aménagées en amont d'un quartier artisanal et pourraient donc remplir, à notre avis,

- PHASE 1 -- 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.
- PHASE 2a -- Première moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.
- PHASE 2b -- Seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.
- PHASE 2c -- Zone comblée entre la seconde moitié du 1<sup>er</sup> et le début du 2<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.
- PHASE 3 -- Nécropole du 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles apr. J.-C.**
- Tombe en coffre de pierres.
- Tombe en coffrage en bois.
- Sépulture analysée au C14.



**2** Plan des premières occupations (phases 1 à 3). **1.** Dépotoirs du premier habitat augustéen; **2.** Dépôt secondaire d'une incinération d'époque flavienne; **3.** Pièce de service construite au-dessus d'un vide sanitaire d'époque flavienne; **4.** Secteur comblé par des remblais.



3 Vaisselle rituelle de la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., dépôt secondaire d'une probable incinération (F 923).

la même fonction de zone de rejet que celles mises en évidence sur l'esplanade de Saint-Antoine, datées de la même époque. Ce constat assure ainsi, dès le début de l'époque augustéenne et après l'abandon d'une zone culturelle celtique, un développement d'envergure, résidentiel et/ou artisanal, des abords du *vicus* de *Genava*, en tout cas sur les flancs sud et nord des Crêts de Saint-Laurent, jusqu'aux aménagements portuaires contemporains<sup>14</sup>.

A l'est et en aval de la parcelle gallo-romaine, d'épais remblais datés de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle et du début du 2<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. ont été observés. Ils viennent combler un secteur relativement étendu qui fut détruit par un phénomène naturel, vraisemblablement lié à une érosion subite ou répétée (FIG. 2, phase 2c, n° 4)<sup>15</sup>. Ce ravinement a entraîné la destruction quasi complète des bâtiments qui s'y étaient installés au début de notre ère. Formant à l'origine un petit quartier de constructions légères à vocation peut-être artisanale, il n'est plus attesté sur le terrain si ce n'est par quelques portions de murs très ponctuellement conservées (M 403 et M 1071). Ces traces constituent, à notre avis, l'extension orientale maximale du quartier périurbain qui s'était développé au-devant des fossés entourant l'aire culturelle de Saint-Antoine (cf. *supra*), sur le versant nord des Crêts de Saint-Laurent.

La limite de l'urbanisation est confirmée, enfin, dans le secteur nord-est de la fouille, par la mise au jour d'un dépôt de quatre céramiques calcinées FIG. 3, presque complètes et mêlées à de la cendre, datant de la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. (FIG. 2, phase 2a, n° 2)<sup>16</sup>. Cette petite

fosse ovale (F 923) témoigne vraisemblablement de rites pratiqués lors de cérémonies d'incinération et complète opportunément les quelques observations plus anciennes réalisées dans les environs. Louis Blondel avait en effet déjà remarqué, en 1931 puis en 1949, entre les rues Verdaine et du Vieux-Collège, la présence de deux urnes cinéraires remplies d'os humains, attestant des rites d'incinérations. Celles-ci étaient apparues en lien avec une inhumation de la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., en amont d'habitats vraisemblablement contemporains<sup>17</sup>. Il s'agit toutefois de trouvailles isolées<sup>18</sup>. La découverte de Saint-Antoine est seule de son genre sur l'ensemble de la fouille et pourrait participer de cette même zone funéraire, en limite de modestes établissements construits sous Tibère-Claude. Elle constitue aussi le plus ancien fait funéraire documenté; il sera suivi, quelques siècles plus tard, par l'établissement sur les lieux d'une première aire d'inhumations<sup>19</sup>.

## Succession d'aires funéraires

### Nécropole de la fin de l'Antiquité

C'est sans doute à l'époque tardo-antique et en marge des ruines des résidences gallo-romaines susmentionnées, laissées à l'abandon dès le 2<sup>e</sup> siècle de notre ère, qu'il faut envisager l'installation d'une vaste nécropole. Celle-ci s'est développée le long d'un des principaux axes routiers de la ville, sur la pente nord des Crêts de Saint-Laurent<sup>20</sup>, dès la fin du 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., période à laquelle le *vicus* de *Genava* acquiert le rang de cité romaine<sup>21</sup>. Reconnue à maintes reprises depuis le 19<sup>e</sup> siècle sur un large secteur compris entre la cour de la prison de Saint-Antoine et le bas de la rue Verdaine, en passant par la cour du Collège Calvin<sup>22</sup>, elle se compose, dans la zone fouillée, de 55 inhumations, généralement orientées nord-ouest/sud-est<sup>23</sup> (FIG. 2, phase 3).

La plupart des défunts ont été ensevelis, parfois très profondément, dans des coffrages de bois aménagés au fond des fosses. Ces tombes contiennent des individus adultes ou immatures, ces derniers étant plus particulièrement regroupés au nord-ouest du chantier FIG. 4.

Puisque les défunts ne sont accompagnés d'aucun matériel, hormis des clous de coffrages et de rares éléments de costume<sup>24</sup>, ces inhumations relèvent de pratiques funéraires typiques de la fin 4<sup>e</sup> ou du début du 5<sup>e</sup> siècle, dont le dépouillement dans la mort est la caractéristique la plus



**4** Zone nord-ouest réservée aux tombes d'enfants de la nécropole des 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles.

**5** Tombe en coffre de pierre des 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles (T. 835), couverte d'un revêtement lithique antique réutilisé (à gauche), puis transformée en ossuaire lors de la construction du mur de façade ouest de l'église de Saint-Laurent (M 636) (à droite).



marquante<sup>25</sup>. Plusieurs niveaux superposés d'envelissements ont été observés au sein de cette même phase, pour laquelle les résultats des analyses par radiocarbone assurent une fourchette chronologique assez large, comprise entre 320 et 560 apr. J.-C. (FIG. 2, phase 3)<sup>26</sup>.

Une seconde série de tombes, associées par paire et respectant le même axe, est matérialisée par de grands coffres de *spolia*, remployant d'anciens blocs de molasse, de schiste ou de calcaires divers (FIG. 5)<sup>27</sup>. L'une d'entre elles était encore marquée, en surface, par une dalle de schiste, déposée horizontalement à env. 80 cm au-dessus du couvercle du coffre (T 045) à l'instar des marquages de surface mis au jour à Dully, En Tauny (VD)<sup>28</sup>.

La nécropole paraît répartie de façon éparse sur l'ensemble du chantier, caractéristique qui avait d'ailleurs déjà été constatée, dans les environs, lors des interventions antérieures<sup>29</sup>. On remarque toutefois un secteur un peu plus densément occupé au nord – dans lequel des changements d'orientation

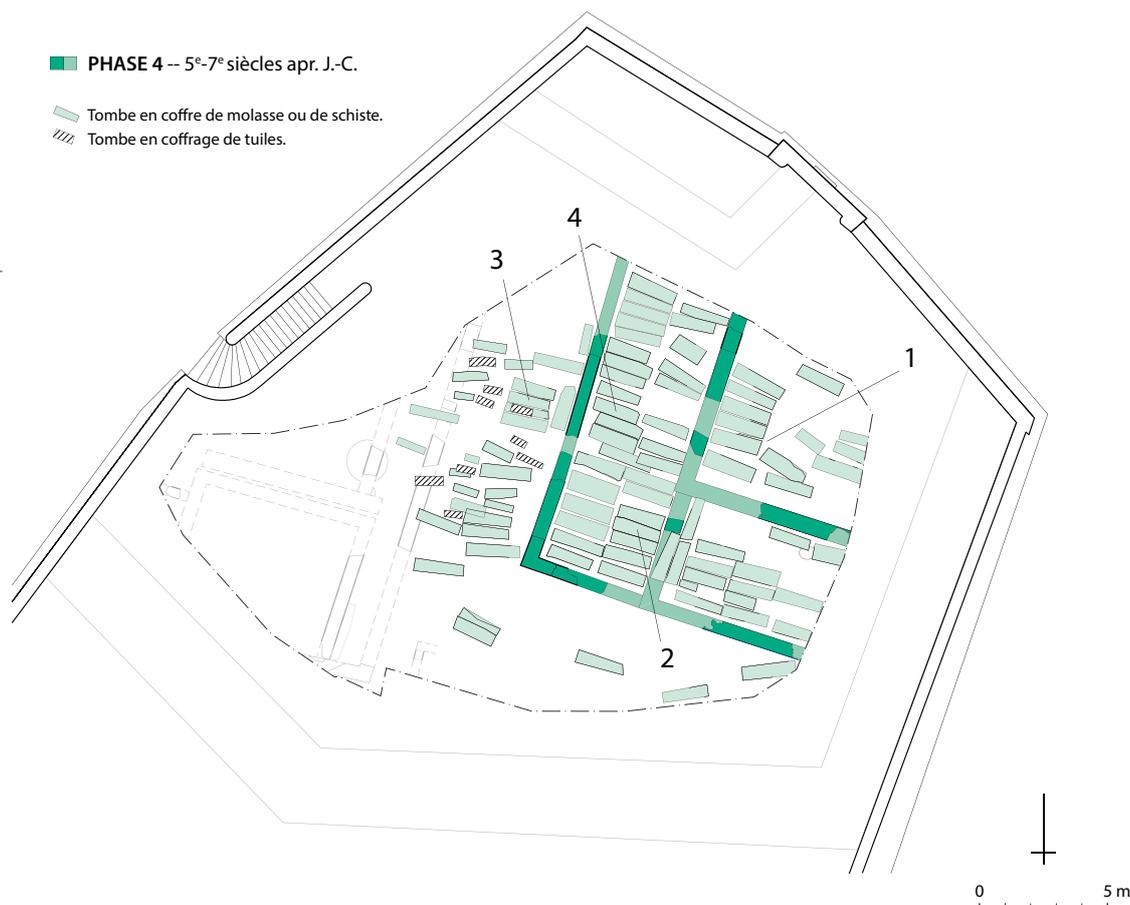
plus nets ont été relevés – ainsi qu'à proximité de certaines tombes en coffres de pierre.

Il reste difficile de savoir si ces tombes étaient en lien avec un premier édifice chrétien (mausolée, *memoria* ou église), dont aucune trace n'a été retrouvée dans la zone investiguée. Par contre, leur orientation nord-ouest/sud-est, la plus fréquente, demeure à nos yeux significative tant d'une organisation funéraire qu'il s'agira d'analyser, que de la configuration topographique originelle<sup>30</sup>.

### L'église de Saint-Laurent et son cimetière

Si les vestiges antiques et tardo-antiques apparaissent en filigrane, recouverts, voire par endroit endommagés par les travaux postérieurs, la phase liée à l'église de Saint-Laurent est de loin celle qui a laissé l'impact le plus important sur le terrain<sup>31</sup>. De fait, les traces observées restituent un édifice incomplet, installé sur un replat de la pente en aval de la parcelle gallo-romaine (FIG. 6, phase 4). Seul l'angle sud-ouest de la nef est conservé, occupant à l'est de la fouille une surface d'env. 7 m sur 7 m (M 525 et

**6** Plan de l'église funéraire de Saint-Laurent et de son cimetière aux 5<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècles (phase 4). **1.** *Formae* partiellement maçonnées; **2.** *Formae* en dalles de pierre; **3.** Regroupement de quatre coffres de molasse, détruit par un coffrage de tuiles; **4.** Sarcophage calcaire à alvéole céphalique.



M 636, en partie récupérés). Celle-ci est flanquée, vraisemblablement dès l'origine, d'une annexe méridionale, large de 4 m (M 051B et M 316)<sup>32</sup>. Dans un second temps, une annexe supplémentaire est ajoutée à l'ouest, préservée sur 3,50 m de large et 9,50 m de long (M 051A, M 136). Cette dernière permet l'installation d'une nouvelle série de coffres de dalles, marqués en surface par des pierres tombales placées horizontalement, au-devant de l'église<sup>33</sup>. Sa construction pourrait impliquer la création, autour de la nef, d'un portique unique qui reliait les annexes entre elles<sup>34</sup>.

En ce qui concerne le plan du bâtiment, vu le caractère lacunaire de ses vestiges, il convient de rester très prudent. Quelques édifices religieux à annexes et galeries, comme ceux de Saint-Gervais à Genève et de Sous-le-Scex à Sion<sup>35</sup>, sont des constructions de très grandes proportions qui se sont développées par étapes autour de leur nef. Il pourrait en être de même pour notre édifice. Néanmoins, comme l'origine et les divers réaménagements de l'église cimétériale de Saint-Laurent doivent encore être architecturalement et chronologiquement précisés, ce sont surtout les 105 sépultures, mises au jour à l'intérieur de l'édifice et aux alentours, qui permettent de fixer l'établissement de cet ensemble funéraire entre les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles, dont l'utilisation s'est poursuivie vraisemblablement jusqu'au 9<sup>e</sup> siècle au moins<sup>36</sup>.

En dépit du fait qu'aucune construction antérieure à l'église n'a été distinguée dans la zone fouillée, un indice intéressant, quoique modeste, mérite d'être relevé. A l'angle sud-ouest de la nef, trois *formae*<sup>37</sup> contiguës ont été reconnues (T 616, T 594, T 595)<sup>38</sup> (FIG. 6, n° 1 et FIG. 7). Partiellement détruites à l'ouest par la récupération des murs de la nef, leurs caractéristiques ont pu être observées. Elles sont constituées de murets maçonnés dont les faces internes et le fond sont enduits de mortier au tuileau<sup>39</sup>. Elles prennent appui, à l'est, sur deux sépultures plus anciennes (T 763 et T 1056)<sup>40</sup>. Ce n'est que postérieurement, au nord, que trois coffres en molasse viennent s'appuyer et s'aligner sur elles (T 596, T 567, T 562). L'analyse, sur le terrain, est malheureusement compromise par les démolitions du début du 16<sup>e</sup> siècle. Les tombes maçonnées appartiennent toutefois certainement à la nef de l'église du Haut Moyen Age et ne peuvent donc pas assurer l'existence d'une construction funéraire plus ancienne, telles que le font les *formae* observées au Grand-Saconnex, dans l'église funéraire de Saint-Hippolyte, abritées dans un petit mausolée à l'origine du sanctuaire<sup>41</sup>. Sébastien Bully,



dans son premier inventaire des *formae*, considère celles-ci comme des tombes privilégiées au sein de l'espace qu'elles occupent, qu'il s'agisse d'un mausolée, d'une église ou d'une annexe; elles seraient révélatrices d'une famille, voire d'une communauté particulière<sup>42</sup>. Si l'on peut exclure d'office leur identification au groupe funéraire primitif à l'origine de notre église, les témoins découverts sur l'esplanade de Saint-Antoine ouvrent d'ores et déjà une piste de réflexion intéressante qu'il conviendra d'approfondir.

Dans l'ensemble des tombes du Haut Moyen Age, dégagées tant dans le portique que dans le cimetière occidental de l'église, quelques particularités

**7** *Formae* partiellement maçonnées (T 616, T 594 et T 595) de la nef de l'église de Saint-Laurent s'appuyant sur une tombe en coffre paléochrétienne (T 763), 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> siècles.



**8** *Formae* en molasse et en plaques calcaires réutilisées, composant trois cellules funéraires (T 095, T 066 et T 067), portique ouest de l'église de Saint-Laurent, 5<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècles.

**9** Partie nord des deux rangées de tombes en coffres du portique ouest. Les sépultures plus anciennes sont reconnaissables à leur orientation légèrement différente par rapport à l'ensemble. Au centre, près du mur, on remarque le sarcophage taillé dans deux blocs calcaire réutilisés avec une alvéole céphalique (T 932).



**10** Tombe en coffrage de tuiles (T 600) dont l'installation a partiellement démantelé un regroupement de tombes (ST 564), probablement inscrites dans un enclos, dans le cimetière ouest de l'église de Saint-Laurent.

sont apparues. Tout d'abord, des *formae* constituant une sorte de caveau funéraire tripartite, en coffre de molasse et de calcaire en remploi, sont à remarquer au sud de la rangée orientale de l'annexe ouest (T 095, T 066 et T 067) (**FIG. 6**, n° 2 et **FIG. 8**). Si la cellule méridionale (T 095) recueillait les restes d'un seul individu, les deux suivantes contenaient chacune deux squelettes superposés. Il s'agit, dans les deux cas, de dépôts successifs, non simultanés. Par ailleurs, le dégagement des deux premiers inhumés (situés au fond des tombes) a révélé, *in situ*, deux agrafes à doubles crochets, ainsi que, pour l'occupant de la cellule septentrionale (T 067), les restes d'une boucle de ceinture en os ouvragé<sup>43</sup>. On connaît le rôle symbolique

que revêtait ce genre d'objet dans les nécropoles du Haut Moyen Age<sup>44</sup>; ici, il témoigne à nouveau d'une personne importante, par ailleurs incluse dans un groupe funéraire probablement familial qui pourrait remonter aux 6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècles<sup>45</sup>.

Ensuite, un sarcophage taillé dans deux blocs calcaires remployés et dans lequel une alvéole céphalique a été sculptée (T 932) (**FIG. 6**, n° 4, et **FIG. 9**, en haut et au centre), a été observé au centre de la rangée ouest du même portique<sup>46</sup>. Il était recouvert d'une plaque de molasse, elle-même surmontée par une grande dalle de marquage en calcaire. Il vient s'appuyer au nord-est contre T 611, cet ancien coffrage paléochrétien recouvert par le mur de l'annexe ouest. Bien inséré dans la série de coffres en molasse de l'aire cimétériale, ce sarcophage s'en distingue pourtant de façon flagrante. Sa position au sein de l'ensemble reste difficile à évaluer, vu l'état de conservation partiel de cette zone. Il pourrait cependant occuper une position axiale, indépendamment de son lien avec le coffre antérieur, et revêtir par là lui aussi un caractère privilégié. Ce sarcophage constitue en tout cas, parmi les sépultures de cette phase, le seul exemple de ce type, qu'il ne faut pas confondre avec les sarcophages monolithes découverts à la Madeleine ou à Saint-Gervais<sup>47</sup>.

Enfin, dans le cimetière ouest, un regroupement de tombes suggérant un enclos funéraire (ST 564) est à relever. Il a été repéré sur le terrain en négatif et incluait à l'origine quatre tombes en coffre de dalles de molasse, très mal conservées (T 603, T 604, T 605 et 510; **FIG. 6**, n° 3 et **FIG. 10**). Le groupe semble avoir été conçu simultanément

et a été détruit ensuite par l'établissement d'une tombe en coffrage de tuiles (T 600), qui a effacé toute trace d'aménagement.

La petite structure en terre cuite, vidée du squelette de l'enfant qu'elle contenait, a conservé toutefois des témoins d'importance. Huit gouttes hémisphériques de verre bleu-pâle, constituant peut-être les derniers vestiges d'une fibule discoïde récupérée<sup>48</sup>, ont été découvertes avec deux perles de collier. Ce mobilier suggère la présence d'une fillette parée de bijoux prestigieux, dont la disparition pourrait avoir été causée par un acte de pillage par exemple. L'enclos, qui devait sans doute abriter un groupe familial influent et constituait peut-être une *memoria*, illustre un cas isolé dans les zones cimésières qui entourent l'église funéraire de Saint-Laurent.

### Cimetière des 10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> siècles

En fonction des vestiges observés sur le chantier de l'esplanade de Saint-Antoine, l'église funéraire

de Saint-Laurent semble avoir été, à une période comprise entre le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> siècle, au moins partiellement abandonnée. Le secteur occidental, qui englobe l'aire cimésièrale et la galerie du portique du Haut Moyen Age, se voit progressivement envahi de sépultures, recouvrant par endroit les anciennes architectures de l'édifice en question (FIG. 11, phase 5). Les 77 tombes que l'on peut rattacher à cette nouvelle occupation consistent essentiellement en des fosses, souvent protégées par des couvercles en bois soutenus par des pierres (FIG. 12).

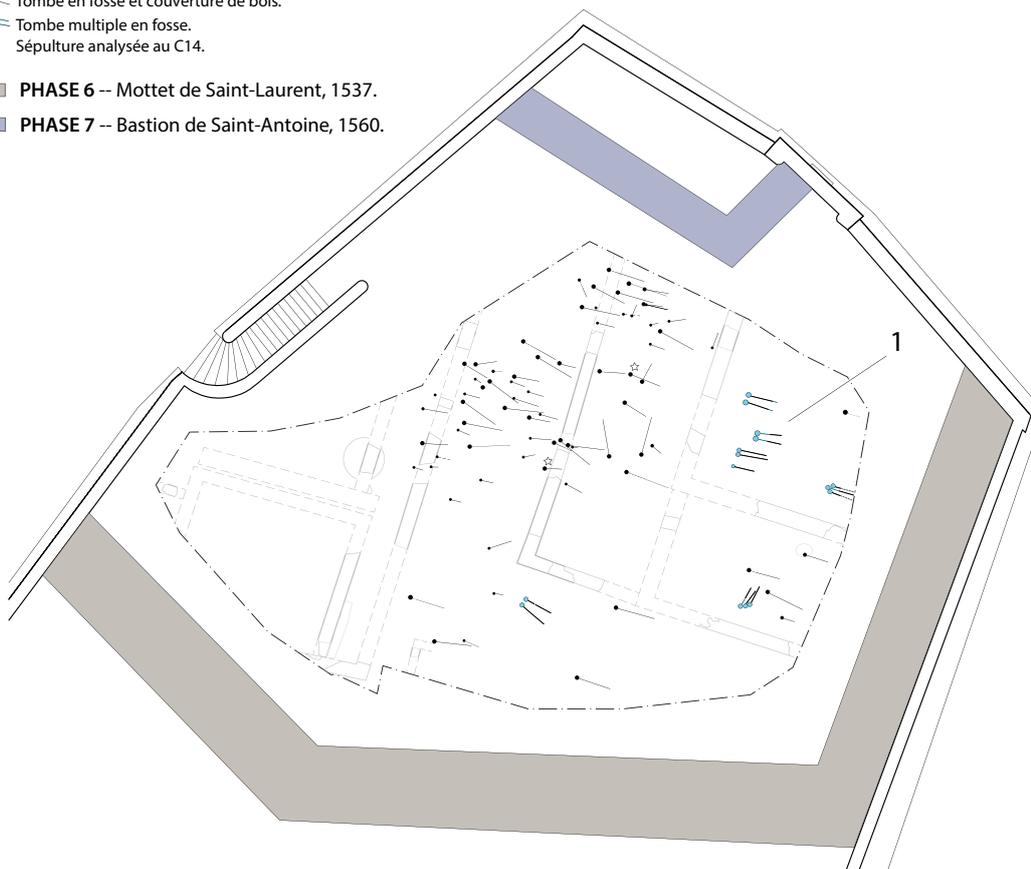
Ce genre d'aménagement est connu sur le territoire genevois depuis les fouilles de l'église du Grand-Saconnex qui assurent, pour ce genre d'inhumations, une datation remontant à l'époque carolingienne<sup>49</sup>. Les analyses radiocarbone effectuées sur deux individus de cet ensemble (T 160 et T 265) confirment une fourchette chronologique comprise entre 970 et 1170<sup>50</sup>. Les orientations de ces structures funéraires sont majoritairement ouest-est, moyennant quelques légères variations.

#### PHASE 5 -- 10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

- Tombe en fosse et couverture de bois.
- ☞ Tombe multiple en fosse.
- ☆ Sépulture analysée au C14.

■ PHASE 6 -- Mottet de Saint-Laurent, 1537.

■ PHASE 7 -- Bastion de Saint-Antoine, 1560.



**11** Plan des dernières occupations : cimetière des 10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> siècles et ouvrages défensifs du 16<sup>e</sup> siècle (phases 5 à 7). 1. Ensemble de tombes multiples observé dans l'ancienne nef de l'église de Saint-Laurent.





12 Tombe en fosse et pierres de calage des 10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> siècles (T 411).

Cinq tombes présentent toutefois une position orientée clairement sud-nord, aux abords de la façade occidentale de la nef de l'ancien bâtiment religieux (T 164, T 165, T 176, T 180 et T 388). Elles pourraient indiquer que l'édifice était encore en partie conservé en élévation. Au 12<sup>e</sup> siècle, « une chapelle » est mentionnée dans la bulle papale d'Eugène III<sup>51</sup>. Ce terme, courant mais très vague dans les textes anciens, pourrait toutefois faire allusion à une construction modeste qui se serait vue réduite à la nef de l'édifice originel, voire à une partie de celle-ci, après la ruine de ses annexes. Les observations dans le secteur investigué ne permettent d'en reconnaître ni les traces ni l'extension, les destructions du 16<sup>e</sup> siècle en ayant malheureusement fait disparaître les moindres témoins.

Sept faits funéraires doivent être ajoutés à cette série d'inhumations: il s'agit d'ensevelissements multiples et simultanés, dont quatre, distingués dans la nef de l'édifice du Haut Moyen Age, font l'objet d'une contribution spécifique au sein de cette chronique (FIG. 11, n° 1; cf. pp. 31-36)<sup>52</sup>.

### Extensions des fortifications

La surface occupée par le cimetière et la chapelle de Saint-Laurent à l'époque médiévale se verra progressivement réduite par les travaux de fortifications du flanc est de la ville à la fin du Moyen Age. Ainsi, le fossé aménagé à l'avant de l'enceinte

urbaine du Bourg-de-Four, qui remonte au début du 14<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>, a été reconnu en limite occidentale de la fouille. Ces vestiges correspondent au versant est de l'excavation défensive, dont l'autre versant avait été identifié en 1999 dans le jardin de la Prison de Saint-Antoine<sup>54</sup>. Le secteur sera ensuite annexé aux fortifications, entre 1537 et 1538<sup>55</sup>, pour permettre l'édification d'un proto-bastion, le mottet de Saint-Laurent (ST 183), lui-même inclus, une vingtaine d'années plus tard, dans le bastion de Saint-Antoine (1559-1560). Les aménagements de son flanc nord ont, d'ailleurs, été distingués sur notre chantier (M 1 et M 2) (FIG. 11, phases 6 et 7)<sup>56</sup>. Ces constructions sont à l'origine de la destruction et de l'enfouissement de l'église funéraire et de la zone cimétériale de Saint-Laurent évoqués précédemment. A la fin du 18<sup>e</sup> siècle, après un déplacement du bastion de Saint-Antoine vers l'est<sup>57</sup>, le secteur, démilitarisé, sera reconfiguré en espace de promenade<sup>58</sup>.

### Conclusions

Les investigations archéologiques entreprises sur l'esplanade de Saint-Antoine complètent, telle une nouvelle pièce dans un puzzle encore fragmentaire, les observations des interventions antérieures. Elles permettent de fixer les limites de l'établissement urbain de l'antique *Genava*, oscillant entre zone culturelle et zone d'habitat à la fin

de l'époque celtique, entre résidences suburbaines et aire funéraire à l'époque gallo-romaine. Les premiers temps chrétiens confirment la vocation cimétière des lieux qui mènera à la construction d'une grande église funéraire entourée de ses tombes entre les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles. L'abandon partiel du bâtiment n'a pas exclu l'installation d'une aire d'inhumation plus récente entre les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, aux abords d'une construction religieuse probablement réduite. Le secteur est ensuite l'enjeu de dispositifs défensifs qui, dès le 14<sup>e</sup> siècle, entraîneront progressivement la destruction de l'église.

En conclusion, si les fouilles de l'esplanade de Saint-Antoine permettent de répondre à un certain nombre de questions sur le développement

de la ville entre Antiquité et Moyen Âge, elles en amènent d'autres auxquelles l'élaboration en cours se devra de répondre, en suivant ces quelques pistes de réflexion.

#### Evelyne Broillet-Ramjoué

SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE  
RUE DU PUIITS-SAINT-PIERRE 4  
1204 GENÈVE  
evelyne.broillet@etat.ge.ch

#### REMERCIEMENTS

Nous exprimons toute notre reconnaissance à Jean Terrier, archéologue cantonal, pour l'important investissement qu'il a régulièrement accordé à ce chantier, tout au long de ces trois ans et demi. Ses larges connaissances et son expérience nous ont aidés à définir les stratégies de fouille, les interprétations des vestiges mis au jour ainsi que les options de préservation du site. Nous lui savons infiniment gré pour sa générosité et son enthousiasme. La fouille a été menée avec la précieuse collaboration d'Anne de Weck et de Gionata Consagra (SCA), sous la responsabilité de l'auteur. Nous tenons à remercier également Marion Berti, Philippe Ruffieux et Michelle Joquin Regelin (SCA) pour leur aide et leurs compétences. Nous saluons l'intérêt de Antonio Hodgers, conseiller d'état chargé du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et de ses services. Nous remercions aussi pour leur soutien fidèle Rémy Pagani, conseiller administratif du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève, et les collaborateurs de ses services. Nous avons bénéficié, tout au long de ces années, du concours très efficace et dévoué de Geneviève Perréard Lopreno, archéo-anthropologue et chercheuse associée à l'Université de Genève, pour la fouille et l'étude des tombes ainsi que du matériel osseux humain dégagés sur le terrain. Nous savons gré à Marc-André Haldimann, céramologue et chercheur associé à l'Université de Berne, soutenu par Michèle Loup, Genève, pour l'étude des céramiques extraites du site. Jacqueline Studer, conservatrice du Département d'archéozoologie du Muséum d'histoire naturelle de Genève

et chargée de cours à l'Université de Genève, et Patricia Chiquet, collaboratrice externe au Laboratoire d'archéologie préhistorique et d'anthropologie de l'Université de Genève, ont heureusement collaboré à l'investigation du secteur antique du chantier et contribué à certaines problématiques posées par le matériel faunique découvert sur la fouille. Nous avons également mis à profit les conseils avisés de Stéphanie Girardclos, docteur et enseignante au Département des sciences de la terre de l'Université de Genève, pour l'analyse du terrain préhistorique et le phénomène d'érosion gallo-romain. Nous exprimons toute notre gratitude à Bernadette Rey-Bellet, du Laboratoire de restauration du Musée d'art et d'histoire de Genève et responsable de la conservation de l'ensemble des objets du SCA, pour ses recommandations sur la sauvegarde du matériel mis au jour dans la fouille et pour sa disponibilité. Nous remercions aussi pour leur expertise : Alessandra Antonini, Tera Sàrl (VS), Jacques Bujard, conservateur cantonal et chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel, Morana Čaušević-Bully, Université de Franche-Comté (UMR Chrono-Environnement) et Sébastien Bully, CNRS Dijon-Auxerre (UMR 6298-ARTEHis), Guido Faccani, Zürich, et enfin, Lucie Steiner, Archeodunum S.A. (VD), qui a régulièrement suivi l'évolution de nos investigations. Nous exprimons, enfin, notre gratitude à l'entreprise Cuénod SA, en particulier à José Léal, contremaître, pour la régie de notre chantier et aux fouilleurs Marcial Limeres, Boris Paquet et David Peter pour leur aide et leur concours.

#### NOTES

- 1 En préambule de cette contribution, on notera que les numéros de structures indiqués ci-après dans le texte n'apparaissent pas sur les plans et, ce, pour des questions de lisibilité. Par ailleurs, l'élaboration des résultats de ces fouilles ne faisant que commencer, les phases présentées ici devront être considérées comme préliminaires au même titre que celles qui avaient fait l'objet de la précédente chronique (Broillet-Ramjoué 2015).
- 2 La paroi septentrionale de l'espace est doublée, au nord, par un second mur parallèle, également matérialisé par sa tranchée de récupération (ST 447), qui vient probablement la contreforter.
- 3 Amphores à panse globulaire et anses estampillées (Dressel 20).
- 4 Ces amphores, à col et panse allongés (Beltràn II), servaient au transport d'une sauce à base de poissons fermentés, particulièrement recherchée et onéreuse, appelée *garum*. Cette préparation servait, en son temps, de condiment à un grand nombre de plats.
- 5 Voir, pour l'ensemble, la contribution de M.-A. Haldimann, pp. 43-49.
- 6 On y ajoutera le résultat de l'analyse dendrochronologique réalisée sur le dernier cerne d'un fragment de bois de hêtre calciné, découvert en cours de fouille. Il assure un abattage réalisé entre 43 av. J.-C. et 76 apr. J.-C. (Tercier *et al.* 2014).
- 7 Le mur nord-sud (M 295/ST 225) a été observé sur toute la largeur du chantier, c'est-à-dire sur plus de 14 m. Il est

- interprété comme une limite de parcelle, dont le souvenir a traversé les âges puisqu'elle sera en grande partie respectée encore au Haut Moyen Âge.
- 8 Haldimann *et al.* 1991.
- 9 La Fig. 1, n°1 ne tient compte que des deux premières fosses (ST 743 et ST 773), l'exploration de la dernière (F 1138), suspendue fin 2015, n'est pour l'heure pas achevée.
- 10 L'étude a été menée en collaboration avec J. Studer et P. Chiquet, avec le concours de M.-A. Haldimann et M. Loup pour l'analyse des céramiques.
- 11 La découverte, en 1998, d'une tombe contenant un jeune homme sacrifié, enseveli en position assise, assure la présence, sous l'ancienne Discipline, d'une aire sacrée remontant à l'époque celtique (400-200 av. J.-C.) autour de laquelle ont été ponctuellement observés les restes d'alignements mégalithiques. Elle est délimitée, à l'ouest en tout cas, par un large fossé comblé entre 70 et 40 av. J.-C., dégagé lors des investigations antérieures, menées dans la cour du même bâtiment (Haldimann/Moinat 1999, en part. pp. 176-178).
- 12 Blondel 1932, en part. pp. 56-65 et pp. 75-76.
- 13 Paunier 1981, pp. 106-108.
- 14 Haldimann/Terrier 2011, en part. pp. 95-96.
- 15 Cette hypothèse, initialement émise par J. Bujard, a été confirmée par S. Girardclos. L'ampleur topographique du phénomène n'est pour l'instant pas assurée.
- 16 Un gobelet ovoïde à col cintré, décoré à la molette, et trois coupelles à boire à fond estampillé portant l'inscription *Villo fec(it)*, datées de 30-40 apr. J.-C. Il s'agit ici de vaisselle usuelle miniature, conçue spécialement pour être utilisée dans un contexte rituel, probablement un banquet funéraire qui a généralement lieu après l'incinération d'un défunt (Recherche effectuée par M.-A. Haldimann et A. de Weck (SCA), avec la collaboration de M. Loup).
- 17 *Angle des rues Verdaine et du Vieux-Collège, 1931* : Blondel 1932, en part. pp. 59-61 ; Paunier 1981, p. 106 et p. 180, N° 76 ; *10, r. du Vieux-Collège, 1949* : Blondel 1950, en part. pp. 22-24 ; Paunier 1981, pp. 106-107 et p. 177, n° 41. À propos des inhumations, voir note 22.
- 18 Paunier 1981, p. 108.
- 19 Entre 2014 et 2015, parallèlement au prélèvement des tombes qui devait permettre l'investigation des niveaux inférieurs, une petite centaine d'inhumations supplémentaires, de toutes époques confondues, a été mise au jour (220 structures funéraires décomptées à la fin 2013 et 311 à la fin 2015). Les 66 réductions découvertes durant cette période ne seront volontairement pas abordées dans le cadre de cette contribution, leur insertion chronologique nécessitant une étude plus approfondie.
- 20 L'ancienne « Belle-Rue », correspondant approximativement à l'axe de l'actuelle rue Charles-Galland, se situait au sommet des Crêts de Saint-Laurent et permettait un accès de plain-pied à la ville (Blondel 1919, p. 72).
- 21 Van Berchem 1980 et Haldimann *et al.* 1991, p. 198.
- 22 *Cour du Collège Calvin et rue de la Vallée* : en 1839 et 1841, plusieurs sépultures de la seconde moitié du 3<sup>e</sup> et de la fin du 5<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. (Paunier 1981, pp. 54-55) ; en 2008, trois tombes en fosse analysées au <sup>14</sup>C, dont une seule peut être datée de 320-420 apr. J.-C. (Terrier 2010, en part. p. 154). *Rues Verdaine et du Vieux-Collège* : en 1897, plusieurs tombes avec du matériel de la fin de l'Antiquité et une en cercueil de bois (Reber 1902, pp. 151-152) ; en 1931, deux strates d'inhumations en fosse, contenant du matériel daté du début du 4<sup>e</sup> ou du premier quart du 5<sup>e</sup> siècle (Blondel 1932, en part. p. 73-75 et Paunier 1981, p. 108) ; en 1949 : de nombreux squelettes d'orientations diverses, dont une inhumation qui remonterait à l'époque de La Tène finale (Blondel 1950, en part. pp. 20-21 et Paunier 1981, p. 108). *Cour de la prison de Saint-Antoine* : entre 1987 et 1990, cinq sépultures ensevelies en pleine terre remontant aux 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles (Haldimann *et al.* 1991, p. 199).
- 23 Les ossements épars, mis au jour en 2010 dans les sondages préliminaires à nos investigations, appartiennent vraisemblablement à ce premier espace funéraire (Terrier 2010, pp. 154-156).
- 24 Tels des fragments de boucles de ceinture, de fibules, d'appliques variées, d'épingles et des clous de chaussures. Mentionnons aussi des jetons en os dans deux sépultures d'immatures (T 1169 et T 1191).
- 25 Paunier 1981, p. 55 et Steiner 1995, p. 90.
- 26 Sur les 45 sépultures en fosse distinguées, quatre tombes d'adultes ont été analysées au <sup>14</sup>C : T 90 est datée de 320-440 apr. J.-C., T 117 de 410-560 apr. J.-C., T 329 de 330-540 apr. J.-C. et enfin T 359 de 320-450 apr. J.-C. (Terrier *et al.* 2013, pp. 2, 4-5, 8-9).
- 27 Dix inhumations de ce genre ont été retrouvées ; elles contiennent souvent au pied des défunts des réductions, témoignant d'au moins une, voire plusieurs réutilisations. Les tombes 611 et 1000 seront, par ailleurs, ultérieurement recouvertes par le mur occidental (M 136) du portique ouest de l'église de Saint-Laurent. Les fondations de ce mur, peu profondes, ont soigneusement épargné ces coffres de pierre comme s'il fallait en préserver le souvenir.
- 28 Steiner 1995, pp. 93-94 ; SPM VI, pp. 156-158 ; il s'agit toutefois d'une nécropole rurale plus récente, datée du 7<sup>e</sup> siècle. La dalle de marquage de l'esplanade de Saint-Antoine en constitue la seule occurrence dans l'aire funéraire tardo-antique, son niveau d'utilisation ayant été partout ailleurs arasé par les occupations postérieures.
- 29 *Rues Verdaine et du Vieux-Collège, 1931* : L. Blondel y constatait également l'orientation variable des tombes dégagées (Blondel 1932, pp. 74-75). Voir aussi Paunier 1981, p. 55.
- 30 Bonnet 1994, pp. 22-23.
- 31 L'identification de cet édifice à l'église de Saint-Laurent n'est pas remise en question : L. Blondel la situait déjà dans son étude des faubourgs de Genève aux abords de la porte de Saint-Antoine (Blondel 1919, pp. 84-85, parcelle 527 du plan de 1477). C'est plutôt le fait de retrouver les traces d'un bâtiment antérieur à la chapelle mentionnée en 1532 par Jeanne de Jussie qui a créé la surprise, personne n'imaginant que des constructions aient pu échapper aux réaménagements, puis à leur enfouissement sous le mottet de Saint-Laurent en 1537-1538 (De la Corbière 2010, p. 275).
- 32 Les murs de la nef et de l'annexe sud, très partiellement préservés il est vrai, sont fondés sur des radiers drainants, constitués d'une ou de plusieurs assises de pierres sèches, de nature très comparable. Les murs de la nef sont, quant à eux, plus profondément ancrés dans le terrain que ceux de l'annexe (plus d'1 m de différence).
- 33 Sur les 35 coffres dégagés dans l'annexe ouest, dix conservaient encore les restes plus ou moins complets de leur pierre tombale, dont l'une porte encore une inscription funéraire (Broillet-Ramjoué 2015, p. 51, n. 7, p. 52). Ces marques de surface restituent le niveau de marche

- d'origine du portique, fait tout à fait exceptionnel pour les ensembles funéraires régionaux de cette époque (Antonini 2002, pp. 105-106).
- 34 La destruction du mur limitant les annexes sud et ouest (M 316) par une tombe (T 068) en serait la preuve. Par ailleurs, la galerie ouest était, dans une première étape du moins, agrémentée d'une colonnade s'ouvrant sur le cimetière ouest (ST 808). Plus tard, lorsque l'aire cimétériale occidentale est rehaussée pour permettre l'installation d'une nouvelle strate de tombes, sa façade ouest est murée et revêtue, sur son parement extérieur, d'un enduit au tileau.
- 35 Ces parallèles restent indicatifs puisque la plus grande partie de la nef, du chœur et du flanc nord de Saint-Laurent ont disparu. Il n'en demeure pas moins qu'ils fournissent de bons exemples pour soutenir l'hypothèse proposée. Ainsi, le portique de l'église funéraire de Saint-Gervais, large de plus de 3 m, entoure les faces sud, ouest et nord de la nef. Au 8<sup>e</sup> siècle, l'édifice atteindra plus de 36 m de long pour une largeur de plus de 21 m, sans compter le transept (Privati 2008, fig. 12, p. 11). Quant à l'église cimétériale sédunoise de Sous-le-Scex, elle présente, à la même époque, une longueur de plus de 37 m pour une largeur variant entre 25,5 m et env. 21 m, avec des annexes successives de part et d'autre de la nef (Antonini 2002, fig. 68, p. 112, fig. 73, p. 123, fig. 76, p. 127).
- 36 L'ensemble funéraire est actuellement constitué de 96 coffres majoritairement composés de dalles de molasse ou de schiste et de neuf coffrages de tuiles, réservés à des individus immatures.
- 37 Pour la définition du terme, voir Colardelle 1996, p. 307.
- 38 Le parement nord de T 595, la plus au nord du groupe, est constitué, probablement dès l'origine, d'une dalle de molasse, contre laquelle un coffre de molasse plus récent (T 96) vient s'appuyer.
- 39 T 594 et T 595 avaient encore une partie de leur couverture de molasse en place au moment de leur découverte.
- 40 Des deux structures, seule T 763, une tombe en coffre pierre, est encore conservée. T 1056 n'a été repérée que par ses négatifs, au nord de la précédente. Elle a été entièrement démantelée par les travaux du 16<sup>e</sup> siècle, qui ont détruit une grande partie de ce secteur.
- 41 Bujard 1990, en part. pp. 35-37, fig. 7 et 8. Ces tombes, très partiellement conservées, elles aussi, remonteraient au 5<sup>e</sup> siècle. Les exemples régionaux qui y sont cités, identifiés à Saint-Prex et à Saint-Maurice d'Agaune, sont plutôt rattachés à des mausolées primitifs (*Ibidem*, p. 37). Notre regroupement funéraire aurait dû être protégé et couvert, s'il s'était avéré exister avant l'église (Privati 1983, p. 40). Or, rien de tel n'a été conservé dans ses parages.
- 42 Bully 2014, p. 487. L'auteur relève par ailleurs que d'autres groupes de tombes, maçonnées ou en coffre de dalles, n'ont vraisemblablement pas toujours été reconnus comme des *formae* lors de leur mise au jour. Ce constat permettrait peut-être d'inclure dans cette série, par exemple, certaines structures de l'église funéraire de Saint-Gervais, telles celles, maçonnées, de l'annexe septentrionale du chœur (Privati 2008, p. 12, fig. 14, p. 13). D'une façon plus générale, une attention renouvelée devrait être portée à cette typologie funéraire particulière et spécifique.
- 43 Malheureusement très abîmés, les décors qui y sont représentés sont de nature plutôt végétale ou géométrique et ne semblent pas illustrer des scènes figuratives.
- 44 Steiner 2011, pp. 314-316. A noter qu'une magnifique plaque-boucle en os, datée du milieu du 7<sup>e</sup> siècle, a été retrouvée sur la dépouille d'une femme dans l'église de Saint-Martin à Vevey (Auberson/Martin 1991, p. 279-288).
- 45 Steiner 2011, *Ibid.*, pp. 307-308. Les pratiques de réutilisation des tombes semblent se développer en Suisse occidentale à partir de la seconde moitié du 6<sup>e</sup> siècle (SPM VI, pp. 299-301).
- 46 Une tombe en emploi du même genre mais plus récente, portant une inscription romaine, a été observée sous la cathédrale Saint-Pierre, dans la galerie du grand cloître roman (Terrier 2004, pp. 159-160, fig. 4, p. 161).
- 47 Ces structures semblent avoir été réalisées au 7<sup>e</sup> siècle et paraissent correspondre à une production locale, dont quelques exemples ont été observés dans divers édifices religieux de la région lémanique et rhodanienne, jusqu'à Lyon (Bonnet 1977, pp. 112-113).
- 48 Selon les informations aimablement fournies par Ch. Martin-Pruvot.
- 49 Bujard 1990, p. 43, fig. 15.
- 50 T 160 est datée entre 970 et 1050 et T 265 entre 1020 et 1170 (Tercier *et al.* 2013, pp. 2, 6-7).
- 51 Cette *capella* dépendait, en 1153, du prieuré de Saint-Jean-hors-les-Murs. Elle passera, au 15<sup>e</sup> siècle, aux mains de l'abbaye de Saint-Victor, sans que l'on ne connaisse précisément les circonstances de ce transfert (Blondel 1919, p. 84). Une étude historique devra être entreprise afin d'éclaircir le statut et l'état de l'édifice religieux de Saint-Laurent.
- 52 Geneviève Perréard Lopreno, Irina Morozova, Gülfirde Akgül, Frank Rühli, Abigail Bouwman, Evelyne Broillet-Ramjoué *et al.*, *L'esplanade de Saint-Antoine – Sépultures multiples: premiers apports anthropologiques et génétiques, infra*, pp. 31-36.
- 53 Plus précisément entre 1309 et 1357 : De la Corbière 2010, pp. 202-208.
- 54 Terrier 2000, pp. 188-191.
- 55 Cf. note 31.
- 56 De la Corbière 2010, pp. 275-276.
- 57 *Ibidem*, p. 276.
- 58 L'enceinte de la promenade, érigée en 1779, est liée à la création de la rue Théodore-de-Bèze, qui devait rétablir l'accès à la ville haute par la porte de Saint-Antoine, condamnée depuis 1565 (De la Corbière 2010, p. 271). Pour les constructions ultérieures, cf. Broillet-Ramjoué 2015, pp. 50-51.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aberson/De Weck 2015.** M. Aberson, A. de Weck, Une dédicace votive à Mercure découverte à Saint-Antoine. *Archéologie genevoise 2012-2013. Patrimoine et architecture, Série archéologie 2*, 2015, pp. 53-56.
- Antonini 2002.** A. Antonini, *Sion, Sous-le-Scex (VS)*. CAR 89, Archaeologia Vallesiana 1, Lausanne 2002.
- Auberson/Martin 1991.** L. Auberson et M. Martin, L'église de Saint-Martin à Vevey au haut Moyen Age et la découverte d'une garniture de ceinture en os gravé. *as*. 14.1991.4, pp. 274-292.
- Blondel 1919.** L. Blondel, *Les faubourgs de Genève au XV<sup>me</sup> siècle*. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4<sup>o</sup>, tome V, Genève 1919.
- Blondel 1932.** L. Blondel, Maisons gauloises et édifice public romain (basilique?). *Genava X*, 1932, pp. 55-76.

**Blondel 1950.** L. Blondel, Chronique archéologique pour 1949. *Genava* XXVIII, 1950, pp. 18-37.

**Bonnet 1977.** Ch. Bonnet, *Les premiers édifices chrétiens de la Madeleine de Genève*. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4°, tome VIII, Genève 1977.

**Bonnet 1994.** Ch. Bonnet, Les églises rurales de la région de Genève : origines, développement architectural et environnement. *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*. Actes du III<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 26-30 septembre 1989, Caen 1994, pp. 22-26.

**Broillet-Ramjoué 2015.** E. Broillet-Ramjoué, L'esplanade de Saint-Antoine – un complément essentiel à la connaissance du développement oriental de la cité. *Archéologie genevoise 2012-2013. Patrimoine et architecture, Série archéologie* 2, 2015, pp. 48-52.

**Bujard 1990.** J. Bujard, L'église Saint-Hippolyte du Grand-Saconnex. *Genava*, n.s. XXXVIII, 1990, pp. 29-66.

**Bully 2014.** S. Bully, Un dispositif funéraire spécifique : les *formae*. Etat de la question et nouvelles découvertes. *Hortus Artium Medievalium* 20, 2014, pp. 480-488.

**De la Corbière 2010.** M. de la Corbière (dir.), *Genève, ville forte*. Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, t. III, Genève 2010.

**Colardelle 1996.** M. Colardelle, Terminologie descriptive des sépultures antiques et

médiévales. *Archéologie du cimetière chrétien*, Actes du 2<sup>e</sup> colloque ARCHEA, Orléans 29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 1994.

11<sup>e</sup> Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, Tours 1996, pp. 305-310.

**Haldimann et al. 1991.** M.-A. Haldimann, E. Ramjoué et Ch. Simon, Les fouilles de la cour de l'ancienne prison de Saint-Antoine : une vision renouvelée de la Genève antique. *as*. 14.1991.2, pp. 194-204.

**Haldimann/Moinat 1999.** M.-A. Haldimann et P. Moinat, Des hommes et des sacrifices : aux origines celtiques de Genève. *as*. 22.1999.4, pp. 170-179.

**Haldimann/Terrier 2011.** M.-A. Haldimann et J. Terrier, L'archéologie à l'est de la cité. *Genava*, n.s. 59, 2011, pp. 93-100.

**Paunier 1981.** D. Paunier, *La céramique gallo-romaine de Genève*. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4°, tome IX, Genève 1981.

**Privati 1983.** B. Privati, *La nécropole de Sézegnin*, Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4°, tome X, Genève 1983.

**Privati 2008.** B. Privati, avec la collaboration de Ch. Bonnet et une contribution de D. Genequand, Saint-Gervais (GE) : un lieu de culte, un quartier. *as*. 31.2008.1, pp. 2-13.

**Reber 1902.** B. Reber, *Esquisses archéologiques sur Genève et les environs*, Genève 1902.

**SPM VI 2005.** R. Windler et al. (dir.), *Haut Moyen Age*. La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen Age VI, Bâle 2005.

**Steiner 1995.** L. Steiner, Le Bas Empire et le Haut Moyen Age. *as*. 18.1995.2, pp. 89-100.

**Steiner 2011.** L. Steiner, *La nécropole du Clos d'Aubonne à la Tour-de-Peilz*. CAR 129-130, vol. 1 et 2, Lausanne 2011.

**Tercier et al. 2013.** J. Tercier, J.-P. Hurni et Ch. Orcel, *Esplanade de Saint-Antoine, Rapport d'analyse par le radiocarbone*. Laboratoire Romand de Dendrochronologie, Réf. LRD13/R6853R, 4 juillet 2013.

**Tercier et al. 2014.** J. Tercier, J.-P. Hurni et Ch. Orcel, *Esplanade de Saint-Antoine, Rapport d'analyse par le radiocarbone*. Laboratoire Romand de Dendrochronologie, Réf. LRD14/R6957R, 4 mars 2014.

**Terrier 2000.** J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1998 et 1999. *Genava*, n. s. XLVII, 2000, pp. 163-203.

**Terrier 2004.** J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 2002 et 2003. *Genava*, n. s. LII, 2004, pp. 157-182.

**Terrier 2010.** J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 2008 et 2009. *Genava*, n. s. LVIII, 2010, pp. 149-182.

**Van Berchem 1980.** D. van Berchem, La promotion de Genève au rang de cité. *Bulletin de la SHAG* XVII, 1980, pp. 3-15.

#### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

SCA, G. Consagra (fig. 1, 6 et 11); E. Broillet-Ramjoué et G. Consagra (fig. 2, 4-5, 7-9, 10 et 12); M. Berti (fig. 3).

# L'esplanade de Saint-Antoine

## Sépultures multiples: premiers apports anthropologiques et génétiques

Geneviève Perréard  
Lopreno, Irina  
Morozova, Gülfirde  
Akgül, Frank Rühli,  
Abigail Bouwman,  
Evelyne Broillet-  
Ramjoué

3.

**PARMI LES 300 TOMBES DÉCOUVERTES DANS LE CADRE DES FOUILLES ENTREPRISES DEPUIS 2012 SUR L'ESPLANADE DE SAINT-ANTOINE, UN PETIT GROUPE DE SÉPULTURES RETIENT L'ATTENTION. IL S'AGIT DE QUATRE INHUMATIONS MULTIPLES DONT LA DATATION EST COMPRISE ENTRE LE 12<sup>e</sup> ET LE DÉBUT DU 16<sup>e</sup> SIÈCLE ET QUI FONT ICI L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION CIBLÉE DES PREMIÈRES OBSERVATIONS ANTHROPOLOGIQUES, COMPLÉTÉES PAR DES ANALYSES GÉNÉTIQUES.**

Le réaménagement public de l'esplanade de Saint-Antoine a permis, dès 2012, la mise au jour d'un ouvrage défensif du 16<sup>e</sup> siècle (mottet de Saint-Laurent) et le dégagement d'une partie d'une église funéraire (Saint-Laurent) entourée de son cimetière, remontant probablement aux 6-7<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. Le bâtiment religieux reste en fonction jusqu'au 10<sup>e</sup> siècle, puis est progressivement abandonné. Parmi les tombes qui viennent s'installer dans les ruines de l'édifice entre le 10<sup>e</sup> et le début du 16<sup>e</sup> siècle, quatre inhumations multiples ont, dès leur apparition, présenté un intérêt particulier. Elles font figure d'exception au sein des sépultures mises au jour sur l'ensemble du site et pour lesquelles l'ensevelissement individuel est la règle **FIG. 2**. Cette observation est à l'origine d'une étude pluridisciplinaire, établie en cours de fouilles, qui a associé l'archéo-anthropologie et la génétique. Un premier aperçu de la question et les premiers résultats de cette collaboration font l'objet de cet article.

**1 T 244: dépôt de deux sujets partiellement superposés.** Le premier corps déposé (individu 2) est installé sur le bord sud de la fosse, le second (individu 1) s'appuie sur le côté gauche du premier. Les corps sont comprimés sur les limites sud et nord de la structure et la tête de l'individu 1 est redressée, le menton comprimé sur l'épaule gauche (indices d'une fosse étroite, voire éventuellement d'un contenant en matière périssable).



## Archéo-anthropologie

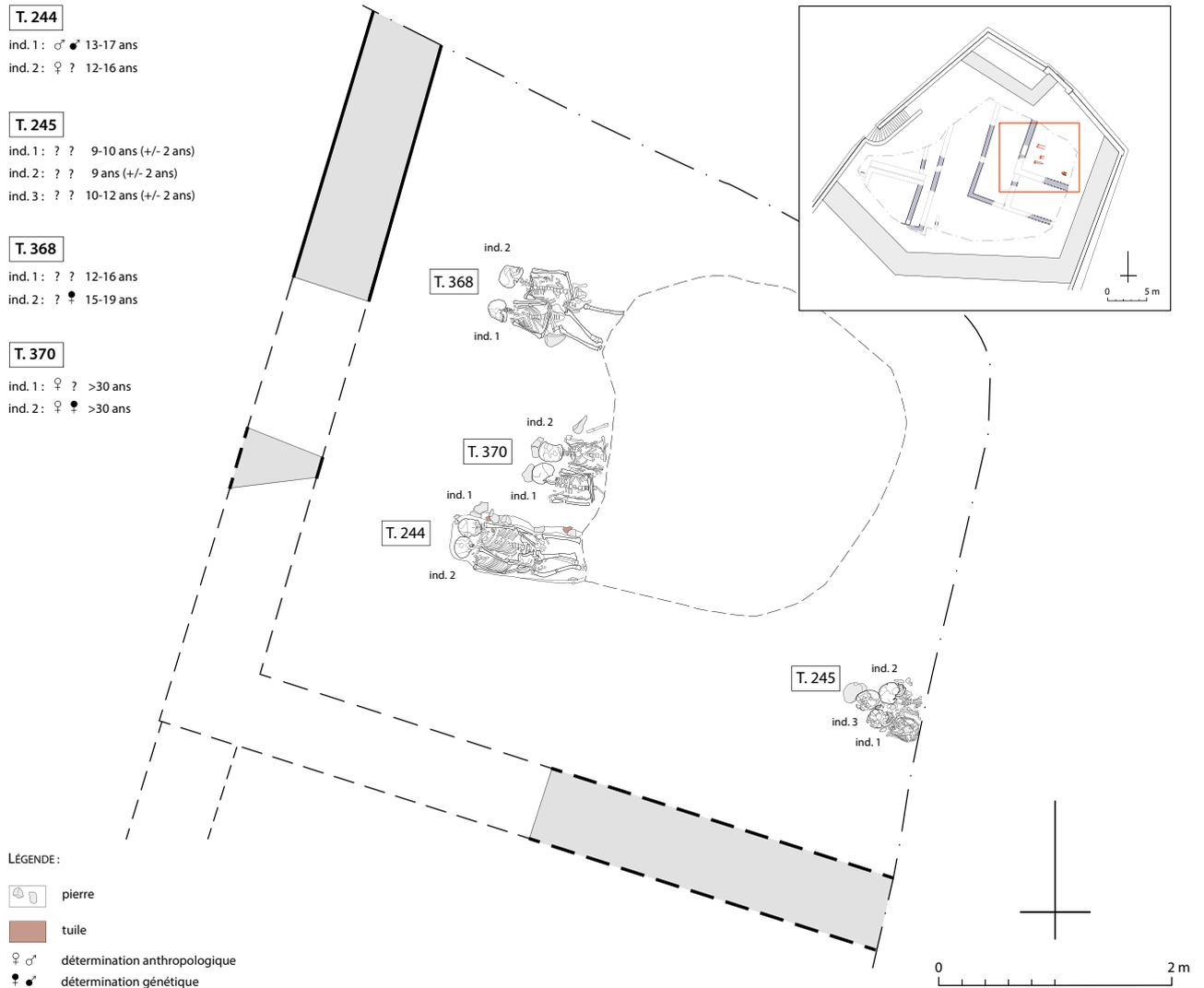
### Observations de terrain

Ce petit ensemble de sépultures, constitué de trois tombes doubles et d'une triple, a la particularité de contenir plusieurs défunts inhumés simultanément. Les inhumations sont installées dans un remblai résultant de l'abandon de l'édifice religieux, soit postérieur au 10<sup>e</sup> siècle. Leur destruction partielle par la construction du mottet de Saint-Laurent permet de les situer avant le début du 16<sup>e</sup> siècle. Cette fourchette chronologique, assez large, devra toutefois être vérifiée, l'élaboration des résultats archéologiques ne faisant que commencer.

Du fait de ce contexte très remanié, les fosses des tombes n'ont pas été repérées lors du

dégagement. Les squelettes sont orientés ouest-est, tête à l'ouest, respectant la position des sépultures plus anciennes, mais aussi l'orientation la plus fréquemment observée au cours du Moyen Age. Creusées à des profondeurs relativement similaires, trois de ces structures recouvrent une ancienne rangée de coffres du Haut Moyen Age (T 244, T 368 et T 370), la quatrième (T 245) paraissant isolée en limite orientale des fouilles. Leur aménagement relève de deux types : d'une part des fosses simples (T 244 et T 245), d'autre part des coffrages de bois (T 368 et T 370). En ce qui concerne les modalités d'inhumation, on relèvera, pour chacune des structures, à la fois un aménagement relativement sommaire de la sépulture, mais aussi une attention accordée à la position des corps qui y sont déposés. En effet, les bras ramenés sur l'abdomen ou le thorax

2 Localisation du secteur investigué au sein du site de l'esplanade de Saint-Antoine, relevés des tombes et représentation schématique des structures observées. Résultats anthropologiques et génétiques de la détermination du sexe et de l'âge au décès.





**3a** T 245 : structure contenant les restes de trois enfants âgés au décès d'environ 9 à 12 ans, placés les uns sur les autres dans une fosse relativement étroite. Les ossements montrent des effets de contrainte sur les limites sud et nord de la fosse.

**3b** T 245 : le premier enfant déposé dans la tombe (individu 3) avait les avant-bras fléchis haut sur la poitrine et croisés au niveau des poignets.

**4** T 368 : sépulture double de deux adolescents, dont une jeune femme, inhumée en premier (à droite), et un jeune de sexe indéterminé (à gauche). Le premier corps a été déposé en limite nord de la fosse, le second venant s'appuyer sur son épaule et son bras droit, allongé le long du corps.

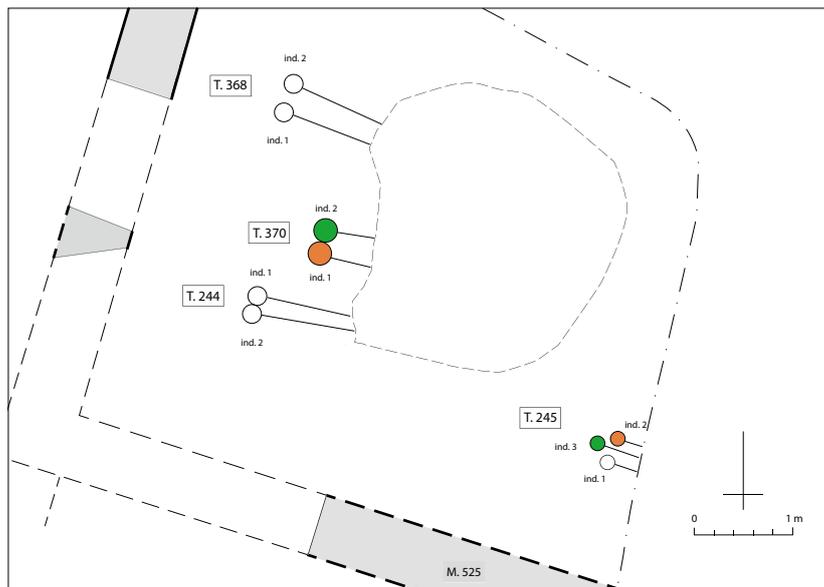
**5** T 370 : les corps de deux femmes âgées de plus de 30 ans ont été déposés, le premier (individu 2, à droite) sur le bord nord de la fosse, le second (individu 1, à gauche) venant s'appuyer sur le côté droit du premier. Les avant-bras « extérieurs » de chacun des sujets sont ramenés sur l'abdomen. En revanche, l'avant-bras droit du sujet 2 est fortement fléchi, la main reposant sur le haut du thorax droit.

ressortissent de gestes funéraires. La contemporanéité des dépôts est attestée par différentes observations, concernant notamment la superposition des corps, l'imbrication des éléments squelettiques ou les caractéristiques de la fosse.

L'étude anthropologique s'est limitée, pour l'heure, à établir succinctement l'âge au décès et le sexe des sujets ensevelis. De façon générale, les squelettes sont très fragmentés et partiellement conservés, les régions inférieures ayant été détruites

par les travaux d'installation du mottet. On observe dans T 244 deux adolescents ensevelis pratiquement l'un sur l'autre, un jeune garçon déposé au-dessus d'une jeune fille **FIG. 1**. T 245 contient les restes de trois enfants âgés au décès d'environ 9 à 12 ans, placés les uns sur les autres (**FIG. 3A** et **B**). Au sein de T 368, les restes de deux adolescents ont été identifiés, dont une jeune femme **FIG. 4**. Quant à T 370, elle réunit deux femmes adultes, âgées au décès de plus de 30 ans **FIG. 5**.

### 3. L'esplanade de Saint-Antoine – Sépultures multiples



Tombe	individu	Séquences ADNmt (SNP <sup>1</sup> )
T. 244	1	16145A 16172T 16222T 16261T
T. 244	2	16298C 16301T 16355T
T. 245	1	16114G 16192T 16294T 16399G
T. 245	2	rCRS <sup>2</sup>
T. 245	3	16343G 16390A
T. 368	1	16051G 16162G 16291T 16304C
T. 368	2	16126C 16153A 16294T
T. 370	1	rCRS
T. 370	2	16343G 16390A

<sup>1</sup> SNP : Single Nucleotide Polymorphism, soit polymorphismes ponctuels de séquence de l'ADNmt.

<sup>2</sup> rCRS : les SNP sont présentés comme les différences par référence à la séquence révisée de Cambridge (rCRS), cf. Andrews *et al.* 1999.

**6** Localisation des individus présentant des liens de parenté possibles, mis en évidence par les analyses génétiques.

**7** Résultats détaillés de l'étude de la région la plus informative de l'ADN mitochondrial, le segment hypervariable (HSV1). Des liens de parenté sont envisagés pour les sujets portant des séquences (SNP) identiques, soit T 370, ind. 1 et T 245, ind. 2 d'une part, et T 370, ind. 2 et T 245, ind. 3, d'autre part.

### Synthèse

A la particularité de contenir plusieurs défunts s'ajoute ainsi pour ces sépultures une composition démographique tout à fait inhabituelle, soit sept immatures décédés entre 9 et 19 ans et deux adultes. Bien que le sexe n'ait pu être établi pour l'ensemble du corpus, les résultats indiquent néanmoins que les deux sexes sont représentés **FIG. 2**. Les données de la démographie historique utilisées comme référentiel de la mortalité des populations anciennes indiquent que le moment de la vie où le risque de décès est le plus faible est entre 10 et 14 ans, et qu'il reste modéré également entre 15 et 19 ans. Il est donc tout à fait surprenant de voir autant d'immatures de ces classes d'âges réunis dans des sépultures multiples, elles-mêmes regroupées dans un même secteur du cimetière.

Quels événements, quelle situation pourraient expliquer une mortalité particulière dans ces catégories d'âges ? Quel est le lien qui unit ces personnes dans la tombe, sont-elles membres d'une même famille ? C'est dans le but de mettre en évidence d'éventuels liens de parenté entre les individus inhumés que des analyses génétiques ont été entreprises. Par ailleurs, la détermination du sexe génétique a permis de conforter, voire compléter, les premiers résultats de l'anthropologie.

### Génétique

#### Approche méthodologique et premiers résultats

Les méthodes d'analyses d'ADN ancien étant complexes et encore peu courantes en archéologie, on trouvera ci-dessous quelques explications permettant de mieux comprendre les démarches poursuivies.

Pour les besoins des analyses génétiques, des fragments d'os et des dents ont été collectés *in situ*. Les échantillons ont été prélevés suivant les prescriptions d'usage pour éviter toute contamination « moderne »<sup>2</sup> puis ont été transportés au laboratoire d'ADN ancien de l'Institut de médecine évolutive à Zurich, où les analyses ont été menées. Les dents et les os, après décontamination chimique, ont été mécaniquement pulvérisés au moyen d'un broyeur cryogénique. La fine poudre obtenue a ensuite été plongée dans une solution qui dissout le calcium, détruit les protéines et libère l'ADN qui sera enfin extrait et analysé selon un certain nombre de protocoles de biologie moléculaire.

Les techniques de la génétique moléculaire ont été utilisées pour identifier le sexe des squelettes échantillonnés. Cette démarche s'avère particulièrement nécessaire lorsque le mauvais état de conservation des restes osseux ou le jeune âge des individus rendent cette identification impossible

par l'approche anthropologique. La méthode a consisté à analyser des fragments d'un gène de l'ADN nucléaire, l'amélogénine, présent dans les deux chromosomes sexuels X et Y, mais dont les variantes (respectivement amelX et amelY) sont distinctes et détectables.

Les premiers résultats permettent d'identifier le sexe génétique de trois individus (deux adolescents et un adulte) sur les neuf échantillons testés **FIG. 2**. Ils confirment dans deux cas les conclusions anthropologiques et autorisent l'identification d'une jeune femme (T 368, individu 2) qui n'avait pu, jusque-là, être déterminée.

En ce qui concerne la recherche de liens de parenté au moyen d'analyses d'ADN ancien, la cible génétique la plus efficace est l'ADN mitochondrial (ADNmt), et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la spécificité de l'organisation cellulaire fait que l'ADN mitochondrial est présent en de nombreux exemplaires et est donc conservé à des concentrations beaucoup plus élevées que l'ADN nucléaire, souvent très fragmentaire<sup>3</sup>. Deuxièmement, contrairement à l'ADN nucléaire, qui est hérité des deux parents et recombinaison à chaque génération, l'ADN mitochondrial est transmis uniquement par la mère à tous ses descendants. Ainsi, tous les descendants d'une même lignée maternelle héritent du même ADNmt. Il s'agit donc d'un point de départ essentiel pour toute analyse génétique, en particulier pour exclure toute parenté matrilinéaire. En effet, dans la mesure où les informations tirées d'ADN ancien sont très lacunaires, il est nettement plus aisé d'obtenir l'exclusion de tout lien maternel plutôt que l'inclusion, qui nécessite un plus grand nombre de données pour l'assurer. Troisièmement, dans une région spécifique de sa chaîne<sup>4</sup>, l'ADN mitochondrial possède la particularité d'être très variable (polymorphe), ce qui favorise la collecte de séquences d'ADN qui vont permettre de confirmer ou d'infirmer la matrilinéarité. Enfin, l'ADNmt permet de diagnostiquer très rapidement si l'échantillon a été contaminé et, le cas échéant, de l'éliminer du lot à analyser.

Les résultats de cette recherche indiquent en premier lieu qu'au sein de chacune des tombes analysées, les individus inhumés simultanément portent des séquences d'ADNmt différentes, excluant ainsi toute parenté maternelle entre eux. En revanche, il est intéressant de relever qu'une parfaite correspondance entre les lignées d'ADN mitochondrial de deux paires d'individus a été mise en évidence au sein de deux sépultures

distinctes. Les résultats lient d'une part l'enfant 2 de T 245 avec l'adulte 1 de T 370 et d'autre part, l'enfant 3 de T 245 avec l'adulte 2 de T 370 (**FIG. 6 et 7**).

### Synthèse

L'analyse génétique a ainsi permis de rejeter l'hypothèse d'une parenté maternelle entre les individus réunis dans une même tombe, tout en mettant en évidence deux liens probables d'ascendance commune entre deux tombes particulières (T 370 et T 245). Afin de préciser la nature de ces liens, il conviendra d'élargir le cadre des investigations et mettre en parallèle d'autres marqueurs génétiques, en orientant les recherches sur les lignées paternelles, par exemple.

### Une enquête à approfondir

La simultanéité des ensevelissements d'abord, le regroupement topographique des structures ensuite et enfin l'âge au décès des individus sont autant de facteurs qui conduisent à s'interroger sur l'identité des inhumés et sur les raisons de leur présence en ces lieux.

La sépulture individuelle est la norme la plus répandue à la période considérée et la présence de tombes multiples dans ce contexte attire l'attention. L'anomalie de la situation est renforcée par la superposition partielle ou totale des corps, qui sont toutefois installés dans des positions relevant de gestes funéraires. Sans être comparables à des fosses communes ou des charniers créés en réponse à des surmortalités importantes, les inhumations multiples de Saint-Antoine pourraient résulter d'une situation d'urgence en contexte d'épidémie ou de famine.

Si la relation topographique entre ces tombes, mises au jour sur une surface réduite et creusées sensiblement à la même profondeur, est évidente, leur relation chronologique nous est inconnue. Elles pourraient être contemporaines ou étagées dans le temps, et être en lien avec un ou plusieurs épisodes de crise. Par ailleurs, un premier examen des restes osseux n'a pas révélé de traces de traumatismes, ce qui tend à exclure un conflit armé.

En dépit du petit nombre de structures étudiées, qui ne peuvent offrir qu'une vision fragmentaire de la réalité, celles-ci mettent néanmoins en lumière une composition démographique tout à fait originale. De fait, il s'agit d'un groupe composé de deux adultes et de sept « grands » enfants

et adolescents<sup>5</sup>. Si les personnes dont le sexe est identifié sont majoritairement des femmes, anthropologie et génétique s'accordent pour confirmer la présence d'au moins un jeune homme. Il n'y a donc pas de sélection exclusive d'un seul sexe. On aura noté encore que les associations par tombe se font par classes d'âges, respectivement deux adolescents, trois grands enfants, deux adolescents et deux adultes. Le premier résultat important, apporté par les analyses génétiques, indique qu'il n'y a aucun lien maternel reliant les inhumés au sein d'une même sépulture. Le second, en revanche, émet l'hypothèse d'un lien de famille – le degré de parenté n'étant pas connu – entre certains inhumés répartis dans deux tombes.

Il se peut ainsi que des épisodes aigus de mortalité aient contraint la population à procéder à des inhumations simultanées. Mais compte tenu de ce recrutement funéraire peu ordinaire, on peut en outre envisager que les défunts aient fait partie d'une communauté particulière. Ce lieu d'inhumation aurait ainsi pu être réservé à un groupe de personnes (école, congrégation religieuse, par exemple) dont les membres, pour une raison ou une autre, comprendraient un nombre important de grands enfants et de jeunes gens. Leur association dans la tombe relèverait alors potentiellement d'autres liens que ceux de la famille proche.

Le prolongement de cette étude préliminaire par l'obtention de datations plus précises, la consultation des sources historiques et des investigations plus poussées des analyses anthropologiques et génétiques apportera certainement de nouveaux éléments permettant de discuter plus avant ces hypothèses.

#### **Geneviève Perréard Lopreno**

LABORATOIRE D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE  
ET ANTHROPOLOGIE  
DÉPARTEMENT F.-A. FOREL DES SCIENCES  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU  
UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
BOULEVARD CARL-VOGT 66  
1211 GENÈVE 4  
genevieve.perreard@unige.ch

#### **Irina Morozova, Gülfirde Akgül, Frank Rühli, Abigail Bouwman**

INSTITUTE OF EVOLUTIONARY MEDICINE  
MEDICAL FACULTY, UNIVERSITY OF ZURICH  
WINTERTHURERSTR. 190  
8057 ZURICH  
irina.morozova@iem.uzh.ch, gulfirde.ahgut@iem.uzh.ch,  
frank.ruhli@iem.uzh.ch, abigail.bouwman@iem.uzh.ch

#### **Evelyne Broillet-Ramjoué**

SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE  
RUE DU PUIITS-SAINT-PIERRE 4  
1204 GENÈVE  
evelyne.broillet@etat.ge.ch

#### NOTES

- 1 Cf. Broillet-Ramjoué 2015 et *supra* pp. 18-30.
- 2 Utilisation de combinaisons TyvekTM, masque facial, deux paires de gants superposées, des lunettes et un équipement renouvelé entre chaque échantillon.
- 3 En effet, l'ADN nucléaire n'est présent qu'en deux exemplaires par cellule et sa chaîne étant considérablement plus longue que celle de l'ADN mitochondrial, la fragmentation et la mauvaise préservation rendent beaucoup plus complexe l'extraction d'informations.
- 4 La molécule d'ADNmt contient une courte séquence très variable entre individus appelée région de contrôle ou « D-Loop » dont un des segments (HSV1) a été analysé dans le cadre de cette étude.
- 5 En effet, des jeunes gens entre 15 et 19 ans sont à considérer probablement comme adultes dans une société médiévale.

#### BIBLIOGRAPHIE

**Andrews et al. 1999.** R.M. Andrews, I. Kubacka, P.F. Chinnery, R.N. Lightowlers, D.M. Turnbull, N. Howell, Reanalysis and Revision of the Cambridge Reference Sequence for Human

Mitochondrial DNA. *Nature Genetics* 1999, pp. 23-147.

**Broillet-Ramjoué 2015.** E. Broillet-Ramjoué, L'esplanade de Saint-Antoine – un complément essentiel à la connaissance du développement du flanc oriental de la cité. *Archéologie genevoise 2012-2013, Patrimoine et architecture, Série archéologie 2*, pp. 48-52.

#### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

SCA, G. Consagra (fig. 1 et 6)  
SCA, G. Consagra et  
E. Broillet-Ramjoué (fig. 2 à 5)

# La cour du collège Calvin et ses environs : quelques nouvelles découvertes archéologiques à l'est de la cité

Anne de Weck

4.

EN ÉTÉ 2014 DÉBUTE LE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DE LA COUR DU COLLÈGE CALVIN ET DU PASSAGE MATHURIN-CORDIER SITUÉ DERRIÈRE L'AILE SUD DU COLLÈGE FIG.1. LE PROJET PRÉVOYAIT LA PLANTATION D'ARBRES ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE SOL, CE QUI NOUS PERMETTAIT D'INVESTIGUER UNE FOIS DE PLUS LE SOUS-SOL DE CE QUARTIER RICHE EN VESTIGES. DE PAR SA SITUATION, LA COUR DU COLLÈGE CALVIN EST UN LIEU SENSIBLE QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE DEUX SITES MAJEURS DU QUARTIER EST DE LA CITÉ, L'ANCIENNE PRISON ET L'ESPLANADE SAINT-ANTOINE.

1 La cour du collège Calvin avec le sondage 16.



4. La cour du collège Calvin et ses environs : quelques nouvelles découvertes archéologiques à l'est de la cité



2 Les murs du passage Mathurin-Cordier, probablement liés à l'ancien hôpital.

3 Plan figurant l'emplacement des seize sondages et celui des différents murs observés à l'est de la cour et dans le passage Mathurin-Cordier.

## Le passage Mathurin-Cordier

Les travaux ont commencé à l'arrière du collège, du côté sud, dans le passage Mathurin-Cordier, où ont été découverts les restes d'un petit bâtiment (FIG. 2 et 3)<sup>1</sup>. Deux murs de fondation étaient encore conservés, l'un nord-sud et l'autre ouest-est, auxquels étaient jointes deux bases quadrangulaires de tailles différentes. La maçonnerie se composait de boulets de rivière mélangés à quelques rares morceaux de briques et de tuiles. Un bloc de molasse a été utilisé comme pierre d'angle. On peut imaginer que le mur ouest-est se prolongeait et que d'autres bases rythmaient la construction, à moins qu'il ne s'agisse de deux massifs uniques liés à l'aménagement d'une porte. Un reste d'enduit gris lissé revêtait encore le parement intérieur du mur nord-sud. Ce mur s'appuyait contre une autre fondation qui s'étendait vers l'ouest, appartenant sans doute à un bâtiment contigu.

Ces fondations sont difficiles à dater en elles-mêmes, si ce n'est qu'elles semblent antérieures au mur du jardin du Palais de justice. Il est alors probable que ces murs s'appuyaient contre la façade nord de l'ancien hôpital général, construit en 1712 à l'emplacement du couvent Sainte-Claire, consacré à l'ordre des clarisses (1474-1535). L'hôpital devient le Palais de justice en 1860. Un ancien plan de l'hôpital<sup>2</sup> figure en effet de petites dépendances accolées à sa façade, identifiées comme des hangars, auxquelles pourraient éventuellement correspondre les murs retrouvés dans le passage Mathurin-Cordier.

## La cour du collège Calvin: un complément à la connaissance du quartier antique et médiéval

La suite des travaux s'est déroulée dans la cour du collège Calvin, qui avait fait l'objet de plusieurs interventions ces dernières années. En 2008, une longue tranchée transversale nord-sud avait été creusée dans la partie ouest de la cour pour l'installation d'une nouvelle conduite de chauffage. Ce secteur avait alors livré deux fosses de tombes orientées est-ouest et les restes d'une troisième sépulture un peu plus à l'ouest, toutes datées des 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. et miraculeusement conservées<sup>3</sup>. Ces inhumations appartiennent à une aire funéraire hors les murs apparemment étendue, établie dans ce secteur vers la fin du

3<sup>e</sup> siècle, alors que la ville était réduite à l'intérieur d'une enceinte<sup>4</sup>. Il faut rappeler que non loin de là, d'autres tombes, entourées de tuiles, avaient été découvertes en 1841, lors de la démolition du jardin du principal, aménagé probablement au 18<sup>e</sup> siècle, qui fermait jadis la cour à l'est<sup>5</sup>. Dans l'état de nos connaissances, cette aire funéraire s'étend du côté sud en tout cas jusqu'à la cour de l'ancienne prison Saint-Antoine, qui conservait dans son sous-sol cinq sépultures des 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles inhumées dans les remblais de démolition d'une résidence romaine<sup>6</sup>. Elle se prolonge à l'est jusqu'à l'esplanade Saint-Antoine, où une série de tombes remontant à la même période ont été mises au jour dans sa partie nord<sup>7</sup>.

Parmi les trouvailles anciennes, il faut encore mentionner, dans l'ancien jardin du principal, non loin des sépultures, la découverte de 24 amphores gallo-romaines disposées sur deux rangées, dont il ne reste qu'une description sommaire<sup>8</sup>. Leur agencement semble tout à fait comparable à celui des amphores retrouvées sur l'esplanade Saint-Antoine voisine, qui, implantées dans le sous-sol d'un bâtiment du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., remplissaient la fonction de vide sanitaire<sup>9</sup>. Un plan de l'époque publié par Louis Blondel situe les amphores retrouvées dans l'ancien jardin si proches de l'esplanade Saint-Antoine qu'elles pourraient selon toute vraisemblance appartenir au même bâtiment romain<sup>10</sup>. En outre, les deux ensembles se composent d'une majorité d'amphores d'origine ibérique datant de la même période<sup>11</sup>.

Enfin, en 2012, cette fois en lien avec la pose de nouvelles conduites d'eau dans le secteur est du jardin et de l'aile sud, une nouvelle intervention a mené à la découverte d'un segment du parement oriental de la courtine du 16<sup>e</sup> siècle, auquel était relié le mottet de Saint-Laurent<sup>12</sup>. Les fondations de cet ancien bastion ont été par la suite en grande partie dégagées au cours de la fouille du secteur nord de l'esplanade Saint-Antoine<sup>13</sup>.

## De nouveaux sondages dans la cour du collège Calvin

Au vu du potentiel archéologique déjà constaté dans la cour et ses environs, le Service cantonal d'archéologie avait pour mission de poursuivre ses observations dans le cadre des nouveaux travaux. Seize fosses d'environ 2.80 x 2.80 m ont été creusées sur l'ensemble de la place pour accueillir les nouveaux arbres FIG. 3.



4 Tronçon de mur de la courtine des fortifications du 14<sup>e</sup> siècle.

5 Plan Billon sur lequel ont été superposés aux tracés anciens le segment de mur de la courtine du 14<sup>e</sup> siècle (en bleu) et les murs de la clôture du jardin du principal (en rouge).

La partie est conservait plusieurs structures, dont un reste de mur orienté NO-SE, d'une largeur de 1.10 m et conservé sur une longueur de 3.14 m, au sud-est de la cour **FIG. 4**. A l'ouest il est implanté dans un remblai sablo-limoneux mêlé à des poches de gravier, probablement ancien<sup>14</sup>, et à l'est dans le gravier naturel morainique. Il est construit avec des boulets de rivière, quelques fragments de molasse, de tuf et de tuiles. Trois assises sont encore conservées. En superposant le relevé de ce mur à d'anciens plans **FIG. 5**, il apparaît qu'il s'aligne exactement sur les fortifications du 14<sup>e</sup> siècle du front oriental de la cité, qui traversaient ce secteur<sup>15</sup>. Il s'agit d'un reste de la courtine qui reliait la porte Saint-Antoine à la tour Saint-Laurent, qui fait suite au tracé retrouvé sous l'ancienne prison Saint-Antoine<sup>16</sup>. Ce segment de mur constitue le premier reste maçonné de cette courtine, dont on ne connaissait jusqu'à présent aucune trace tangible, à part un négatif.

Le plan Billon montre bien que ces fortifications ont longtemps marqué le paysage puisque la clôture du jardin du principal évoqué précédemment, dont quelques murs entièrement construits en blocs de Meillerie ont été retrouvés au nord-est de la cour (sondage 16), correspond à ce même alignement. La reprise du tracé de la fortification médiévale explique d'ailleurs le désaxement perceptible entre le jardin et la cour.

Seul le sondage 15, situé à l'est, a livré des couches archéologiques en place qui ont échappé aux réaménagements incessants entrepris du 16<sup>e</sup> siècle à nos jours. Quelques perturbations modernes ont toutefois été observées. Des fosses récentes et un dé de maçonnerie très arasé<sup>17</sup>, qui appartenait certainement aux aménagements du jardin du principal, viennent couper les strates anciennes. Parmi elles, un paléosol était encore conservé, formé d'un sédiment sablo-limoneux oxydé de couleur brun-rouge, bien attesté sur l'ensemble de la vieille ville (**FIG. 6**, US 014)<sup>18</sup>.

Une couche ancienne repose sur ce premier niveau d'occupation. Le sédiment qui la constitue, limoneux, de couleur beige, contient une grande densité de charbons de bois et de la céramique (**FIG. 6**, US 017). Ce matériel parfaitement homogène peut être daté de La Tène D1, plus précisément entre 120 et 70 av. J.-C.<sup>19</sup>. Il s'agit apparemment d'un niveau de démolition. A quelque 20 m à l'est du sondage 15, sur l'esplanade Saint-Antoine, dans la partie romaine, la même couche oxydée était assez largement préservée. Dans cette couche s'insère un niveau similaire également daté de La Tène.



**6** A l'angle sud-ouest du sondage 16, détail de la couche de La Tène reposant sur le paléosol oxydé, coupée par deux fosses tardives.

Les deux sites présentent d'ailleurs une stratigraphie comparable<sup>20</sup>.

Une grande fosse moderne observée en bordure ouest du sondage 15 mérite d'être mentionnée pour la grande quantité de céramique de La Tène prélevée dans son remplissage, provenant du niveau de La Tène D1 qu'elle coupe<sup>21</sup>. Ce lot se trouvait mélangé à de la céramique médiévale.

Les autres sondages effectués dans la cour sont négatifs. La creuse n'a révélé que des remblais modernes, le plus souvent du sable, traversés par un réseau de conduites de diverses périodes<sup>22</sup>. La plupart des sondages ont livré de la céramique romaine mêlée à de la céramique vernissée médiévale et plus tardive. Le lot de céramique antique compte plusieurs tessons d'amphore Dressel 20, dont une anse portant une estampille R.C.R, possible témoin du dépôt d'amphores retrouvé au 19<sup>e</sup> siècle, à l'est de la cour, dans l'ancien jardin. Elle complète la série d'anses estampillées qui y avaient été répertoriées à l'époque<sup>23</sup>.

Le suivi de ce nouveau chantier d'aménagement nous aura offert la précieuse opportunité d'évaluer l'état de conservation des couches anciennes sur l'ensemble de la cour, ce qui n'avait pas été possible auparavant. Cette intervention aura permis de retrouver un des rares témoins maçonnés des fortifications médiévales du 14<sup>e</sup> siècle et de mieux

connaître l'étendue du niveau de La Tène, observé à l'esplanade Saint-Antoine et ailleurs dans la vieille ville. Nous pouvons constater à présent que très peu de couches archéologiques ont été conservées : la plupart ont été détruites au 16<sup>e</sup> siècle par l'aménagement du collège Calvin et par les travaux successifs effectués dans cette zone. Dans la limite des possibilités d'observation que nous permettaient les sondages, il semble qu'aucune tombe de l'ancienne aire funéraire ne soit conservée dans la cour, hormis celles documentées en 2008.

#### **Anne de Weck**

SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE  
RUE DU PUIS-SAINTE-PIERRE 4  
1204 GENÈVE  
anne.deweck@etat.ge.ch

#### REMERCIEMENTS

Le chantier était placé sous la responsabilité d'Evelyne Broillet-Ramjoué et de l'auteur. Nous avons pu bénéficier de l'aide précieuse de Gionata Consagra (SCA), qui a assuré la couverture photographique et les relevés topographiques tout au long de l'intervention. Nous avons pu aussi compter sur l'appui de Marion Berti (SCA) pour la prise de points topographiques complémentaires. Boris Paquet (Cuénod S.A.) a collaboré à la vérification des sondages lors de la creuse et a effectué la fouille des couches archéologiques en place, en collaboration avec David Peter (Cuénod S.A.). Nous sommes reconnaissantes à Isabelle Brunier et Anastasia Winiger Labuda (IMAHGe) pour les précieuses informations qu'elles nous ont livrées sur les structures du 18<sup>e</sup> siècle découvertes dans la cour du collège Calvin. Nous tenons également à remercier Marc-André Haldimann pour son expertise très utile du matériel céramique, pendant et après la fouille.

Nous exprimons notre gratitude à l'entreprise Jaquet S.A. qui a su adapter son rythme de creuse à nos observations archéologiques et à Eric Fournel (Omarini Micello Architectes S.A.), directeur des travaux, pour son soutien et son aide dans la planification de nos interventions. Enfin nous sommes reconnaissantes à Nathalie Mermod (Département des Finances, Office des Bâtiments) de nous avoir soutenues dans nos options de terrain.

#### NOTES

- 1 Les observations archéologiques ont été menées par le Service cantonal d'archéologie du 3 juillet au 8 septembre 2014 dans le cadre d'une fouille d'urgence au gré de l'avancement des travaux.
- 2 Plan d'Auguste Jean Magnin, *Album de Genève en 1850: l'ancien hôpital et ses abords*, 1890.
- 3 Terrier 2010, pp. 153-154.
- 4 Haldimann/Terrier 2011, p. 98.
- 5 La clôture figure en effet sur le plan Billon (1726-1728) et sur le plan Céard (1837-1840).
- 6 Haldimann/Terrier 2013, p. 11; Bonnet 1990, p. 11.
- 7 Broillet-Ramjoué 2015, p. 51 et *supra* p. 20-22; Terrier *et al.* 2013, p. 29.
- 8 Paunier 1981, pp. 54-55.
- 9 Broillet-Ramjoué 2015, pp. 48-52 et *supra* p. 18; M.-A. Haldimann, *infra*, pp. 44-49. Terrier *et al.* 2013, p. 28.
- 10 Blondel 1919, p. 64.

- 11 Paunier 1981, pp. 54-55; M.-A. Haldimann, *infra*, pp. 44, 47.
- 12 Broillet-Ramjoué 2015, p. 98.
- 13 Broillet-Ramjoué 2015, *ibid.*, p. 50; Terrier *et al.* 2013, pp. 27-28.
- 14 La couche contenait un ensemble homogène de céramique romaine, mise à part une anse de tasse vernissée médiévale qui pourrait provenir du remblai supérieur.
- 15 De la Corbière 2010, p. 105.
- 16 Bonnet 1998, p. 19.
- 17 La maçonnerie est constituée de molasse et de pierres de diverses natures mêlées à quelques fragments de tuiles, liés par un mortier très sablonneux.
- 18 Bonnet 2009, pp. 31-39; Bonnet 1993, pp. 9-10; Haldimann *et al.* 1991, p. 194; Haldimann/Moinat 1999, p. 172.
- 19 La céramique a été expertisée par Marc-André Haldimann. Dans ce lot, il identifie de la céramique grise fine et quelques formes telles que jatte *simili* Lamboglia 28, jattes carénées, pots à cuire, bouteilles ainsi qu'un tesson d'une grande bouteille peinte à motif blanc « grillagé » typique de cette période.
- 20 Le niveau de La Tène repose sur la couche oxydée, qui elle-même couvre le terrain naturel composé de graviers morainiques. Un remblai constitué d'une couche rouge oxydée mélangée recouvre ensuite le niveau de La Tène : c'est dans ce remblai que s'établit l'occupation romaine.
- 21 Marc-André Haldimann identifie des tessons de jattes carénées, de bouteilles et d'un plat à marli datés de 150-70 av. J.-C.
- 22 Dans le sondage 4, au S-O de la place, une ancienne canalisation a été vue. Elle était faite d'un parement intérieur de briques qui conserve un départ de voûte et d'un parement extérieur de boulets de rivière, liés par du mortier, percé d'un trou d'évacuation. Une canalisation similaire avait été repérée dans la tranchée de 2008. Il s'agit probablement du même réseau.
- 23 Paunier 1981, p. 55.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Blondel 1919.** L. Blondel, *Les Faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*. Genève 1919.
- Bonnet 1990.** C. Bonnet, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1988 et 1989. *Genava* n.s. XXXVIII, 1990, pp. 9-11.
- Bonnet 1993.** C. Bonnet, Une occupation attestée dès 100 avant J.-C. *Hôtel Tonnet. Rue de l'Hôtel-de-Ville 12*, Genève, 1993.

**Bonnet 1998.** C. Bonnet, Archéologie régionale. Actualités et racines. *Genava* n.s. XLVI, 1998, pp. 18-19.

**Bonnet 2009.** C. Bonnet, *Les fouilles de la Cathédrale St-Pierre de Genève. Vol. 1: Le centre urbain de la protohistoire jusqu'au début de la christianisation*. Genève, 2009.

**Broillet-Ramjoué 2015.** E. Broillet-Ramjoué, L'esplanade de Saint-Antoine – un complément essentiel à la connaissance du développement du flanc oriental de la cité. *Archéologie genevoise 2012-2013, Patrimoine et architecture, Série archéologie 2*, 2015, pp. 48-52.

**De la Corbière 2010.** M. de la Corbière (dir.) *et al.*, *Genève, ville forte*. Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, III, Berne 2010.

**Haldimann *et al.* 1991.** M.-H. Haldimann, E. Ramjoué et Ch. Simon, Les fouilles de la cour de l'ancienne prison de Saint-Antoine : une vision renouvelée de la Genève antique. *as.* 14.1991.2, pp. 194-204.

**Haldimann/Moinat 1999.** M.-A. Haldimann et P. Moinat, Des hommes et des sacrifices : aux origines celtiques de Genève. *as.* 22.1999.4, pp. 170-179.

**Haldimann/Terrier 2011.** M.-A. Haldimann et J. Terrier, L'archéologie à l'est de la cité. *Genava* n.s. 59, 2011, pp. 93-100.

**Haldimann/Terrier 2013.** M.-A. Haldimann et J. Terrier, Le plateau des Tranchées : un lieu-clé de l'archéologie genevoise. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 43, 2013, pp. 51-63.

**Paunier 1981.** D. Paunier, *La céramique gallo-romaine de Genève*. Genève 1981.

**Terrier 2010.** J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 2008 et 2009. *Genava* n.s. LVIII, 2010, pp. 153-154.

**Terrier *et al.* 2013.** J. Terrier, E. Broillet-Ramjoué, M. Joguin Regelin, Entre ville et campagne : Saint-Antoine et Rouelbeau, deux chantiers archéologiques majeurs en territoire genevois. *Zeitschrift des Schweizerischen Burgenvereins* 18, 2013, pp. 25-35.

#### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

SCA, G. Consagra (fig. 1, 2, 4);  
M. Berti (fig. 3, 5, 6)

# Un plateau d'amphores aux Tranchées: dépotoirs, solutions de génie civil ou consommation rituelle?

**LIEU FONDATEUR POUR L'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE, LE PLATEAU DES TRANCHÉES RÉVÈLE DEPUIS LA FIN DU 18<sup>e</sup> SIÈCLE DES LOTS D'AMPHORES ANTIQUES. EN METTANT AU JOUR UN CORPUS D'AMPHORES SANS PRÉCÉDENT, LES FOUILLES MENÉES DEPUIS 2012 SUR L'ESPLANADE DE SAINT-ANTOINE OFFRENT ENFIN UN CADRE POUR LEUR ÉTUDE DIACHRONIQUE ET DES CLÉS DE LECTURE POSSIBLES POUR LEUR PRÉSENCE EN SI GRAND NOMBRE.**

Lieu fondateur pour l'archéologie genevoise depuis la découverte, en 1535, de « médailles antiques »<sup>1</sup>, le plateau des Tranchées révèle, au sein de sa topographie bien plus accidentée que ne le suggère son

toponyme, une fréquentation humaine soutenue depuis le Néolithique<sup>2</sup>. Son extrémité occidentale comporte, dès 400-200 av. J.-C., une vocation rituelle illustrée par la tombe d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, inhumé en position assise. Au terme d'une étude rigoureuse, Patrick Moinat conclut qu'il s'agissait bien là d'un exemple des sacrifices humains pratiqués par les peuples celtes du second âge du Fer, tels qu'ils sont également observés à Acy-Romance (F) et Avenches (VD)<sup>3</sup>.

L'aire sacrée abritant ces activités rituelles était délimitée par un réseau de puissants fossés dont seule l'extrémité occidentale est identifiée. Plus au

**1** Détail du vide sanitaire mis au jour à Saint-Antoine.



sud, deux autres segments de fossés contemporains ont été mis au jour lors des fouilles du parking de Saint-Antoine. Le plus méridional, doublé par une palissade, comportait probablement une porte. Le très riche mobilier céramique découvert alors souligne une consommation intensive d'amphores vinaires des types Dressel 1 tardives et Dressel 2/4 italiques et gauloises, caractéristiques de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et de l'époque augustéenne<sup>4</sup>.

Désacralisée, l'extrémité occidentale du plateau abrite à partir de 20 av. J.-C. des édifices à ossature de bois dont les parois sont ornées d'enduits peints. Dès 20 apr. J.-C., ceux-ci sont remplacés par une somptueuse résidence urbaine (*domus*), édifée en terrasse, dont le péristyle, fouillé entre 1987 et 1990, se développe sur plus de 28 m de long pour une largeur de 17 m. Son jardin à ciel ouvert était bordé par de puissantes colonnades supportant les toitures des quatre couloirs qui l'encadraient. Les murs de ces couloirs étaient ornés de fresques du 3<sup>e</sup> style pompéien, uniques en Suisse<sup>5</sup>.

Victime d'un effondrement de son mur de terrasse arrière, cette résidence est entièrement démantelée entre 50 et 70 de notre ère ; l'espace disponible accueille dorénavant un puissant bâtiment comportant au moins deux étages.

Les fouilles du parking voisin ont révélé le développement synchrone d'un secteur à vocation plus artisanale : à témoin un atelier de verrier établi au fil du ruisseau, lui-même alors déjà en grande partie comblé<sup>6</sup>.

### Un contexte amphorique hors normes

Entreprises depuis 2012, les fouilles menées par Evelyne Broillet-Ramjoué et Anne de Weck, en révélant une véritable capsule temporelle préservée par le mottet de Saint-Laurent découvert sous la terrasse Théodore-de-Bèze, viennent fort à propos amplifier notre connaissance du bâti antique et révéler les ultimes vestiges de l'église de Saint-Laurent, dont l'origine remonte au Haut Moyen Age (voir pp. 18-30).

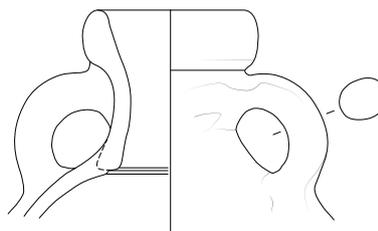
L'élément le plus spectaculaire pour la période gallo-romaine est sans aucun doute un vide sanitaire composé d'au moins 43 amphores, aménagé au sein d'un vaste bâtiment au plan seulement partiellement conservé **FIG. 1**. Selon une technique de mise en œuvre bien documentée dans la moyenne vallée du Rhône, elles sont placées en quinconce

avec leurs cols pointés vers le sol afin de piéger l'humidité du sous-sol<sup>7</sup>. Quarante-et-une amphores sont du type Dressel 20, des conteneurs d'huile d'olive originaires de la vallée du Guadalquivir en Andalousie, soit la Bétique antique. On note également la présence d'au moins deux conteneurs Beltràn II, également originaires de la Bétique.

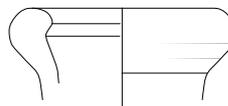
Dans l'attente de l'étude exhaustive de cet ensemble unique en Suisse, seules dix-huit amphores Dressel 20, écrasées par la pression des terres et partiellement prélevées, sont aujourd'hui dénombrées. Leur évolution formelle entre la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. et le 4<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. est bien connue grâce aux travaux de Stefanie Martin-Kilcher menés sur le vaste corpus de Augst (BL) – *Augusta Raurica*. L'examen des individus prélevés à Saint-Antoine révèle, aux côtés d'un récipient ancien distribué entre 10 et 30 de notre ère **FIG. 2**, une majorité (14 individus) de pièces produites entre 30 et 50 **FIG. 3**, alors que les trois exemplaires les plus récents sont diffusés entre 50 et 70 apr. J.-C. **FIG. 4**<sup>8</sup>.

Outre les récipients presque complets qui forment le vide sanitaire proprement dit, 730 débris d'amphores isolés, provenant de quinze récipients au moins, ont été mis au jour dans le remblai comblant les interstices. On relève parmi ceux-ci quatre amphores vinaires, dont trois Dressel 2/4 provenant de Gaule **FIG. 5** et une Dressel 28 originaire de la péninsule ibérique. Ces récipients sont accompagnés de huit amphores à saumure du type Dressel 9 *similis* **FIG. 6**, issues des ateliers de la moyenne vallée du Rhône<sup>9</sup>, ainsi que de cinq Dressel 7/8 et Beltràn I ou II, provenant toutes de la Péninsule ibérique. Une amphore du type Richborough 527 complète cet inventaire ; utilisée dans le sud de l'Italie dès l'époque augustéenne, ces récipients sont connus pour avoir exporté l'alun des îles Liparii ainsi que des denrées alimentaires. La pâte ocre de l'exemplaire de Saint-Antoine est caractéristique de ceux qui ont pu servir au transport de vin **FIG. 7**<sup>10</sup>. On signalera enfin une petite amphore à engobe interne ocre, dont la pâte évoque les productions de Gaule méridionale **FIG. 8**.

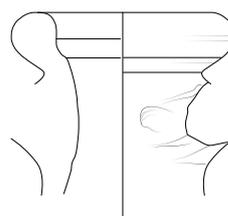
La vaisselle fine recueillie dans ce remblai confirme le *terminus post quem* fourni par les amphores Dressel 20. La présence de coupelles de type Drag. 35 en association avec les premières séries de coupes ornées hémisphériques de type Drag. 37, toutes deux produites en masse à partir des années 60 apr. J.-C. par les ateliers de La Graufesenque, établis à proximité de Millau (F), permet de fixer plus précisément la mise en œuvre du vide sanitaire dès cette date.



**2** Gv 69-02/US211-733/1.  
Vide sanitaire, col d'amphore  
Dressel 20 précoce (Martin-  
Kilcher 1987, type A: 10-30  
apr. J.-C.).



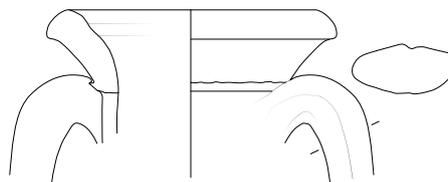
**3** Gv 69-02/US211-133/1.  
Vide sanitaire, col d'amphore  
Dressel 20 (Martin-Kilcher  
1987, type B: 30-50 apr. J.-C.).



**4** Gv 69-02/US211-614/1.  
Vide sanitaire, col d'amphore  
Dressel 20 (Martin-Kilcher  
1987, type C: 50-70 apr. J.-C.).



**5** Gv 69-02/US211-100/2.  
Vide sanitaire, col fragmen-  
taire d'amphore Dressel 2/4  
rhodanienne.



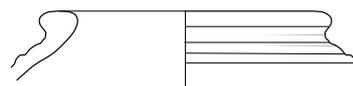
**6** Gv 69-02/US211-084/6.  
Vide sanitaire, col fragmen-  
taire d'amphore Dressel 9  
*similis*, originaire de la  
moyenne vallée du Rhône.

5cm

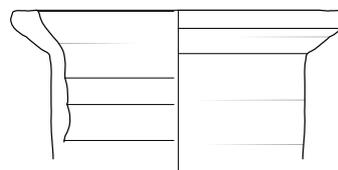
0 5cm

5. Un plateau d'amphores aux Tranchées : dépotoirs, solutions de génie civil ou consommation rituelle ?

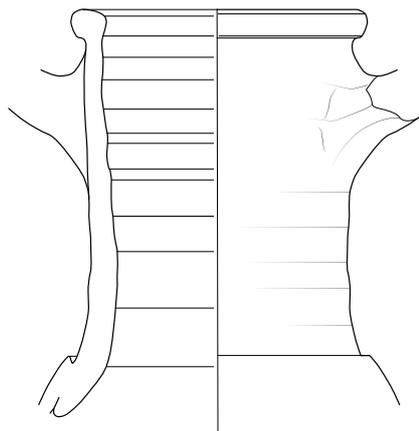
7 Gv 69-02/US211-132/1.  
Vide sanitaire, col fragmentaire d'amphore vinaire Richborough 527, originaire d'Italie méridionale.



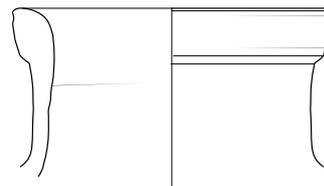
8 Gv 69-02/US211-738/1.  
Col fragmentaire d'amphore probablement originaire de Gaule méridionale.



9 Gv 69-02/US993/9-1035/1.  
Col fragmentaire d'amphore vinaire Dressel 2/4, originaire de Méditerranée orientale.



10 Gv 69-02/US198-087/2.  
Col fragmentaire d'amphore vinaire Dressel 30, originaire de Maurétanie Césarienne, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> siècle de notre ère.



5cm

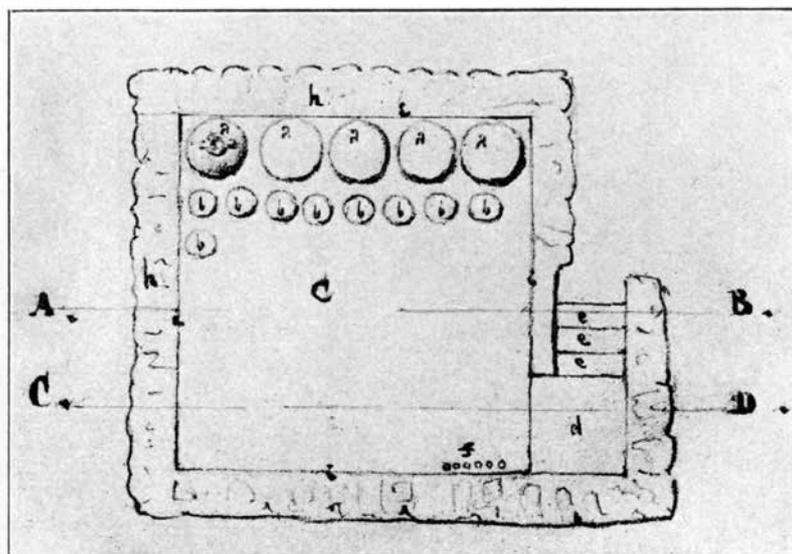
0 5cm

## Une diachronie remarquable

La riche masse documentaire fournie par le vide sanitaire (à ce jour, ce sont 1777 fragments provenant de 41 récipients NMI) ne saurait à elle seule rendre compte de la diversité du matériel amphorique. Les niveaux antérieurs et postérieurs livrent également une collection abondante; forte de 5448 tessons provenant de 265 amphores NMI, elle s'étage entre le 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère et le Bas Empire. La période gauloise est représentée par deux amphores vinaires du type Dressel 1, caractéristiques de la seconde moitié du 2<sup>e</sup> et de la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Les fastes de l'époque impériale (27 av. J.-C. – 3<sup>e</sup> siècle de notre ère) transparaissent au travers de la diversité des conteneurs mis au jour. On relèvera ainsi, aux côtés des récipients « classiques » provenant pour l'essentiel de Gaule (amphores de Marseille, Gauloises 3 et 4 de la Basse vallée du Rhône, Dressel 2/4 rhodaniennes) et de la Péninsule ibérique (amphores à huile Dressel 20, à sauces de poisson Dressel 7/11 ou Beltràn I-II), la présence de conteneurs originaires de l'est du Bassin méditerranéen. On notera ainsi au moins six amphores du type Dressel 2/4, originaires de Méditerranée orientale **FIG. 9**.

Le Bas Empire est illustré par quatre amphores de type Dressel 30 **FIG. 10**. Originaires de Maurétanie et ayant majoritairement servi au transport du vin, ces conteneurs, diffusés durant le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> siècle de notre ère, étaient précédemment inconnus en Suisse occidentale et attestés à Augst par un unique exemplaire<sup>11</sup>. La présence d'amphores à huile du type Dressel 23, produites au sein du même arc chronologique, souligne la persistance d'importations originaires de Bétique. Enfin, la période comprise entre la fin du 4<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> siècle de notre ère est documentée par au moins une amphore Keay XXV, issue d'ateliers tunisiens, et une amphore LR 4 provenant de Gaza. Déjà observées à Genève et dédiées toutes deux à l'acheminement de crûs appréciés de l'élite du Bas Empire, elles témoignent de la persistance du grand commerce méditerranéen jusqu'à l'orée du Haut Moyen Age<sup>12</sup>.



## Des amphores pour quel usage dans un quartier antique complexe ?

L'abondance d'amphores observée dans la fouille actuelle n'est pas un fait isolé. Le plateau des Tranchées s'avère en effet un lieu de prédilection pour ce genre de découvertes depuis le 18<sup>e</sup> siècle déjà<sup>13</sup>. Ainsi, en 1767, sous la maison Fabri, entre le 14 de la promenade Saint-Antoine et le 5 de la rue Etienne-Dumont, vingt amphores ont été dégagées sans qu'aucune n'ait été conservée. Plus récemment, en 1829, un nombre imprécisé d'amphores antiques est dégagé « à 12 pieds de profondeur » dans les graviers de la moraine würmienne, lors de la creuse des fondations de l'Ancien Observatoire.

En 1841, 24 amphores disposées sur deux rangées sont mises au jour dans la cour du Collège Calvin (voir p. 39). Dix d'entre elles sont conservées au Musée d'art et d'histoire<sup>14</sup>; elles sont datées entre le 1<sup>er</sup> et la seconde moitié du 2<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ce contexte a toute sa pertinence en regard de la fouille actuelle puisqu'il se trouve vis-à-vis: il laisse entrevoir une extension importante du système de vide sanitaire découvert.

En 1853, à l'angle du boulevard des Tranchées et de la route de Malagnou **FIG. 11**, puis en 1855 à l'angle de la rue Ferdinand-Hodler et du boulevard des Tranchées, deux caves comportant chacune des amphores sont découvertes, la seconde comportant également de la vaisselle fine de table. L'année suivante, en 1856, une autre rangée d'amphores est exhumée le long du boulevard des Tranchées.

**11** Plan levé par Hippolyte-Jean Gosse de la cave antique découverte en 1853. Document publié par Louis Blondel en 1931.



d'informations : si leur large diachronie ne surprend pas, leur abondance en revanche interpelle le chercheur.

En cumulant les amphores mises au jour depuis 1767, ce sont des milliers de récipients entiers ou fragmentaires qui ont été recueillis. S'agit-il des déchets entourant l'agglomération dès l'époque augustéenne, à l'instar du mobilier amphorique comblant le fossé de La Tène finale mis au jour à l'emplacement du parking de Saint-Antoine ? S'agit-il des vestiges d'autres vides sanitaires rendus nécessaires par le sous-sol humide, à l'instar de celui mis au jour en 2012 ? Ou reflètent-ils une consommation particulière, résultant des rites pratiqués sur ce plateau des Tranchées, connu pour en avoir abrité pendant les trois derniers siècles av. J.-C ?

Rien ne permet de fournir une réponse globale à ces propositions, toutes plausibles en l'état actuel de la recherche. Gageons d'ores et déjà que l'étude approfondie du mobilier amphorique récolté au fil des siècles sur le plateau des Tranchées apportera une connaissance sans précédent de l'histoire économique antique de Genève. Son interprétation en regard des contextes de découverte peut également amener des éléments essentiels à la compréhension de ce secteur clé de l'agglomération, dont le caractère apparaît, au fil des interventions archéologiques, de plus en plus complexe.

#### Marc-André Haldimann

ARCHÉOLOGUE MANDATAIRE  
CH. DES HUTINS 52  
1232 CONFIGNON

#### NOTES

- 1 Haldimann/Lorenz 2008.
- 2 Haldimann/Terrier 2013, p. 51.
- 3 Haldimann/Moinat 1999.
- 4 Terrier 1996.
- 5 Haldimann et al. 1991, pp. 195-202.
- 6 Terrier 1996, pp. 7-8.
- 7 Saint-Romain-en-Gal (F) : Durand et Durand 1979, p. 60 ; Lyon, Saint-Just (F) : Bertrand 1992, pp. 265-278.
- 8 US 198, 211 et 363. Toutes du type Dressel 20, ces amphores sont classées dans les groupes A, B et C de Stefanie Martin-Kilcher (Martin-Kilcher 1987, annexe 1).
- 9 Desbat/Dangréaux 1997, pp. 77-78.
- 10 <http://syslat.on-rev.com/DICOCER/dicocer.fc?programme=editD3&choix=A-ITI&Submit=submit> consulté le 12 juillet 2016.
- 11 Martin-Kilcher 1994b, p. 378.
- 12 Genequand 2002, p. 78.
- 13 Voir en dernier lieu Paunier 1981, pp. 100-104.
- 14 Amphores Dressel 20, Inv. nos C 0322, C 0324, C 0328, C 0331 et C 0339 ; amphore Dressel 2/4 inv. C 0323 ; amphore Dressel 7/8, inv. C 0330 ; amphore Beltràn II, inv. – 0325.

#### BIBLIOGRAPHIE

**Bertrand 1992.** E. Bertrand, Les amphores d'un vide sanitaire du I<sup>er</sup> siècle à Lyon (Saint-Just). *Actes du congrès de Tournai*, SFECAG, mai 1992, pp. 265-278

**Blondel 1919.** L. Blondel, *Les faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*. Mémoires et Documents

publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève 1919.

**Blondel 1931.** L. Blondel, Une cave romaine sur les Tranchées, *Genava* IX, 1931, pp. 116-119.

**Blondel 1948.** L. Blondel, Le Plateau des Tranchées à Genève. *Genava* XXVI, 1948, pp. 34-47.

**Desbat/Dangréaux 1997.** A. Desbat et B. Dangréaux, La production d'amphores à Lyon, *Gallia* 54, 1997, pp. 73-104.

**Durand/Durand 1979.** J. et T. Durand, *Saint-Romain-en-Gal, scènes de vie gallo-romaine*, Vienne 1979.

**Genequand 2002.** D. Genequand, « Une amphore de Gaza à Genève : de la consommation du vin à sa production ». In : *Vrac. L'archéologie en 83 objets. Hommage collectif à Daniel Paunier*, Catalogue d'exposition du Musée Romain de Lausanne-Vidy, Lausanne, 2001, pp. 78-79.

**Haldimann et al. 1991.** M.-A. Haldimann, E. Ramjoué et Ch. Simon, Les fouilles de la cour de l'ancienne prison de Saint-Antoine : une vision renouvelée de la Genève antique. *Archéologie Suisse* 14.1991.2, pp. 194-204.

**Haldimann/Moinat 1999.** M.-A. Haldimann et P. Moinat, Des hommes et des sacrifices : aux origines celtiques de Genève. *Archéologie Suisse* 22.1999.4, pp. 170-179.

**Haldimann/Lorenz 2008.** M.-A. Haldimann, en coll. avec F. Lorenz, Une cité à la découverte de son identité : la collection d'archéologie régionale. In C. Menz, (éd.), *Musée d'art et d'histoire*, Genève, Musées Suisses, Genève 2008, pp. 40-46.

**Haldimann/Terrier 2013.** M.-A. Haldimann et J. Terrier, Le Plateau des Tranchées : un lieu clé de l'archéologie genevoise. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 43, 2013, pp. 51-63.

**Martin-Kilcher 1987.** S. Martin-Kilcher, *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst 1. Ein Beitrag zur römischen Handels- und Kulturgeschichte*. Forschungen in Augst 7/1, Augst 1987.

**Martin-Kilcher 1994a-b.** S. Martin-Kilcher, *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst 2-3. Ein Beitrag zur römischen Handels- und Kulturgeschichte*, Forschungen in Augst 7/2-3, Augst 1994.

**Paunier 1981.** D. Paunier, *La céramique gallo-romaine de Genève*. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome IX, Genève 1980.

**Terrier 1996.** J. Terrier, *Le parking de Saint-Antoine à Genève. Découvertes archéologiques*. Service cantonal d'archéologie, Genève 1996.

**Wildi 1997.** W. Wildi, Le site naturel de Genève. In : Ph. Broillet, *dir., La Genève sur l'eau*. Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève I, Bâle 1997, pp. 3-13.

#### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

SCA Genève, G. Consagra (fig. 1) ; M. Berti (fig. 2-10) ; Blondel 1931, p. 117 (fig. 11) ; Blondel 1948, p. 34 (fig. 12)

6.

Philippe Ruffieux,  
avec la collaboration  
de Marion Berti

# Nouvelles données sur le front lacustre de la ville neuve d'Hermance

LA MAISON ANCIENNEMENT CONNUE COMME « MAISON BOSSART » ET SITUÉE AU 10 QUAI D'HERMANCE A FAIT L'OBJET, DURANT L'ANNÉE 2014, DE TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET DE RÉNOVATION PAR LA COMMUNE EN VUE D'Y INSTALLER DES LOGEMENTS ET UN RESTAURANT. ÉTANT DONNÉ L'OMNIPRÉSENCE DU BÂTI MÉDIÉVAL DANS LE BOURG ET LA SITUATION PARTICULIÈRE DE CE BÂTIMENT, UN SUIVI DE CHANTIER DE LA PART DU SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE A ÉTÉ EFFECTUÉ.

1 Vue du quai d'Hermance depuis le débarcadère, en direction du nord.

## Contexte historique et archéologique

Fondé vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle dans des circonstances historiques abondamment commentées, le bourg d'Hermance constitue un bel exemple de ville neuve médiévale<sup>1</sup>. A partir de 1969, plusieurs campagnes de fouilles ont été menées par le Service cantonal d'archéologie, au gré des projets d'aménagement qui touchaient au sous-sol du bourg ou



à son bâti. Ainsi l'enceinte de la ville neuve a vu son tracé, petit à petit, se préciser<sup>2</sup>; l'église, adossée à ce mur d'enceinte, a fait l'objet de fouilles<sup>3</sup>; puis plusieurs maisons encore existantes, dont le noyau primitif appartient à la ville du 13<sup>e</sup> siècle, ont été étudiées et documentées<sup>4</sup>. Diverses interventions de moindre ampleur ont encore concerné le sous-sol ou le bâti d'Hermance.

### Le mur d'enceinte

La question de l'enceinte de la ville neuve demeure centrale parmi les problématiques liées à ce site. Plusieurs portions du mur constituant la défense de la ville ont en effet été mises en évidence, notamment sur le front nord.

Suivant la pratique architecturale d'alors, les maisons des îlots périphériques étaient bâties côte à côte, contre la muraille, selon un plan rectangulaire présentant une façade sur rue étroite et de longs murs mitoyens<sup>5</sup>. La muraille du 13<sup>e</sup> siècle est ainsi souvent en partie conservée dans les murs des maisons qui s'y sont adossées<sup>6</sup>.

D'autres segments de l'enceinte ont été mis au jour au cours de fouilles, notamment dans la partie nord-ouest du Bourg-d'en-Bas, où une tour quadrangulaire marquait l'extrémité de la fortification, ainsi que dans le Bourg-Dessus.

Tous ces éléments architecturaux permettent de restituer un plan de la ville neuve qui s'affine à chaque nouvelle découverte<sup>8</sup>. La dernière version de ce plan, publiée par Jacques Bujard **FIG. 2**<sup>9</sup>, propose un mur d'enceinte entourant la ville basse sur ses fronts nord, sud et est, ce dernier établissant la jonction avec la ville haute, elle-même protégée par une muraille dont des tronçons sont attestés sur chacun des côtés. Au sud-ouest du Bourg-Dessus se dresse le donjon, bâti au 14<sup>e</sup> siècle (1338-1339)<sup>10</sup>, dernier vestige du château. Les murs de braie qui doublent l'enceinte du Bourg-d'en-Bas lui seraient contemporains.

A l'ouest, aucun élément de fortification, hormis aux extrémités nord et sud, n'avait jusqu'alors été repéré: au nord ont été découverts les vestiges d'une tour, alors qu'au sud les restes d'une autre tour seraient conservés dans les fondations d'une maison de maître (2 quai d'Hermance). L'existence d'un mur fermant la ville côté lac a longtemps fait débat. En 1971 puis en 1973, Charles Bonnet proposait un front occidental défendu par une enceinte constituée d'une courtine et de tours carrées<sup>11</sup>. Outre les tours d'angle, un tronçon de ce mur serait conservé dans les caves de l'ancien café du Léman, alors



que le port de la ville serait situé, selon l'auteur de l'étude, dans la partie nord du front du lac, au sud de la tour d'angle nord.

En 1997, cette proposition fut remise en cause par Jacques Bujard, qui considérait que la défense de la ville côté lac reposait sans doute sur un système de pieux installés dans le lac<sup>12</sup>. Il situait en

**2** Plan des fortifications de la ville neuve d'Hermance tel que proposé par Jacques Bujard (d'après Bujard 2011, fig. 1, p. 227).



3 Plan d'Hermance, Bourg-d'en-Bas, à proximité du lac. Situation du 10 quai d'Hermance et de son mur mitoyen (en rouge).

4 Le 10 quai d'Hermance. Vue sur la moitié sud du mur mitoyen (M1).

outre le port dans la partie sud du front lacustre, au débouché de la rue du Midi.

Suite à une analyse du bâti effectuée au 15 B ruelle des Galeries en 2001 **FIG. 3**, Gérard Deuber se rapprochait de l'opinion de Jacques Bujard et proposait un front du lac dont la défense était assurée par l'alignement des façades des maisons plutôt que par un mur d'enceinte continu<sup>13</sup>.

La façade de la maison en question, datée du 14<sup>e</sup> siècle, ne présentait pas l'aspect d'un mur d'enceinte, elle était en effet constituée d'une maçonnerie d'épaisseur ordinaire et percée de surcroît de plusieurs ouvertures: une porte en plein cintre et une fenêtre étroite et chanfreinée au rez-de-chaussée, deux fenêtres dont une géminée à l'étage<sup>14</sup>. Signalons d'autre part que le bâtiment mitoyen au sud (16 quai d'Hermance), daté du 13<sup>e</sup> siècle, débordait largement, en direction du lac, de l'alignement de la façade étudiée.

### Circonstances et mode de l'intervention

Le chantier de transformation de la maison dite « Bossart », au 10 quai d'Hermance, a offert l'occasion de reprendre cette problématique. Ce bâtiment se trouvant en effet à l'extrémité occidentale de l'îlot défini par les rues Centrale et du Midi, il était susceptible de livrer des renseignements importants sur l'aménagement du front de la ville neuve face au lac.

Durant l'automne 2012, une série de sondages réalisés dans ses murs ont souligné la nécessité d'intervenir sur certaines parties du bâtiment, en particulier sur le mur mitoyen.

Un rapport historique produit fin 2012 propose en outre une analyse assez détaillée de son architecture, sur la base des éléments apparents et du plan<sup>15</sup>. La maçonnerie du mur mitoyen et les meurtrières qui le percent l'assimilent, selon les auteurs, à un segment de l'enceinte du 13<sup>e</sup> siècle fermant le front côté lac. L'alignement de ce mitoyen avec la façade de la maison sise 15 B ruelle des Galeries, ainsi qu'avec l'angle sud-est de la tour découverte au nord en 1969, conforterait cette hypothèse, de même que la hauteur des meurtrières, équivalente à ce qui a pu être observé à la ruelle des Galeries ou dans les maisons de la rue du Nord.

Le rapport souligne aussi l'épaisseur particulièrement importante des murs dans la moitié nord de la maison, indice d'une fonction militaire de cette construction postérieure au 13<sup>e</sup> siècle.

En 2014, l'intervention du Service cantonal d'archéologie sur ce chantier s'est limitée au suivi des travaux de transformation et rénovation, sans décrépissage supplémentaire des murs, puis à la documentation des éléments dignes d'intérêt.

Le mur mitoyen (M1, **FIG. 4 et 5**), partiellement recouvert d'un enduit ancien, a fait l'objet d'un

examen superficiel. Son relevé a été effectué au moyen d'un tachéomètre laser.

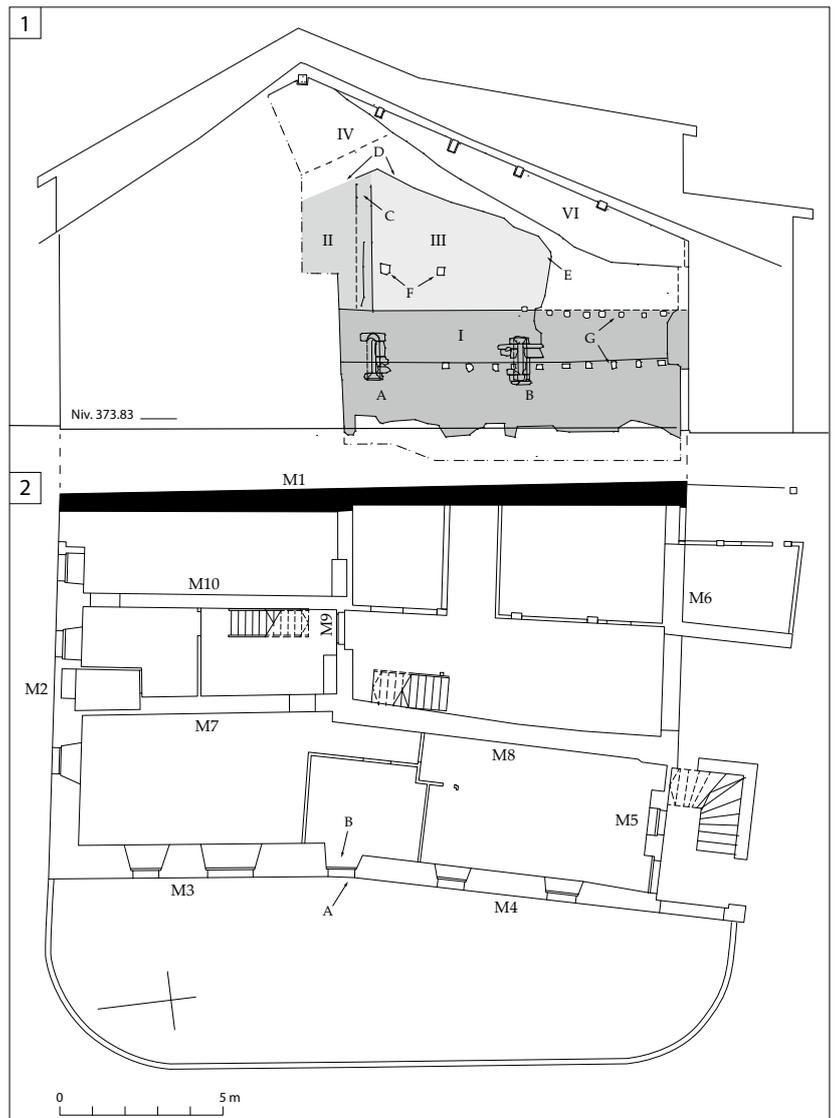
L'étude s'est également concentrée sur la façade ouest du bâtiment (M3, M4, **FIG. 5.2**), où le décrépiage a permis de faire de rapides observations consignées sur un schéma à main levée. Une couverture photographique dans l'ensemble de la maison complète le volet documentaire. Les diverses méthodes rapidement mises en œuvre nous ont permis de restituer schématiquement les élévations des murs M1 et M3-M4 **FIG. 5.1, FIG. 9**.

### Analyse du mur mitoyen avec les maisons 1-3 ruelle des Galeries et 34 rue du Midi (M1)

#### La première phase: 13<sup>e</sup> siècle

Une première étape de construction (phase I) est constituée d'une maçonnerie en pierres de rivière de tailles variables. A une hauteur d'environ 1 m depuis la semelle de fondation, les pierres sont disposées de manière oblique, en lits réguliers, alternés **FIG. 6**. Cette disposition avait déjà été observée dans des portions de l'enceinte au sud et au nord du Bourg-d'en-Bas<sup>16</sup>.

La limite supérieure de cette phase se distingue aisément par le changement d'appareil et un léger retrait des étapes postérieures (**FIG. 5.1 I, FIG. 8**). La maçonnerie est tout à fait comparable à celle observée dans l'enceinte nord (26 rue du Nord), que Jacques Bujard a attribuée à une première phase de construction constituée d'un mur de 4 m



**5 1.** Élévation schématique du mur mitoyen M1 avec ses différentes phases de construction. **2.** Plan de la maison au 10 quai d'Hermance et numérotation des murs.

**6** Mur mitoyen M1. Archère sud (**FIG 5.1 B**) et maçonnerie de pierres de rivière disposées de biais en lits réguliers et alternés.

**7** Mur mitoyen M1. Archère nord (**FIG 5.1 A**)

8 Le mur mitoyen (M1) et ses différentes phases de développement.



de haut, antérieur à l'édification des maisons qui s'y sont adossées et en ont complété l'élévation<sup>17</sup>.

A l'extrémité sud du mur M1, on note la présence de blocs de molasse chaînés, vestiges probables d'une porte dans le prolongement de la rue du Midi.

Deux archères sont visibles dans l'élévation. La plus méridionale (FIG. 5.1 B, FIG. 6) se situe à 5 m de l'extrémité sud du mur, la suivante se trouve environ 4 m plus loin (FIG. 5.1 A, FIG. 7) et toutes deux s'élèvent à un niveau identique d'environ 1,8 m au-dessus de la semelle de fondation du mur. Elles présentent d'ailleurs les mêmes dimensions d'ouverture (0,95 à 1 m de hauteur pour 12 à 15 cm de largeur), mais une composition et un état de conservation hétérogène. L'archère sud est surmontée d'un linteau à ébrasement rectangulaire avec des montants constitués de blocs irréguliers, disposés aussi bien horizontalement que verticalement FIG. 6, alors que la seconde FIG. 7, nettement mieux préservée, comprend un jambage droit fait d'un bloc allongé et de deux blocs plus petits. Son ébrasement, cintré dans le linteau, se prolonge dans le bloc d'appui.

Tant la composition de la maçonnerie, tout à fait comparable à celle des portions nord et sud du mur d'enceinte du Bourg-d'en-Bas, que la présence

d'archères, confortent l'hypothèse que ce mur mitoyen ait pu constituer à l'origine un pan de fortification du front lacustre d'Hermance, à l'extérieur duquel a été adossée la maison Bossart.

### Les phases postérieures

Plusieurs étapes postérieures sont visibles avec plus ou moins de clarté. On distingue d'une part les limites de murs pignons, qui pourraient appartenir aussi bien au bâtiment mitoyen qu'à celui qui nous concerne, et d'autre part les arrachements de murs qui sont clairement à mettre en relation avec l'évolution de notre bâtiment.

A l'aplomb de la seconde archère, on observe l'arrachement d'un mur perpendiculaire au mitoyen (FIG. 5.1 C, FIG. 8). Certaines des pierres de moyen à gros calibre qui y étaient chaînées sont encore en place.

De part et d'autre de cet arrachement, la maçonnerie est limitée en élévation par le négatif d'une toiture (FIG. 5.1 D). L'angle d'observation empêche une vision claire et une comparaison entre les deux pans visibles. De même, la présence d'un enduit ne permet pas de s'assurer de la relation qui les lie : la partie située à gauche de l'arrachement (FIG. 5.1 II) paraît néanmoins différente de celle située à droite (FIG. 5.1 III). A droite de cette dernière, on observe un autre arrachement (FIG. 5.1 E, FIG. 4), constitué de pierres de rivière de petit module, qui marque visiblement la limite de ce pan de mur.

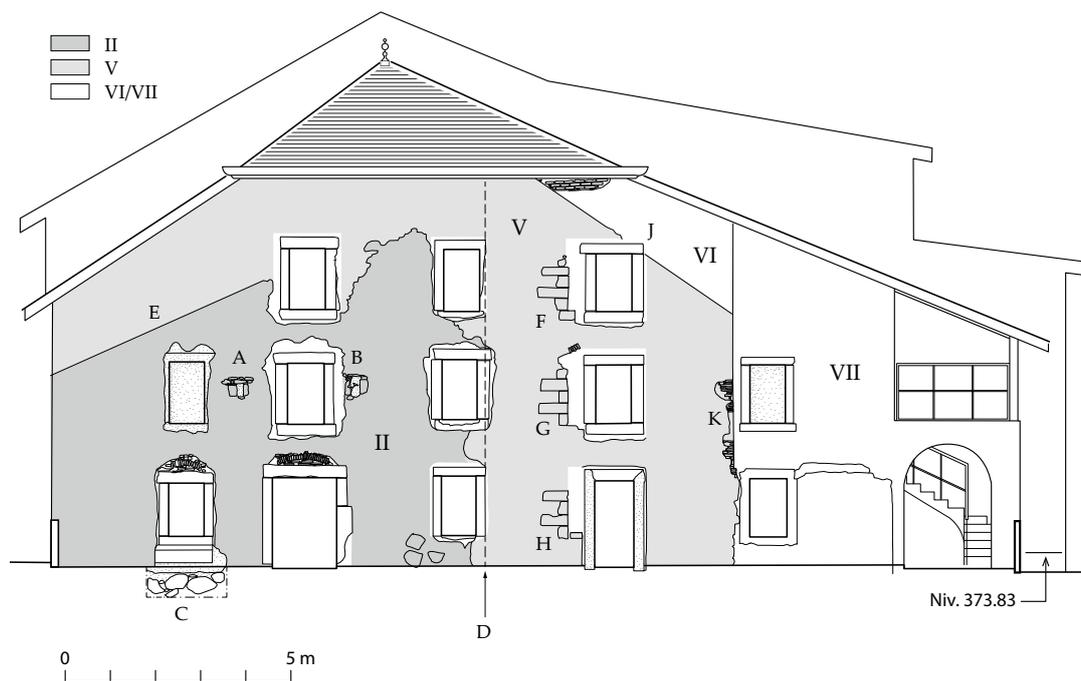
Une nouvelle étape de construction prolonge la phase précédente vers le sud et s'élève en un pignon dont le sommet, se confondant peut-être avec celui de la toiture actuelle, est décalé vers le nord (FIG. 5.1 IV). Enfin, une dernière reprise comble l'espace jusqu'à la toiture actuelle (FIG. 5.1 VI).

On observe également de nombreux logements de poutres, notamment dans la maçonnerie de la première reprise (FIG. 5.1 F, FIG. 4, FIG. 8).

### Le bâti du 10 quai d'Hermance (maison Bossart)

#### Le premier bâtiment (M2, M3)

Le plan de la maison révèle deux éléments importants : le mur de façade présente une inflexion en son centre (FIG. 5.2 A, FIG. 9 D) et la moitié nord de la façade (M3) ainsi que le mur gouttereau nord (M2), sont nettement plus épais que le reste des maçonneries FIG. 5.2. Le rapport historique mentionné plus haut propose ainsi l'existence « d'un grand bâtiment rectangulaire à très gros murs »,



maison haute du 15<sup>e</sup> siècle, construction contemporaine du mur d'enceinte, tour ou segment de mur de braie du 14<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Ces murs d'une épaisseur importante (jusqu'à 1 m) reposent en effet sur une fondation de gros moellons (FIG. 9 C) que l'on peut observer jusqu'au désaxement de la façade, où ils semblent marquer un angle.

La face intérieure des maçonneries n'a pu être que brièvement observée: les ouvertures actuelles de la moitié nord du bâtiment ont été pratiquées dans des murs préexistants, condamnant au passage de petites ouvertures antérieures. L'une de

ces dernières se voyait partiellement au premier étage sur la face intérieure du mur nord FIG. 10, les deux autres ont été repérées sur la face extérieure du mur de façade au premier étage également (FIG. 9 A-B). Le mortier blanchâtre utilisé dans les bouchons correspond à celui des encadrements des fenêtres voisines et se distingue clairement du mortier gris du mur d'origine. L'étroitesse de ces ouvertures est certainement significative et même si, de toute évidence, il ne s'agit pas de meurtrières, elles expriment, avec l'épaisseur des murs, une volonté de protection.

Il faut également signaler, dans la moitié nord du mur mitoyen (M1), au premier étage, la présence d'une ancienne porte, desservant dans ce cas le bâtiment voisin, ou d'une armoire. Si elle met en évidence l'épaisseur importante du mur mitoyen, elle ne peut être associée avec certitude au premier bâtiment.

L'arrachement de mur (FIG. 5.1 C), visible sur le mitoyen, pourrait correspondre à ce bâtiment aux murs puissants (FIG. 11 II). La limite supérieure de cette construction, repérée sur la façade de la maison actuelle, suit la pente d'une toiture qui couronnait le premier étage (FIG. 9 E). S'il s'agit bien de la configuration d'origine de ce bâtiment, on pourrait alors exclure l'hypothèse d'une maison haute, d'une tour ou d'un mur de braie, pour privilégier celle d'un bâtiment civil construit en avant du mur

9 Elévation schématique de la façade actuelle du 10 quai d'Hermance (M3 et M4).

10 Petite ouverture dans le mur nord (M2), bouchée, puis coupée par le percement de la fenêtre actuelle.



11 Schémas des phases successives de développement du 10 quai d'Hermance.

d'enceinte, à une époque où la défense du front du lac n'était plus un problème aussi sensible qu'au 13<sup>e</sup> siècle.

Il faut cependant envisager une autre hypothèse concernant l'épaisseur importante des murs M2/M3 et la puissance de leurs fondations. Un examen de la mappe savoyarde de la commune d'Hermance, datée de 1732 **FIG. 12**, révèle qu'à cette époque les maisons situées sur le front du lac devaient être directement exposées aux caprices de l'eau. L'absence de quai ou de digue expliquerait donc la nécessité de renforcer murs et fondations.

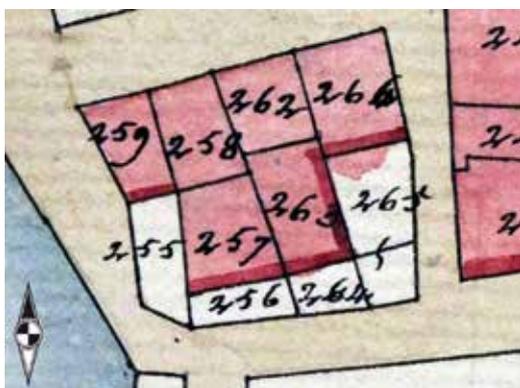
### Les reprises

Les premières interventions postérieures au bâtiment d'origine n'apparaissent pas sur la façade actuelle de la maison. En effet, une première extension est construite au sud du bâtiment, contre le mur d'enceinte M1, mais en retrait de la façade M4

(**FIG. 11 III**). Côté sud, cette extension s'étendait sur environ 4 m, jusqu'à la hauteur de l'arrachement (**FIG. 5.1 E**) observé dans le mitoyen. M9 et M8, qui constituent cette phase, n'ont cependant pas été étudiés en élévation.

La parcelle 1507 de la mappe savoyarde de 1732 est décrite dans le registre correspondant comme « Maison Grange et place », appartenant à Charles Maret<sup>19</sup> **FIG. 12**. La carte indique l'emprise de la parcelle entière, sans détail sur l'étendue des bâtiments : il est donc difficile de déterminer, sur cette base, l'état du bâti en 1732.

Avant 1809, la grange est agrandie vers le sud ; elle comprend les murs M6 au sud et M8 à l'ouest (**FIG. 11 IV**). Sur le mur mitoyen, cette extension vers le sud s'accompagne d'une surélévation dont les limites sont floues (**FIG. 5.1 IV**). Le bâtiment d'origine est alors subdivisé par le mur de refend M7. Le plan de la maison apparaît sous cette forme sur



le cadastre français de 1809<sup>20</sup>, qui nous apprend que la moitié du bâtiment d'origine, côté lac, et la parcelle immédiatement au sud (**FIG. 13**, n<sup>os</sup> 255 et 259) appartiennent à Jacob Delarue, alors que l'autre moitié, la grange et le reste de terrain au sud (**FIG. 13**, n<sup>os</sup> 256, 257, 258) appartiennent à George Aimé Delarue. Le mur de façade M3, d'après nos observations, ne semble pas avoir été surélevé à ce moment-là. On peut donc supposer que la surélévation visible sur le mur mitoyen s'étendait jusqu'au mur M7, plus haut que la façade, et qui supportait la toiture de la moitié est de la maison.



Sur le plan cadastral de 1849<sup>21</sup> figure un bâtiment toujours subdivisé en deux moitiés est et ouest (**FIG. 14**, n<sup>os</sup> 133 et 132), mais la maison côté lac est étendue vers le sud (**FIG. 11** V). La façade du bâtiment se conforme au désaxement de la limite de parcelle déjà visible sur le plan de 1809. On observe un changement net dans la maçonnerie à partir de ce point (**FIG. 9** D et V) : le nouvel appareil intègre une large proportion de pierres de Meillerie, dont l'usage intensif au 19<sup>e</sup> siècle est bien attesté **FIG. 15**. En outre subsistent les montants nord, en blocs de molasse, de trois fenêtres d'origine superposées (**FIG. 9** F-H, **FIG. 15**), abandonnées lors d'une phase plus récente. Le couronnement de ce mur pignon, coupé par une fenêtre actuelle, est bien visible (**FIG. 9** J).

Au sud de la façade, l'arrachement du chaînage d'angle de l'ancien mur M4 et son remplacement par un appareil en briques (**FIG. 9** K) témoignent d'une dernière extension de la maison (**FIG. 11** VI/II),

**12** Cadastre de Savoie (1732). Parcelle 1507, correspondant à l'actuel 10 quai d'Hermance.

**13** Cadastre français (1809). Les parcelles 255 à 259 correspondent à l'actuel 10 quai d'Hermance.

**14** Cadastre de 1849. Les parcelles 132 et 133 correspondent à l'actuel 10 quai d'Hermance.

**15** Le 10 quai d'Hermance, mur de la façade actuelle. Maçonnerie en pierres de Meillerie et encadrement en molasse d'une ancienne fenêtre.



**16** Plan des fortifications de la ville neuve d'Hermance tel que proposé par Jacques Bujard (en noir, d'après Bujard 2011, fig. 1, p. 227). Tracé hypothétique de l'enceinte côté lac à la suite de notre intervention (en rouge) et emplacement du 10 quai d'Hermance (en jaune).

en plan et en élévation. Par ailleurs, les ouvertures actuelles, organisées en cinq axes, réduits à trois au deuxième étage et incluant deux portes au rez, datent probablement de cette phase de travaux, exécutés entre la fin du 19<sup>e</sup> et le début du 20<sup>e</sup> siècle. On notera aussi les deux fenêtres factices aux deux extrémités du premier étage. Sur le mur mitoyen, cette dernière grande modification du bâtiment se traduit, une fois encore, par le rehaussement de la toiture (FIG. 5.1 VI). D'autres transformations ont encore été apportées à l'édifice, notamment durant le 20<sup>e</sup> siècle: elles se signalent par l'usage de ciment.

### Une enceinte face au lac ?

L'apport majeur du suivi de chantier au 10 quai d'Hermance est sans aucun doute la mise en évidence d'une portion de mur, côté lac, dont la composition est identique à celle de l'enceinte qui protégeait la ville basse sur ses fronts nord et sud: une « base » d'environ 4 m de hauteur, présentant une maçonnerie en galets de rivière disposés partiellement en épis. Cette phase initiale de construction, sur laquelle prennent appui les maisons bâties à l'intérieur de l'enceinte, est percée d'archères dont le caractère militaire fait peu de doute<sup>22</sup>. Les éléments dont nous disposons à ce jour ne permettent cependant pas encore de restituer un tracé fortifié sur toute la longueur du quai d'Hermance.

Au 15 B ruelle des Galeries, par exemple, l'étude réalisée a montré d'une part une maison datée du 14<sup>e</sup> siècle, disposant d'un mur de façade percé de plusieurs ouvertures dont une porte et une fenêtre étroite au rez-de-chaussée, et d'autre part un bâtiment voisin au sud, daté du 13<sup>e</sup> siècle, mais qui déborde en direction du lac par rapport aux maisons voisines. Sa façade s'alignerait avec la fondation de mur signalée par Charles Bonnet dans la cave de l'ancien café du Léman<sup>23</sup> (FIG. 3 et FIG. 16), ce qui éloignerait ainsi le 15B ruelle des Galeries, bâti plus tard, du front fortifié.

Une porte est par ailleurs attestée au débouché de la rue du Midi par le montant en molasse mentionné plus haut. En admettant l'existence d'une enceinte sur le front lacustre de la ville neuve, cette fortification devait disposer d'accès au lac, en particulier pour desservir le port. L'emplacement de ce dernier pourrait avoir influencé la configuration du front fortifié. Charles Bonnet le situe au nord, alors que Jacques Bujard l'imagine au sud, au débouché de la rue du Midi<sup>24</sup>. Les deux situations s'accordent

avec les exemples connus autour du Léman, où le port est généralement placé à proximité du système défensif de la ville (en l'occurrence les tours nord-ouest ou sud-ouest), afin de bénéficier de sa protection<sup>25</sup>.

La plupart des ports lémaniques étaient en outre protégés des éléments naturels par des aménagements tels que digues ou brise-lames, et la défense des villes, côté lac, reposait dans la plupart des cas sur des palissades<sup>26</sup>. En ce qui concerne Hermance, il est fait mention, par exemple, de l'enlèvement en 1355 de « pals qui gênaient la défense »<sup>27</sup>. L'alignement des façades des maisons pourrait également avoir participé à la défense, en appui aux dispositifs avancés<sup>28</sup>.

Les fouilles du Service cantonal d'archéologie menées en 1998-1999 en ville de Genève, entre la place du Molard et la rue du Rhône, ont cependant révélé la présence d'un mur de 2,5 m d'épaisseur, situé à l'aplomb des façades d'immeubles de la rue du Rhône. Observée sur près de 40 m de longueur, cette puissante maçonnerie était conservée par endroits sur une hauteur de 2,5 m et constituait vraisemblablement une muraille fermant le front du lac aux abords du port du Molard<sup>29</sup>. Des analyses dendrochronologiques ont permis d'en dater la construction autour de 1332. Ce cas montre que la défense des villes lacustres ne se limitait pas systématiquement, côté rive, à des aménagements légers situés au large de la grève, mais pouvait bel et bien disposer d'un véritable mur d'enceinte maçonné.

Ainsi, la question d'un système défensif maçonné dans cette partie du bourg d'Hermance, à défaut d'être définitivement résolue, semble du moins se préciser. De nombreux points restent en effet à éclaircir, notamment le caractère continu ou non de cette enceinte et son tracé en direction du nord **FIG. 16**. L'étude de plusieurs bâtiments et terrains situés au nord du 10 quai d'Hermance reste à faire et son apport scientifique pourrait être essentiel dans ce dossier. De plus, la localisation du port, étroitement liée à la question de l'enceinte, demeure pour l'heure en suspens.

Concernant la maison Bossart elle-même, l'étude du bâti, limitée par les contraintes du chantier et en particulier par l'absence de décrépissage d'une bonne partie des murs, n'a autorisé qu'une lecture approximative de son évolution. S'il est assez aisé de retracer la chronologie des phases récentes, grâce notamment aux plans cadastraux, la construction primitive ne peut être datée que dans une fourchette chronologique large, entre le 14<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle.

#### Philippe Ruffieux

SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE  
RUE DU Puits-SAINT-PIERRE 4  
1204 GENÈVE  
philippe.ruffieux@etat.ge.ch

#### NOTES

- 1 Nous tenons à remercier Jacques Bujard et Gérard Deuber pour leurs commentaires et remarques à propos de ce dossier. Voir notamment: Blondel 1946-1947; 1956, pp. 304-312; Fatio 1954; Bonnet 1973.
- 2 Bonnet 1971; Bonnet 1973, pp. 15-34.
- 3 Bonnet 1973.
- 4 Bujard 1997.
- 5 Voir Grandjean 1984.
- 6 Par exemple Bujard 1989, fig. 5a-5b, p. 207 (26-28 rue du Nord). Voir aussi Bonnet 1992, p. 19 (35 rue du Midi) et Bujard 2011, pp. 230-231 (34 rue du Nord).
- 7 Bonnet 1971, pp. 164-166; Bonnet 1973, pp. 15-34. Bonnet 1992, pp. 19-20 (19 rue du Bourg-Dessus).
- 8 Voir Blondel 1956, p. 311; Bonnet 1971, fig. 1, p. 164; Bonnet 1973, fig. 5, p. 20; Bujard 1989, fig. 2, p. 205; Bujard 1997, fig. 2, p. 3.
- 9 Bujard 2011, fig. 1, p. 227.
- 10 Blondel 1956, p. 307.
- 11 Bonnet 1971, p. 169; 1973, p. 17.
- 12 Bujard 1997, p. 11; situation du port: p. 15.
- 13 Deuber 2002, p. 395.
- 14 Deuber 2002, pp. 390-392 fig. 1 et 4-5.
- 15 Deuber Ziegler/Deuber 2012.
- 16 Au sud, Charles Bonnet évoque une « méthode de l'*opus spicatum* »: Bonnet 1973, p. 17 et fig. 13. Au nord, Jacques Bujard mentionne des « cailloux... partiellement assisés en épi »: Bujard 1989, p. 205 et fig. 3-4.
- 17 Bujard 1989, p. 205.
- 18 Deuber Ziegler/Deuber 2012, p. 23.
- 19 Archives d'Etat de Genève, Cadastre D Rg 36.
- 20 Archives d'Etat de Genève, Cadastre E 8 et registre correspondant, Cadastre E Rg 20.
- 21 Archives d'Etat de Genève, Cadastre F 10.

- 22 Si des ouvertures étroites sont certes attestées à l'intérieur du bourg, par exemple au 35 rue du Midi (Bujard 1997, p. 56, fig. 41), les dimensions des archères sur le mur mitoyen du 10 quai d'Hermance, ainsi que leur espacement, n'est pas sans rappeler la situation rencontrée plus tard, au début du 15<sup>e</sup> siècle, dans l'enceinte du quartier de Saint-Gervais à Genève (Ruffieux 2013, pp. 54-55 et 57, fig. 4 et 6; voir également De la Corbière 2001, p. 22).
- 23 Bonnet 1973, p. 17.
- 24 Bonnet 1971, p. 167; Bonnet 1973, pp. 17-18. Bujard 1997, p. 15.
- 25 Chaudet 2011, p. 216.
- 26 Chaudet 2011, p. 216. Bujard 1997, p. 11. Voir aussi à propos de la ville basse de Genève aux 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> siècle: Broillet 1997, p. 44.
- 27 Blondel 1978, p. 310; Bujard 1997, p. 11. Voir également Chaudet 2011, p. 221.
- 28 Comme le suggérait Gérard Deuber à propos du 15B ruelle des Galeries: Deuber 2002, p. 395.
- 29 Terrier 2000, pp. 183-187.

#### BIBLIOGRAPHIE

**Blondel 1946-1947.** L. Blondel, Les fondations des villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 9, 1946-1947, pp. 4-8.

**Blondel 1956.** L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 7, Genève 1956.

**Bonnet 1971.** C. Bonnet, Les fortifications du Bourg-d'en Bas et l'ancien port d'Hermance.

*Nos Monuments d'Art et d'Histoire* XXII.4, 1971, pp. 163-169.

**Bonnet 1973.** C. Bonnet, L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance. *Genava* n.s. XXI, 1973, pp. 5-97.

**Bonnet 1992.** C. Bonnet, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1990-1991. *Genava* n.s. XL, 1992, pp. 5-23.

**Broillet 1997.** P. Broillet, Le développement et la fortification des rues-basses de Genève et du bourg neuf de Saint-Gervais à la fin du Moyen Age (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). In: P. Broillet (coord.) et al., *La Genève sur l'eau*. Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, I, Berne 1997, pp. 31-55.

**Bujard 1989.** J. Bujard, Habitations du XIII<sup>e</sup> siècle à Hermance. *Revue suisse d'art et d'archéologie* 46, 1989, pp. 204-216.

**Bujard 1997.** J. Bujard, Hermance, 1247-1997, une ville neuve médiévale. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 25, 1997, pp. 1-81.

**Bujard 2011.** J. Bujard, Villes et bourgs neufs de Suisse occidentale – Observations archéologiques sur le processus d'édification aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles. In: *Habitat et mobilier archéologiques de la période entre 800 et 1350*, actes du colloque de Frauenfeld, 28-29 octobre 2010, Bâle 2011, pp. 225-235.

**Chaudet 2011.** V. Chaudet, Les problématiques des aménagements portuaires dans l'arc lémanique. In: *Habitat et mobilier archéologiques de la période entre 800 et 1350*, actes du colloque de Frauenfeld, 28-29 octobre 2010, Bâle 2011, pp. 213-223.

**De La Corbière 2001.** M. De La Corbière, Le développement et la fortification de Saint-Gervais au XV<sup>e</sup> siècle. In: A. Winiger-Labuda (coord.) et al., *Genève, Saint-Gervais: Du bourg au quartier*. Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, II, Berne 2001, pp. 20-28.

**Deuber 2002.** Hermance, ruelle des Galeries 15B, une maison gothique au front du lac. *Genava* n.s. 50, 2002, pp. 389-396.

**Deuber Ziegler/Deuber 2012.** E. Deuber Ziegler et G. Deuber, Maison Quai d'Hermance 10 – Hermance. Rapport historique. Rapport commandé par la CMNS, non publié, 2012.

**Fatio 1954.** G. Fatio, *Hermance, commune genevoise*. Genève 1954.

**Grandjean 1984.** M. Grandjean, Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional. In: *L'homme dans la ville*. Cours général public 1983-1984, Publications de l'Université de Lausanne, fasc. LXII, 1984, pp. 61-100.

**Ruffieux 2013.** P. Ruffieux, La rue de Villeneuve et l'extension du bourg de Coutance aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Analyse du bâti au n° 7, rue des Etuves. *Découvertes archéologiques dans le canton de Genève 2010-2011. Patrimoine et architecture, Série archéologie* 1, 2013, pp. 52-61.

**Terrier 2000.** J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1998 et 1999. *Genava* n.s. XLVIII, 2000, pp. 163-203.

#### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

SCA, P. Ruffieux (fig. 1, 3, 11); M. Berti (fig. 2, 4-10, 15-16)  
Archives d'Etat de Genève (fig. 12-14).

# Investigations dans la *pars rustica* de la villa gallo-romaine de Perly

**UNE FOUILLE DE SAUVETAGE MENÉE DURANT L'HIVER 2014-2015 À PERLY A PERMIS DE DOCUMENTER UNE SÉRIE D'INSTALLATIONS APPARTENANT À LA PARS RUSTICA DE LA GRANDE VILLA GALLO-ROMAINE FOUILÉE IL Y A QUELQUES ANNÉES. DES SUBDIVISIONS INTERNES DU DOMAINE, UNE ROUTE ET UNE ZONE FUNÉRAIRE RÉSERVÉE AUX ENFANTS MORTS EN BAS ÂGE ONT ÉTÉ MIS AU JOUR.**

Une fouille de sauvetage a été effectuée entre le 3 novembre 2014 et le 5 février 2015 dans le village de Perly, à l'occasion de la construction d'un immeuble<sup>1</sup> **FIG. 1**. Située à peu de distance au sud-ouest de celle menée en 2009-2010 dans la *pars urbana* de la villa gallo-romaine de Perly, elle a concerné une petite partie de la *pars rustica* de celle-ci et une zone funéraire réservée aux enfants morts en bas âge.

La *pars urbana* de la villa avait été identifiée par Louis Blondel en 1924 et 1935, puis fouillée de manière extensive en 2009-2010<sup>2</sup>. Il s'agit d'une maison de maître de grandes dimensions, construite au milieu du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. et considérablement remaniée et agrandie au milieu du siècle suivant. La parcelle qui a fait l'objet d'investigations en 2014-2015 se trouve 80 m en avant de la façade principale de la villa, légèrement décalée vers le nord-ouest par rapport à son axe de symétrie **FIG. 2**.

L'intervention archéologique a été précédée d'une série de sondages pour définir plus précisément les zones de la parcelle qui devaient être fouillées. Deux secteurs le long du chemin du Relai et de part et d'autre du bâtiment existant ont été retenus, couvrant une surface totale de 160 m<sup>2</sup> **FIG. 3**.



**1** Début de la fouille dans la *pars rustica* de la villa gallo-romaine de Perly.



## Des structures maçonnées

Les structures les plus anciennes ont été mises au jour dans le secteur occidental. Il s'agit d'un fossé peu profond, large de 1,20 m, avec une orientation nord-ouest/sud-est. Le mobilier issu de son comblement remonte à la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Deux murs plus récents ont été identifiés. Le premier, dans le secteur occidental qu'il partage en deux parties à peu près égales, a la même orientation nord-ouest/sud-est que le fossé. Il n'est conservé qu'au niveau de ses assises de fondation **FIG. 4**. Un empierré de galets, assez régulier et légèrement en pente, couvre toute la surface au sud-ouest de ce mur. Il s'agit soit d'une route longeant ce dernier, soit d'un sol de cour.

La fouille du secteur oriental a révélé un deuxième mur, d'orientation sud-ouest/nord-est, soit perpendiculaire à celui de l'autre secteur. Son mode de construction et son état de conservation sont les mêmes, mais un petit tronçon de l'élévation est cette fois préservé. Il est très probable que ces deux murs se rejoignaient à angle droit dans la zone détruite par le bâtiment qui occupe actuellement la parcelle. Ce deuxième mur est recoupé par des fosses et dépressions plus tardives et est aussi partiellement recouvert par des niveaux de destruction **FIG. 5**.

Le mobilier trouvé lors de la fouille, principalement de la céramique, permet de dater la construction des murs vers la fin du 1<sup>er</sup> ou dans le courant du 2<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

## Les tombes de nouveau-nés

Trois tombes d'enfants morts en bas âge ont également été documentées dans le secteur occidental, au nord-est du mur **FIG. 6**. Elles sont implantées à intervalles réguliers le long du mur et sont toutes

**2** Plan du centre du village de Perly, avec l'emplacement des zones fouillées en 2009-2010 et 2014-2015.

**3** Plan schématique des vestiges mis au jour en 2014-2015.



aménagées avec des tuiles (*tegulae* ou *imbrices*) agencées de différentes manières. Les corps sont déposés sous ou entre les tuiles **FIG. 7**. Ces tombes remontent au Bas Empire, entre la fin du 3<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

Dans le monde gallo-romain, les tombes de nouveau-nés et de très jeunes enfants ne sont en général pas placées dans les nécropoles avec celles des adultes, mais dans des lieux à part, par exemple dans l'habitat. Les *villae* ne font pas exception à la règle, ainsi que l'attestent en particulier les découvertes de Neftenbach et Dietikon, où respectivement seize et vingt-cinq sépultures de nouveau-nés ont été mises au jour, réparties entre la *pars urbana* et la *pars rustica*<sup>3</sup>.

En l'état de la recherche, il y a deux interprétations possibles pour les murs mis au jour lors de la fouille. Ils se trouvent dans la *pars rustica* de la *villa* et peuvent donc assez logiquement correspondre à des subdivisions à l'intérieur de la propriété. Il n'est toutefois pas exclu de les considérer différemment à cause des sépultures : ils forment peut-être deux côtés d'un enclos funéraire, en bordure duquel les tombes de nouveau-nés auraient été placées. De telles installations sont attestées dans les *partes rusticae* d'autres *villae* gallo-romaines sur le plateau suisse, par exemple à Biberist-Spitalhof<sup>4</sup>.

Si, hormis les trois tombes de nouveau-nés, il n'y a guère de structures clairement identifiables postérieures au 2<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., les couches

**4** Vue d'ensemble du secteur occidental. On distingue clairement, au premier plan, l'empierrement situé au sud-ouest du mur.

**5** Vue d'ensemble du secteur oriental.

**6** Les trois tombes d'enfants morts en bas âge alignées le long du mur.





7 Détail de l'une des tombes d'enfant.

#### REMERCIEMENTS

La fouille était placée sous la direction de l'auteur, secondé par Isabelle Plan et assisté par Gionata Consagra pour les relevés. L'équipe de fouille a compté quatre ouvriers : Marcial Limeres, Boris Paquet, David Peter et Manuel Picarra de l'entreprise Cuénod Constructions SA. La fouille des sépultures d'enfants en bas âge a été effectuée sous la conduite de Geneviève Perréard Lopreno, anthropologue. La céramique issue de la fouille a été expertisée par Marc-André Haldimann. L'intendance et l'organisation du chantier ont été assurées par José Léal (Cuénod Constructions SA). Que tous trouvent ici l'expression de nos remerciements. Il nous revient également ici de remercier Laurette Gigon, propriétaire de la parcelle, et Juan Serrano, architecte, pour nous avoir permis de mener les fouilles dans de bonnes conditions avant le début des travaux de construction.

#### NOTES

- 1 Chemin du Relai 15, parcelle 1888; CN 1300, coordonnées : 2'495'938 / 1'112'658, alt. 435 m.
- 2 Blondel 1925; Blondel 1936; Genequand 2012; Genequand 2013.

- 3 Langenegger/Rychener 1999; Ebnöther 1995, p. 432. Voir aussi Berger 1993, Blaizot *et al.* 2003 et Portat *et al.* 2016.
- 4 Schucany 1995.
- 5 Genequand 2012, pp. 111-115.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Berger 1993.** L. Berger, Säuglings- und Kinderbestattungen in römischen Siedlungen der Schweiz – ein Vorbericht. In M. Struck (Hrsg.), *Römerzeitliche Gräber als Quellen zur Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte*. Mainz 1993, pp. 319-328.
- Blaizot *et al.* 2003.** F. Blaizot, G. Alix et E. Ferber, Le traitement funéraire des enfants décédés avant un an dans l'Antiquité : études de cas. *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris* 15, 2003, pp. 49-77.
- Blondel 1925.** L. Blondel, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1924. *Genava* 3, 1925, pp. 62-71.
- Blondel 1936.** L. Blondel, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1935. *Genava* 14, 1936, pp. 32-46.
- Ebnöther 1995.** C. Ebnöther, *Der römische Gutshof in Dietikon*. Monographien der Kantonsarchäologie Zürich 25, Zürich 1995.

archéologiques et les remblais les plus récents dans les deux secteurs, en particulier les niveaux de destruction, ont livré un abondant matériel céramique remontant à l'Antiquité tardive (4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècle), au Haut Moyen Age (7<sup>e</sup>-9<sup>e</sup> siècle) et au début du Moyen Age (10<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> siècle). Plusieurs monnaies remontent également au 4<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Bien que mélangé, ce mobilier fait écho aux trouvailles de la fouille de 2009-2010, au sein desquelles l'Antiquité tardive était faiblement représentée, mais le Moyen Age très bien attesté par des fonds de cabanes et d'autres structures sur poteaux de bois, datées entre le 10<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. La continuité de l'occupation durant le Haut Moyen Age est par contre un nouvel élément à verser au dossier de la villa de Perly.

#### Denis Genequand

SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE  
RUE DU PUIITS-SAINT-PIERRE 4  
1204 GENÈVE  
denis.genequand@etat.ge.ch

**Genequand 2012.** D. Genequand, La villa gallo-romaine et l'établissement médiéval de Perly GE. *Annuaire d'Archéologie Suisse* 95, 2012, pp. 97-116.

**Genequand 2013.** D. Genequand, Aux origines du village de Perly : occupation d'époque gauloise, villa gallo-romaine et établissement médiéval. *Découvertes archéologiques dans le canton de Genève 2010-2011, Patrimoine et architecture, Série archéologie* 1, 2013, pp. 16-35.

**Langenegger/Rychener 1999.** E. Langenegger et J. Rychener, Die Neonatengräber. In : J. Rychener, *Der römische Gutshof in Neftenbach*. Monographien der Kantonsarchäologie Zürich 31, Zürich 1999, pp. 489-494.

**Portat *et al.* 2016.** E. Portat, M. Detante, C. Buquet-Marcon et M. Guillon (dir.), *Rencontre autour de la mort des tout-petits. Mortalité foetale et infantile*. Publication du Gaaf 5, Condé-sur-Noireau 2016.

**Schucany 1995.** C. Schucany, Eine Grabanlage im römischen Gutshof von Biberist-Spitalhof. *Archéologie suisse* 18.1995.4, pp. 142-154.

#### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

SCA, I. Plan (fig. 1 et 7); M. Berti (fig. 2 et 3); D. Genequand (fig. 4, 5 et 6).

# Bossy: l'origine médiévale d'un village

Gaston Zoller

8.

**INSTALLÉ SUR UNE BUTTE MOLASSIQUE, LE VILLAGE DE BOSSY S'ÉTALE LE LONG D'UNE ROUTE QUI MENAIT AUTREFOIS VERS L'EST À CHAVANNES-DE-BOGIS ET CHAVANNES-DES-BOIS PAR UN PONT SUR LA VERSOIX, ET VERS L'OUEST À ORNEX ET FERNEY. IL SE TROUVE ÉGALEMENT AU CARREFOUR DE LA ROUTE DU COL DE LA FAUCILLE, EN DIRECTION DU JURA, ET DE CELLE DE GENTHOD-BELLEVUE, AU BORD DU LAC LÉMAN. FIG. 1**

Le projet de construction d'un petit immeuble villageois a nécessité une opération de sauvetage programmée, de mai 2014 à janvier 2015, sur les 1500 m<sup>2</sup> d'une parcelle située à proximité immédiate de l'ancienne église médiévale de Saint-Clément, rasée vers 1860<sup>1</sup>. Libre de constructions, le terrain était encore utilisé avant les travaux comme pâture pour des chevaux et des ânes.

Les sondages mécaniques, au nombre de sept, ont permis de cerner une zone d'environ

600 m<sup>2</sup> susceptible de livrer des vestiges. D'une largeur d'1,20 m sur 10 à 40 m de long, ils ont été effectués, pour la plupart, jusque dans les premiers décimètres du substrat naturel (argiles fluvio-morainiques). Ils ont permis d'identifier, juste au-dessous des 50 à 60 cm de terre végétale, des structures circulaires ou ovalaires, soit en plan, soit en coupe dans les profils stratigraphiques **FIG. 2**.

**1** Le village de Bossy. L'emplacement de la fouille est indiqué par la flèche blanche.

**2** Le site sous la neige, le 21 janvier 2015.





3 Fosses-silos.

4 Fond de «cabane».

Cette fouille préventive a permis de mettre en évidence un habitat rural du Haut Moyen Age, occupé, d'après le matériel céramique prélevé, entre les 6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècles et le 13<sup>e</sup> siècle en tout cas. Il est caractérisé par plus d'une centaine de grandes fosses pour poteaux de bois, quelques silos céréaliers, des fonds de cabanes semi-enterrées (FIG. 3 et 4), des drains ainsi qu'un puits. A l'heure actuelle, ni les prélèvements pour les analyses <sup>14</sup>C et palynologiques, ni le matériel anthropologique et faunique n'ont été étudiés.

L'ensemble pourrait définir le plan d'un grand bâtiment ou peut-être celui de plusieurs constructions. La quasi-totalité des structures s'étendent sur près de 25 m de long et sur 13 à 15 m de large. Certaines fosses se superposant, l'hypothèse de reconstructions ou de transformations n'est pas à négliger.

Des structures similaires ont été découvertes à Mariamont, un site fouillé partiellement en 2008. Situé 2 km au nord de Bossy, à vol d'oiseau, il domine la Versoix d'une trentaine de mètres. L'emplacement est barré à l'est par une levée de terre précédée d'un fossé. Plusieurs fosses-silos et fonds de cabanes ont été dégagés à l'intérieur du périmètre protégé. Dans l'une d'elles, semi-enterrée avec des trous de piquets sur son pourtour, des prélèvements <sup>14</sup>C ont donné une date entre 1020 et 1210<sup>2</sup>.

## Les abords de l'habitat

Au nord-ouest de l'habitat fouillé à Bossy, un large espace sans structure signale peut-être une cour donnant sur l'antique voie, dont le tracé est repris par la route actuelle d'Ornex. Seul le puits occupe cet emplacement. Les quelques tessons de céramique des 16<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> siècles prélevés dans le quart supérieur de son comblement indiquent probablement le moment où les premières cultures agricoles l'ont arasé.

A l'est, la quasi-absence de structures marque probablement la limite des installations médiévales. L'emprise du chantier n'a pas permis de préciser leur extension au sud. A l'ouest, une bande de terrain non fouillée de 4 m de large empêche d'établir la jonction entre ces aménagements et le site de l'église disparue.

Cette église Saint-Clément est mentionnée pour la première fois en 1236. A ce jour, nous ne disposons d'aucune information quant à son état de conservation avant le 19<sup>e</sup> siècle. Sur le cadastre napoléonien (1806-1818), l'église est indiquée ruinée. Vers 1860, ce qu'il reste des ruines est définitivement rasé. Le vocable est transféré au chef-lieu de Collex lors de la reconstruction de son église entre 1859 et 1861 qui, autrefois, était dédiée à saint Georges.

Dès le comblement d'une partie des fosses au Moyen Age, peut-être aux 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles, le cimetière empiète sur une partie de ces installations. Une dizaine de tombes, orientées nord-ouest – sud-est, marquent le bord nord de l'enclos cimétériel. Trois d'entre elles appartiennent probablement à une phase ancienne. Les autres pourraient être datées entre les 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, comme l'indiquent les traces de cercueils cloués observées dans les inhumations les plus récentes, creusées profondément. Une quatrième tombe, également tardive, n'a pas été fouillée.

Une sépulture (T3/US090), probablement du Haut Moyen Age ou plus tardive, est particulièrement intéressante FIG. 5. Orienté nord-ouest – sud-est comme tous les autres, le corps a été déposé en décubitus latéral droit. Une grosse pierre, disposée de chant près de la tête, semble marquer l'extrémité nord-ouest de la sépulture. La fosse est conservée sur presque 20 cm de profondeur. La partie supérieure a été à peine arasée lors des aménagements horticoles ou agricoles modernes. Il n'y a aucune trace d'un contenant en bois. Cette manière d'ensevelir le corps fait actuellement l'objet d'une discussion.

Pour l'instant, la date de la désaffectation du cimetière aux abords de l'église demeure inconnue, mais elle a dû intervenir probablement au plus tard dans le courant du 18<sup>e</sup> siècle. Il est possible que plusieurs tombes aient été entièrement détruites à ce moment-là.

## Le mobilier archéologique

Parmi le matériel prélevé dans le comblement des structures, de la céramique des 6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècles ainsi que plusieurs fragments de pichets ou cruches des 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles, d'excellente facture, et de gobelets en verre donnent quelques indices quant au niveau de vie des habitants.

L'outillage métallique compte des clés, des clous, des pointes de javelines à douille utilisées pour la chasse ou l'agriculture. Plusieurs fers attestent la présence d'ânes et de mulets.

Un grand nombre d'ossements d'animaux ont également été prélevés: du porc, des caprinés et, entre autre, deux carcasses de vachettes, déposées chacune au fond d'une fosse.

De rares indices d'une occupation antique sont perceptibles hors contexte. Des tessons de céramiques gallo-romaines du 1<sup>er</sup> et des 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> siècles apr. J.-C., associés à des fragments de *tegulae*, d'*imbrices*, de briques et de mortier à tuileaux ont été prélevés dans la zone de fouille proche de l'ancienne église.

## Le devenir du site

Le secteur exploré lors de cette fouille semble correspondre à une zone d'ensilage et de dépôt, intégrée à des unités bâties (habitat, fond de cabane). Elle sera en partie désaffectée et recouverte par d'autres unités qui n'ont pas encore été différenciées. Une chronologie, effectuée en partie



5 La tombe T3/US090.

grâce au mobilier, les situe dans un intervalle couvrant le milieu du Haut Moyen Age jusqu'aux environs du 13<sup>e</sup> siècle. Les sols ont disparu, ce qui peut expliquer l'absence de structures de combustion et le peu de profondeur de certaines fosses.

A Bossy, le manque de vestiges de constructions postérieures aux fosses semble indiquer que l'habitat est déserté dès le début du Bas Moyen Age. A cette époque, le cimetière s'étend dans cette zone, une quinzaine de mètres au nord de l'ancienne église.

Par la suite, après l'abandon du cimetière, aucune construction n'est venue perturber le terrain. La zone semble délaissée jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle. D'après une carte de 1825, la parcelle est occupée par des potagers et un verger. A la fin de ce siècle, les légumes sont remplacés par une plantation de vigne. C'est en grande partie elle qui perturbera profondément le site: on a pu mettre en évidence les sillons de labour ainsi que de nombreux fantômes de ceps et des trous de piquets. Entre les années 1940 et 1970, le terrain est utilisé plutôt pour des cultures maraîchères.

### Gaston Zoller

SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE  
RUE DU PUIS-SAINTE-PIERRE 4  
1204 GENÈVE  
gaston.zoller@etat.ge.ch

### REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre reconnaissance à M. Jean-Pierre Betto, propriétaire et MM. Christian Rey et Xavier Rey, Engtechma SA c/o ReyGroup, pour l'aide et l'intérêt qu'ils ont portés à ce chantier.

Cette intervention a bénéficié de l'appui de Marion Berti (SCA) pour le relevé du puits et de Gionata Consagra (SCA) pour l'orthophotographie d'une partie du site, de celui de Geneviève Perréard Lopreno, anthropologue, et

Déborah Rosselet, étudiante, du Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Science de la Terre et de l'Environnement, Université de Genève, pour les prélèvements anthropologiques; enfin celui de Jacqueline Studer, conservatrice, et Jean-Marie Zumstein, Département d'archéozoologie, Muséum d'histoire naturel de Genève, pour les prélèvements et une première identification du matériel faunique.

### NOTES

- 1 Coord. 2'497'230 / 1'126'137, alt. 463 m.
- 2 Analyses effectuées par le Laboratory of Ion Beam Physics – Radiocarbon Dating, ETH Zurich; réf. ETH-37095.

### CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

© Engtechma SA (fig. 1)  
SCA, G. Zoller (fig. 2-5)

## La conservation-restauration du matériel archéologique provenant des fouilles genevoises

LE SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE COLLABORE AVEC LE MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DEPUIS PLUS DE QUARANTE ANS EN LUI CONFIAIT LA CONSERVATION-RESTAURATION D'UNE PARTIE DU MOBILIER ISSU DES FOUILLES RÉGIONALES. C'EST AU MILIEU DES ANNÉES 1970 QUE FRANÇOIS SCHWEIZER, RESPONSABLE DU LABORATOIRE DU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE ET CHIMISTE DE FORMATION, A DÉVELOPPÉ EN SUISSE UNE MÉTHODE DE STABILISATION EFFICACE POUR PRÉSERVER LE FER ARCHÉOLOGIQUE. LE MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE BÉNÉFICIAIT D'UNE INFRASTRUCTURE ADÉQUATE POUR METTRE EN PLACE CE PROCÉDÉ, AINSI QUE L'ÉQUIPEMENT PERMETTANT L'ÉTUDE RADIOGRAPHIQUE DES ŒUVRES. EN OUTRE, UN RESTAURATEUR FORMÉ ÉTAIT EN MESURE DE PROPOSER DES TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES AUX OBJETS PROVENANT DE FOUILLES.

Dès lors, c'est au laboratoire du MAH que furent traitées les trouvailles du Service cantonal, qu'il

s'agisse d'objets métalliques (majoritairement en bronze ou en fer), mais aussi en os et ivoire ou encore en verre et pâte de verre.

Cette collaboration s'est parfois étendue à d'autres types d'interventions, comme le prélèvement en 1988 du squelette d'un Romain sur le site de l'ancienne prison Saint-Antoine, ou encore du traitement des trouvailles du site de Kerma au Soudan, fouillé par Charles Bonnet, alors archéologue cantonal.

En 2014, ce ne sont pas moins de 785 objets, dont 370 en fer et 415 en divers autres matériaux (principalement du bronze), qui ont été stabilisés au Musée d'art et d'histoire. Parmi les divers sites concernés, celui de Rouelbeau a fourni une grande partie des objets traités, avec plus de 200 carreaux d'arbalète. L'entreprise de conservation-restauration RTM a été mandatée pour mener à bien ces travaux, selon les protocoles fournis par le Musée d'art et d'histoire<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sous l'action des sels actifs les objets en fer se démantèlent. Carreau d'arbalète, Rouelbeau, inv. Me04-01\_302.



## L'état de conservation des matériaux issus de fouilles

Les matériaux qui ont séjourné longtemps dans le terrain peuvent avoir subi d'importantes altérations. Des dégâts d'ordre physique (cassures, érosion, déformation) ainsi que des transformations chimiques affectent l'intégrité des objets.

Les métaux sont particulièrement réactifs : il arrive souvent qu'un objet soit totalement minéralisé, le métal s'étant transformé en produits de corrosion (oxydes et carbonates principalement, mais aussi chlorures ou sulfates par exemple). Les objets sont néanmoins bien conservés si ces produits d'altération sont stables. Quand ils sont instables, la survie de l'artefact est en jeu, et c'est là que le traitement de stabilisation peut s'avérer salutaire.

Les corrosions dites instables du fer et des alliages à base de cuivre sont principalement dues à l'action des chlorures contenus dans le terrain d'enfouissement. Acides à l'état liquide et pulvérulents à l'état solide, ils rongent la matière et la réduisent en miettes (**FIG. 1, 2 et 3**).

Au Musée d'art et d'histoire, l'extraction des chlorures par la méthode du sulfite alcalin est le traitement de stabilisation proposé pour le fer, alors que les alliages de cuivre sont stabilisés par l'action du benzotriazole, un inhibiteur de corrosion.

Plusieurs raisons justifient de commencer le traitement des objets de fouilles par le nettoyage de leurs surfaces, bien que cette intervention soit de l'ordre de la restauration plus que de celui de la conservation<sup>2</sup>. Un dégagement minutieux des amas de concrétions (qui sont un mélange de corrosion et de sédiments) permettra de débarrasser les objets d'une matière inutile. L'accès des produits au cœur des objets sera ainsi facilité (par exemple lors de bains chimiques) et les temps de traitement se verront considérablement réduits.

En outre, cette étape permet de révéler des caractéristiques essentielles à l'identification et à l'étude de l'objet. On détecte alors les éventuels décors ou des restes archéologiques (textile, cuir, bois etc.) **FIG. 6**. Les surfaces d'origine retrouvées permettront la détermination précise des typologies. La présence, ou non, de matières différentes déterminera aussi le choix des traitements à suivre.

Il n'est toutefois pas toujours possible de nettoyer ces surfaces en amont du traitement de conservation, car la gangue agit parfois comme soutien d'un objet délité.



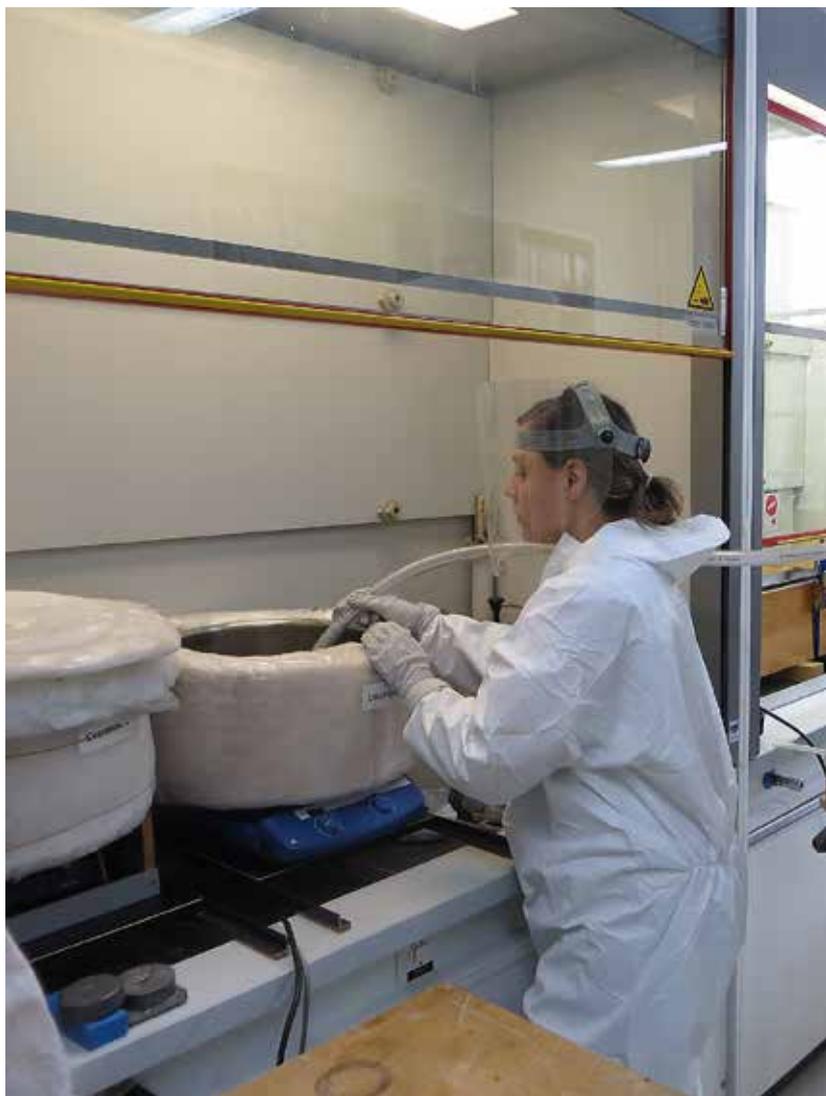
### La stabilisation du fer archéologique

Après le sablage superficiel d'une partie du matériel en fer, les 370 objets ont été immergés dans des bains de sulfite alcalin. La mise en œuvre de 140 litres de solution de traitement, répartis dans quatre cuves chauffées à 50°C, et cinq changements de bain ont été nécessaires pour venir à bout de l'extraction des sels **FIG. 4**.

Le moment du changement de bain est déterminé par l'analyse de la concentration des chlorures dans la solution de traitement. Une série de manipulations chimiques, adaptées d'un test prêt à l'emploi, permet de quantifier les chlorures présents dans les échantillons régulièrement prélevés. La courbe obtenue donne une image de la dynamique du traitement. Lorsque la concentration en

**2** Les chlorures se logent entre le cœur métallique et les couches supérieures corrodées. Clou, Vandoeuvres, inv. Va03-02\_131.

**3** La corrosion active du cuivre et son aspect typique, une poudre vert-clair. Récipient, lieu de découverte indéterminé, détail, inv. AA 2004-203.



4 Etape de changement de solution d'une des cuves de déchloruration.

ions chlorures se stabilise sur plusieurs mesures (courbe plate), cela signifie que le bain est arrivé à une forme de « saturation » et la solution de sulfite alcalin est renouvelée. En fin de traitement, la durée des bains peut être assez longue pour permettre la dissolution des dernières poches de sels, avec des concentrations en chlorures qui n'augmentent que très lentement.

Après dix mois de traitement, la phase de rinçage est intervenue au moyen de cinq bains successifs d'eau déminéralisée. Dans cette phase du traitement, c'est la mesure du pH (alcalinité) de l'eau qui indique le moment du renouvellement des bains ainsi que le moment de l'arrêt du rinçage. Un pH autour de 8 est accepté en fin de traitement.

Les objets ont ensuite été séchés dans une étuve pour éliminer toute eau résiduelle et éviter ainsi une réactivation des processus de corrosion. A ce stade les objets les plus fragiles ont été consolidés par imprégnation avec une résine acrylique, avant d'être conditionnés pour leur rangement.

Toutes les étapes du traitement ont été consignées dans un rapport de conservation-restauration qui reste accessible au Service cantonal d'archéologie.

Il faut souligner l'énorme travail préparatoire qui comprend, entre autre, la gestion de produits chimiques, l'entretien des équipements, la documentation photographique et radiographique ainsi que la numérotation et la mise en sachet individuel des objets en vue de leur immersion **FIG. 5**.

Une fois les traitements de stabilisation effectués, on peut considérer que l'objet traité ne va plus se dégrader. Cela est vrai pour un temps variable, qui est partiellement lié aux conditions de conservation, par exemple la présence ou non de chlorures à proximité, les variations d'humidité relative de l'environnement, les manipulations.

La restauration proprement dite des trouvailles se fera dans un deuxième temps, et selon les demandes des responsables. Affaire à suivre...

### La stabilisation des alliages de cuivre et du plomb

Les alliages de cuivre, comme indiqué auparavant, subissent un traitement différent de celui du fer. Il est question ici de créer une barrière physico-chimique entre l'oxygène et le métal. Pour cela, l'objet est immergé dans une solution contenant un inhibiteur de corrosion. Au préalable, un traitement minutieux sous binoculaire permet de dégager mécaniquement et parfois chimiquement les produits de corrosion qui se sont formés au-delà de la surface d'origine. Des restes de textile sont parfois conservés sur certains objets **FIG. 6**. Une fois le travail de nettoyage et le traitement inhibiteur terminés, certaines pièces sont consolidées à l'aide d'une résine acrylique.

Quant au matériel en plomb, les produits de corrosion instables qui se trouvent à la surface des objets ont pu être retirés, révélant ainsi la surface d'origine et parfois un décor.

Les pièces ont ensuite été placées dans des sachets en polyéthylène neufs et, pour les plus fragiles, un conditionnement en mousse de



polyéthylène a été réalisé sur mesure, afin de les immobiliser.

Pour la bonne conservation du mobilier archéologique, sensible aux changements de milieu, une prise en charge rapide au sortir de la fouille est idéale, bien qu'elle ne soit pas toujours possible. Elle permet de limiter les altérations qui peuvent parfois être dévastatrices, par exemple sur le fer, et amener à la perte d'informations importantes à l'étude de ces objets.

Ces deux domaines que sont la conservation-restauration et l'archéologie poursuivent un même objectif et forment ainsi une équipe pluridisciplinaire fondamentale pour mener à bien la transmission du patrimoine enfoui.

#### **Bernadette Rey-Bellet**

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE  
BOULEVARD EMILE-JAQUES-DALCROZE 11  
1205 GENÈVE  
bernadette.rey-bellet@ville-ge.ch

#### **Valérie Gapany**

RAPP, TARCHINI & MICHEL  
RUE ALEXIS-MARIE-PIAGET 79  
2300 LA CHAUX-DE-FONDS  
valerie.gapany@gmail.com

**5** Chaque objet est placé dans un sachet perforé numéroté. L'emplacement des objets, une fois dans la cuve, est documenté par une prise de vue ainsi qu'un plan. Il s'agit de ne prendre aucun risque de confusion ou de mélange des objets.

**6** Fragment de textile conservé à la surface d'un objet en bronze. Pendentif, Bernex, ancienne église, inv. Bx07\_17.

#### **NOTES**

- 1 L'entreprise RAPP, TARCHINI & MICHEL, Rue Alexis-Marie-Piaget 79, 2300 La Chaux-de-Fonds, a pu être mandatée grâce à un financement partagé entre le Musée d'art et d'histoire et le Service cantonal d'archéologie.
- 2 Les nettoyages et les dégagements des surfaces s'inscrivent normalement dans les traitements dits de restauration

(interventions d'ordre esthétique), nettement dissociés des traitements de conservation (stabilisation physico-chimique). En pratique, cependant, et particulièrement dans le traitement des objets archéologiques, cette dissociation est toute relative. Les couches de sédiments et/ou de corrosion recouvrant les objets sont telles qu'il vaut parfois mieux les éliminer

préalablement à toute autre intervention pour favoriser l'accès à la matière que l'on veut conserver. Le fer en est l'exemple spectaculaire, avec les importants volumes de produits de corrosion secondaires mélangés à des sédiments.

#### **CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS**

MAH, B. Rey-Bellet (fig. 1-4)  
RTM, V. Gapany (fig. 5-6).

# Trouvailles monétaires dans le canton de Genève en 2014 et 2015



1 Empire romain, 5<sup>e</sup> officine de l'atelier de Rome, 330-331, Æs 3

Av.: CONSTANTI-NOPOLIS; buste de Constantinople drapée, casquée et cuirassée à gauche, tenant le sceptre de la main

Rv.: Victoire passant à gauche, sur la proue d'un vaisseau, tenant une lance et un bouclier. A l'exergue: RB Æ, 1,79 g, diam. 18/16,3 mm, axe des coins 360°

Perly-Certoux, 2014, M1 (CdN 2015-12-dt)

RIC VII, p. 336, n° 339 Ech. 2/1.

2 Jeton de compte, Nuremberg, Albrecht Hoger (maître de 1735 à 1778)

Av.: LVD XV D G FR ET NA R; buste diadémé du roi à gauche

Rv.: ALBRECHT HOGER RECH PF Laiton, 0,80 g, diam. 18,9/18,1 mm, axe des coins 180°

Compesières, 2015, M135 (CdN 2015-16-dt)

Mitchiner 1988, p. 530, n° 1896 Ech. 2/1.

**COMME À L'ACCOUSTOMÉE DEPUIS 1996, LA DESCRIPTION SOMMAIRE DES TROUVAILLES NUMISMATIQUES DU SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES COMPLÈTE LA CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE. LE NOMBRE DE PIÈCES QUI SONT VENUES S'AJOUTER EN 2014-2015 À CELLES CONSERVÉES AU CABINET DE NUMISMATIQUE DE GENÈVE EST DE QUARANTE, AUXQUELLES S'AJOUTENT TROIS MONNAIES TROUVÉES AU COURS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.**

Le site des fours de tuiliers de Chancy avait donné, au cours des années précédentes, une pièce médiévale et une petite pièce moderne<sup>1</sup>. Cette fois, c'est l'Empire romain à son apogée qui fait une brève apparition **TAB. II**, avec la figure rassurante de Faustina, l'épouse adorée d'Antonin le Pieux, qui passa toutes ses années de règne en la divinisant.

A Cartigny, signalons la trouvaille d'un denier des évêques de Lausanne. La monnaie d'Aymon et de Sébastien de Monfalcon avait inondé la région, à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne. La conquête bernoise mit fin à cette production lucrative.

A Collex-Bossy, au denier de Sébastien de Montfalcon s'ajoute un denier de Savoie, de la même époque.

A Perly-Certoux, ce sont deux pièces issues de la circulation monétaire de la première moitié du 4<sup>e</sup> siècle qui ont fait surface **FIG. 1**. Elles ont probablement très peu circulé, à juger de leur fraîcheur, qui a défié les siècles.

Les témoignages numismatiques les plus abondants en campagne proviennent des fouilles de Compesières **TAB. III**. Ils attestent une circulation qui s'étale de la fin du 14<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle, voire même, dans des cas extrêmes, au 18<sup>e</sup> et au 19<sup>e</sup> siècle. Sort du lot un jeton de compte produit à Nuremberg **FIG. 2**. Ce genre d'ustensile servait à faire des comptes sur une table, méthode largement utilisée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il n'est donc pas rare qu'ils fassent surface sous la truelle du fouilleur. La découverte d'une pièce de 5 centimes du roi Georges de Grèce est plus surprenante. Cette pièce nous rappelle qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la Grèce et la Suisse faisaient partie, avec la France, l'Italie et d'autres États encore, de l'Union latine. Toutefois, la libre circulation de la monnaie dans ces pays concernait essentiellement les pièces de forte valeur, et non la monnaie divisionnaire.



**3** Royaume burgonde, Gondebaud (473-516) ?, nummus  
 Av. : légende illisible, tête  
 Rv. : monogramme  
 Æ, 0,171 g, diam. 9,5/8,1 mm, axe des coins 360°  
 Espl. St-Antoine, 2013, M17 (CdN 2014-18-dt)  
 Grierson/ Blackburn 1986, p. 460.339  
 Ech. 2/1.

**4** Empire romain, Antonin le Pieux, 140-144, sesterce orichalque  
 Av. : ANTONINVS AVG PI-VS PP TRP COS III ; buste lauré à droite  
 Rv. : personnification de l'Italie assise sur l'orbe terrestre, tenant le sceptre et la Victoire, entre S - C. A l'exergue : ITALIA. *Graffito* peu lisible dans le champ à gauche  
 Æ, 21,347 g, diam. 34.38/33.40 mm, axe des coins 200°  
 Espl. St-Antoine, 2014, M 19 (CdN 2015-2-dt)  
 RIC III, p. 122.746  
 Ech. 1/1.

En ville, les trouvailles numismatiques se concentrent sur l'esplanade de Saint-Antoine **TAB. 1 ; FIG. 3** et **4**. Comme il y a deux ans, leur intérêt compense leur petit nombre<sup>2</sup>. Mais alors, les plus anciennes pièces reportaient l'occupation du site au début de l'Empire romain, au temps d'Auguste et de Tibère. Au cours des deux années qui ont suivi, trois monnaies contemporaines des premières occupations du site de Saint-Pierre (Horizon 2)<sup>3</sup> ont surgi, trois pièces dont rien ne s'oppose à une datation remontant au 2<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Elles ont dû circuler avant la romanisation de la région lémanique.

Même peu nombreuses, les trouvailles monétaires constituent des repères chronologiques précieux, qui viennent étayer les autres informations.

#### Matteo Campagnolo

CONSERVATEUR DU CABINET DE NUMISMATIQUE  
 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE  
 RUE CHARLES-GALLAND 2, CP 3432  
 1211 GENÈVE 3  
 matteo.campagnolo@ville-ge.ch

#### NOTES

- 1 Campagnolo 2015, p. 87.
- 2 Campagnolo 2015, pp. 87-88.
- 3 Bonnet 2009, pp. 37-39.

#### BIBLIOGRAPHIE

**Bonnet et al. 2009.** Ch. Bonnet, en collaboration avec A. Peillex et al., *Les fouilles de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Vol. 1: Le centre urbain de la protohistoire jusqu'au début de la christianisation*. Genève 2009.

**Campagnolo 2015.** M. Campagnolo, Trouvailles monétaires dans le canton de Genève en 2012 et 2013. *Archéologie genevoise 2012-2013*, Patrimoine et architecture, Série archéologie 2, pp. 87-91.

**Grierson/Blackburn 1986.** Ph. Grierson, M. Blackburn, *Medieval European Coinage: with a Catalogue of the Coins in the Fitzwilliam Museum, 1, The Early Middle Ages: 5th-10th Centuries*. Cambridge 1986.

**Mitchiner 1988.** M. Mitchiner, *Jetons, Medalets and Tokens, vol. 1, The Medieval Period and Nuremberg*. Londres 1988.

**RIC III.** H. Mattingly, Ed. A. Sydenham et al., *The Roman Imperial Coinage, Vol. 3, Antoninus Pius to Commodus*. Londres 1930.

**RIC VII.** C.H.V. Sutherland, R.A.G. Carson, *The Roman Imperial Coinage, Vol. 7, Constantine and Licinius A.D. 313-337*. Londres 1966.

Tableau I Saint-Antoine

N°	N° d'inventaire	Dénomination	Auteur	Datation	Technique	Atelier	Découverte	
M15	CdN 2014-20-dt	Aes 4	Empire romain, Valentinien II	388-392	Æ	Lyon	Espl. St-Antoine	2013
M16	CdN 2014-19-dt	Minime	Empire romain ; Zénon l'Isaurien ; Léon I	V <sup>e</sup> siècle	Æ	Ind.	Espl. St-Antoine	2013
M17	CdN 2014-18-dt	Nummus	Burgonde, Royaume, Gondebaud (473-516) ?		Æ		Espl. St-Antoine	2013
M 18	CdN 2015-1-dt	Minime	Empire romain, ind.	V <sup>e</sup> siècle	Æ	Ind.	Espl. St-Antoine	2014
M 19	CdN 2015-2-dt	Sesterce	Empire romain, Antonin le Pieux	140-144	Orichalque		Espl. St-Antoine	2014
M 20	CdN 2015-3-dt	Aes 4	Empire romain, réduit, nom disparu	388-402	Æ	Aquilée	Espl. St-Antoine	2014
M 21	CdN 2015-4-dt		Empire romain, imitation ?	IV <sup>e</sup> -V <sup>e</sup> s.	Pb ou brûlée	Ind.	Espl. St-Antoine	2014
M 22	CdN 2015-5-dt	Antoninien	Empire romain	vers 260-270	Cuivre saucé	Ind.	Espl. St-Antoine	2014
M 23	CdN 2015-6-dt	Potin	Leukerpotin	entre 130 et 50 av. J.-C.	Æ		Espl. St-Antoine	2014
M 24	CdN 2015-7-dt	Bronze	Celte	vers début I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	Æ	Vallée du Rhône ?	Espl. St-Antoine	2014
M 25	CdN 2015-8-dt	Quinaire	imitation Marseille ?	vers début I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	Argent	Vallée du Rhône ?	Espl. St-Antoine	2014
M 26	CdN 2015-15-dt	Jeton ?		époque moderne			Espl. St-Antoine	2014
M 27	CdN 2016-5-dt	Aes 4	Rome, Empire	fin IV <sup>e</sup> , première moitié V <sup>e</sup> s.	Æ		Espl. St-Antoine	2015
M 28	CdN 2016-4-dt	As	Rome, Empire, Tibère (14-37)		Æ	Rome	Espl. St-Antoine	2015
M 29	CdN 2016-6-dt	Aes 4	Rome, Empire, Théodose II (408-450), type à la Victoire		Æ		Espl. St-Antoine	2015

Tableau II Divers sites en campagne

N°	N° d'inventaire	Dénomination	Auteur	Datation	Technique	Atelier	Découverte	
Cartigny								
M 1	CdN 2016-3-dt	Denier	Lausanne, Evêché (?)	1491-1536	Billon		Cartigny	2015
Chancy								
M4	CdN 2015-14	As	Rome, Empire, diva Faustina (l'ainée)	après 147 apr. J.-C. jusqu'à 161	AE	Rome	Chancy-Fargout	2012
Collex-Bossy								
M1	CdN 2015-11	Denier	Evêché de Lausanne, Sébastien de Montfalcon	1517-1536	Billon	Lausanne	Collex-Bossy	2014
M2	CdN 2015-10	Denier	Savoie, duché, Charles II (1504-1553)		Billon	Ind.	Collex-Bossy	2014
Perly-Certoux								
M1	CdN 2015-12-dt	Aes 3	Rome, Empire, type CONSTANTINOPOLIS	env. 331-340	AE		Perly-Certoux	2014
M2	CdN 2015-13-dt	Antoninien ?	Rome, Empire	III <sup>e</sup> s.	Cuivre		Perly-Certoux	2014
Sézegnin (fouille 1975)								
N° 106	CdN 2016-1-dt	5 centimes	Empire français	1855	Cuivre		Sézegnin (Nécropole)	1975
N° 136	CdN 2016-2-dt	Fragm. Monnaie ?	Ind.	XIX <sup>e</sup> s. ?	Cuivre		Sézegnin (Nécropole)	1975

Tableau III Compesières

N°	N° d'inventaire	Dénomination	Auteur	Datation	Technique	Atelier	Découverte	
M 135	CdN 2015-16-dt	Jeton de compte	Nuremberg, Albrecht Hoger (maître 1735-1789)	vers 1750	Lt	Nuremberg	Compesières	2015
M 136	CdN 2015-17-dt	Deux-quarts	Genève, République	1720-1730	Billon	Genève	Compesières	2015
M 137	CdN 2015-18-dt	Deux-quarts	Genève, République	1702	Billon	Genève	Compesières	2015
M 138	CdN 2015-19-dt	Deux-quarts	Genève, République	1702	Billon	Genève	Compesières	2015
M 139	CdN 2015-20-dt	Pt-blanc	Savoie, Duché, Amédée VIII (1416-1440) ?		Billon	Ind.	Compesières	2015
M 140	CdN 2015-21-dt	Kreuzer	Wurtemberg, Comté, Friedrich I. (* 19. August 1557 in Mömpelgard; † 29. Januar 1608 in Stuttgart)	1586	Argent		Compesières	2015
M 141	CdN 2015-22-dt	Obole	Brabant & Limbourg (?)	vers 1460	Cuivre	Ind.	Compesières	2015
M 142	CdN 2015-23-dt	Obole	France, Royaume	vers 1450	Cuivre	Ind.	Compesières	2015
M 143	CdN 2015-24-dt	Minime	Rome, Empire	V <sup>e</sup> s.	Bronze	Ind.	Compesières	2015
M 144	CdN 2015-25-dt	Deux-quarts	Genève, République	1702	Billon	Genève	Compesières	2015
M 145	CdN 2015-26-dt	Obole	France, Royaume (?)	vers 1450	Cuivre	Ind.	Compesières	2015
M 146	CdN 2015-27-dt	Obole	France, Royaume (?)	vers 1450	Cuivre	Ind.	Compesières	2015
M 147	CdN 2015-28-dt	Quart	Genève, République	1606	Billon	Genève	Compesières	2015
M 148	CdN 2015-29-dt	Deux-quarts	Genève, République	1652	Billon	Genève	Compesières	2015
M 149	CdN 2015-30-dt	Denier	Genevois, comtes	1356-1391	Billon	Annecy	Compesières	2015
M 150	CdN 2016-9-dt	Denier	Lausanne, évêché	1491-1536	Billon	Lausanne	Compesières	2015
M 151	CdN 2016-7-dt	5 cent.	Grèce, royaume, Georges I <sup>er</sup>	1876-1882	Cuivre	Athènes	Compesières	2015
M 152	CdN 2016-11-dt	Denier	Lausanne, évêché, Sébastien de Montfalcon (1517-1536)		Billon	Lausanne	Compesières	2015
M 153	CdN 2016-14-dt	Quart de sol	Savoie, Duché, Charles-Emmanuel (1580-1630) ?		Billon	Ind.	Compesières	2015
M 154	CdN 2016-10-dt	Mite ?	Brabant & Limbourg (?)	vers 1460	Billon	Ind.	Compesières	2015
M155	CdN 2016-8-dt	Denier	Genevois, comtes, Pierre (1370-1392)	1371-1391	Billon	Annecy	Compesières	2015
M 156	CdN 2016-13-dt	Denier	Genevois, comtes, Amédée III (1320-1367)	1356-1362	Billon	Annecy	Compesières	2015
M 157	CdN 2016-12-dt	Quart de sol	Savoie, déché, Emmanuel Philibert (1557-1580)		Billon	Ind.	Compesières	2015

# ■ Notices

## Campagne

### 1. Meinier, château de Rouelbeau Fouilles programmées

Coord. 2°50'5830.83 / 1°12'1913.49, alt. 431-434.15 m

L'année 2014 fut consacrée aux ultimes investigations archéologiques sur le site du château de Rouelbeau. Après douze campagnes de fouilles, les deux derniers mois ont été dévolus à la fin des décapages dans la zone nord-est de la *domus plana*. Une aire de boulets a été mise au jour: les pierres, dont certaines sont plates, semblent être bien agencées.

La fouille a également suivi la pente du fossé qui encerclait la *domus* et nous a donné la possibilité d'investiguer à proximité de l'escalier afin de vérifier qu'il avait bien été construit dans un second temps, c'est-à-dire après le comblement de la dépression qui entoure la *domus plana*. En effet, il repose sur l'épaisse couche de terre argileuse qui comble ce fossé. Nous avons déjà pu observer auparavant que le niveau de déchets de molasse, contemporain de la construction du bâtiment en pierre, avait été perturbé par une tranchée de fondation. Avant la construction de cet escalier, la partie inférieure de la *domus plana* ne devait être accessible que par une trappe ou un escalier de bois.

Après la construction du corps de logis maçonné contre la courtine est, la *domus plana* est abandonnée et progressivement démantelée. Par contre, le puits, seule source d'approvisionnement en eau pour toute la bâtie, devait impérativement être maintenu. Un niveau de boulets a été aménagé afin de faciliter l'accès au puits et, ainsi, pouvoir continuer d'aller puiser de l'eau.

Cette dernière campagne, très courte, s'est achevée fin juin 2014. La toiture de tubulaires construite au fil des campagnes et des ouvertures de fouilles a été complètement démontée. Le site a été nettoyé dans son ensemble pour pouvoir procéder à une couverture photographique. Les travaux de restauration ont démarré dans le courant de juillet et toute la fouille a été remblayée afin de préserver au mieux les vestiges des assauts du temps. Une couche



de sable recouvre les diverses structures, puis la terre provenant de la fouille a été ajoutée. Les travaux de remise en valeur mettent en scène une grande maquette en bronze représentant le résultat des fouilles archéologiques. Cette dernière est placée sur le terreplein qui recouvre les vestiges à l'intérieur du château et complète un cheminement jalonné de panneaux explicatifs, consacrés tant à l'histoire du château qu'à la flore et la faune qui entourent la bâtie.

M. Joguín Regelin

1 Zone de boulets à l'angle nord-est de la *domus plana*. Photo SCA, M. Joguín Regelin

2 Vue générale des fouilles avec au centre la *domus plana* et, en avant-plan, les trous de poteau de la palissade défensive. Photo SCA, M. Joguín Regelin.

## 2. Bardonnex-Compesières, route de Cugny 101

### Fouille préventive – Etablissements antiques et médiévaux

Coord. 2°49'196 / 1°11'036, alt. 475 m



3 Vue générale du chantier avec, au premier plan à gauche, la zone occidentale du bâtiment du Moyen Age tardif. Au centre la partie orientale de ce bâtiment, dotée d'un drain intérieur. Photo SCA, M. Berti.

Des sondages ont été effectués au nord de l'église Saint-Sylvestre de Compesières durant l'été 2014, en amont d'un projet de parking communal, afin d'établir le diagnostic archéologique du périmètre concerné<sup>1</sup>. Sur la base des résultats obtenus, une campagne de fouilles a été programmée en 2015, concentrée dans le secteur sud-ouest de la parcelle agricole 13854<sup>2</sup>. Cette dernière se trouve à moins de 10 m au nord de l'édifice sous lequel avaient été mis au jour, il y a une dizaine d'années, des vestiges bien conservés d'un établissement rural gallo-romain et des églises successives, construites probablement dès l'époque mérovingienne<sup>3</sup>. Les objectifs de 2015 visaient à mieux cerner l'occupation antique du site et à étudier les environs du lieu de culte chrétien, dans le but d'en comprendre l'organisation et de repérer un éventuel habitat contemporain.

Si les structures conservées et dégagées lors de cette campagne de fouilles appartiennent essentiellement au Moyen Age tardif, l'occupation du site remonte bien à l'époque gallo-romaine. La céramique marquant l'abandon des structures antiques est cohérente avec celle issue des fouilles

sous l'église et confirme une datation au Bas Empire. Très partielles, les structures de cette époque n'éclaircissent cependant pas les éléments dégagés il y a 10 ans.

Un horizon du Haut Moyen Age avait pu être mis en évidence sous l'église actuelle, notamment grâce à des trous de poteau et des poteries. Les fragments de céramiques mis au jour cette année, bien que moins représentatifs et moins nombreux, confirment cette continuité d'occupation.

Une construction maçonnée, ou tout au moins dotée d'un soubassement maçonné, de 12 m par au moins 6 m a été partiellement dégagée. Sa partie occidentale est dotée d'une annexe contre son flanc nord. Elle est deux fois plus ample que la zone orientale semi-excavée qui bénéficie d'un système d'évacuation de l'eau certainement en relation avec l'activité exercée en ce lieu. Dans cette zone, plusieurs trous de poteau ont été observés, qui pourraient témoigner d'étapes ou de constructions antérieures en matériaux périssables. Ce vaste bâtiment était probablement une unité agricole, abritant plusieurs activités en relation avec la gestion d'un domaine.

Les vestiges du bâtiment maçonné semblent remonter, en l'état actuel de nos connaissances, au Moyen Age tardif. Les éléments de datation, même lacunaires, ne permettent pas de placer cette construction à une époque antérieure à l'arrivée des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ceux-ci sont présents sur le site à partir de 1270, dès lors qu'ils reçoivent l'église paroissiale des mains de l'évêque de Genève Aymon de Cruseilles. Ce n'est toutefois que vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle que les Hospitaliers installent le siège de la commanderie de Genevois à Compesières, désireux de rapprocher leur chef-lieu administratif (jusqu'alors situé à Annecy) de la ville épiscopale de Genève. Il est probable que le transfert du chef-lieu administratif ait eu de profondes incidences sur le site, non seulement sur la commanderie et l'église, mais également sur les bâtiments utilitaires et l'habitat. Les éléments de datation issus des dernières interventions archéologiques

se concentrent entre le 14<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle et vont dans ce sens.

La fouille, en 2016, d'un secteur de surface équivalente situé directement à l'est de la zone exploitée permettra, nous l'espérons, d'enrichir notre connaissance actuelle du site.

#### I. Plan

### 3. Cartigny, rue des Trois-Fontaines 5, 5A et 5B Sondages préventifs – Tombe à incinération d'époque augustéenne

Coord. 2°49'432 / 1°11'4'590, alt. 430 m

La construction d'un immeuble de logements et d'un couvert à voitures, situés au cœur du village de Cartigny, a nécessité l'intervention préalable du Service cantonal d'archéologie<sup>4</sup>. Huit sondages effectués à la pelle mécanique, sur une parcelle d'environ 950 m<sup>2</sup>, ont permis de poser un diagnostic de terrain. L'examen préliminaire du mobilier archéologique a mis en évidence une occupation s'échelonnant de la Préhistoire à nos jours.

La trouvaille la plus remarquable est une tombe à incinération. Les restes de la crémation et un riche mobilier – trois fibules en bronze, dont deux fragmentaires, un bracelet en bronze et un petit *unguentarium* en verre jaune – se trouvaient dans un contenant en matière périssable<sup>5</sup>. L'étude de ces objets a fourni une datation entre la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le début du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

1 Sondages planifiés entre les travaux agricoles et exécutés entre le 15 et le 31 juillet 2014, dirigés par l'auteur, assistée de M. Berti (SCA), avec l'aide de M. Limeres, M. Picara et J. Leal (Entreprise Cuénod Constructions S.A.), que nous remercions. Voir rapport d'intervention SCA, I. Plan et M. Berti, novembre 2014 (non publié). Nous tenons à remercier également ici la mairie de Bardonnex, et en particulier Giulia Thabuis, pour son accueil et son soutien.

2 Campagne de fouilles qui s'est déroulée du 7 avril au 28 octobre 2015, avec les mêmes intervenants qu'en 2014. Un secteur de 400 m<sup>2</sup> a été ouvert, qui sera complété en 2016 par un second, de surface analogue, à l'est. Voir rapport d'intervention SCA, I. Plan et M. Berti, avril 2015 (non publié).

3 J. Terrier, *Genava* n.s. LIV, 2006, pp. 349-362; J. Terrier et I. Plan, *L'église Saint-Sylvestre de Compesières*, Genève 2011.

La découverte de cette tombe à incinération a conduit à organiser une fouille de sauvetage sous la direction de Denis Genequand et de l'auteur. Cette opération, menée entre la fin du mois d'octobre 2015 et la fin du mois de mars 2016, a permis de mettre au jour une petite nécropole d'époque augustéenne, qui sera présentée plus largement dans le prochain volume de la série *Archéologie genevoise*.

#### G. Consagra

4 Les sondages ont été effectués du 29 juillet au 4 août 2015 par l'auteur, avec l'assistance de F. Ferreira (Cuénod Constructions S.A.).

5 La fouille en laboratoire et les traitements de restauration ont été effectués par l'auteur, B. Rey-Bellet (MAH) et B. Güimil (Escola Superior de Conservación e restauración de Bens Culturais de Galicia) entre le 10 et le 28 août 2015.



4 Apparition des restes d'une tombe à incinération en limite d'un sondage. On distingue une concentration de charbon et une fibule en bronze du type «gauloise simple», d'époque augustéenne. Photo SCA, G.Consagra.

### 4. Chancy, Bois de Fargout Fouille programmée – *Fanum* et fours de tuiliers gallo-romains, bâtiment en bois du Haut Moyen Age

Coord. 2°48'6'225 / 1°11'10'155, alt. 413 m

En préambule, il est nécessaire de rappeler les découvertes réalisées lors des précédentes campagnes de fouilles<sup>6</sup>. Ainsi, nous avons mis au jour un *fanum*, bâtiment quadrangulaire à plan centré avec en son centre une *cella*; l'ensemble est daté par <sup>14</sup>C vers 70 apr. J.-C.<sup>7</sup>, grâce entre autre à plusieurs échantillons de charbons de bois, et par

deux intailles trouvées dans la même couche en 2012. Deux fours de tuiliers gallo-romains sont ensuite construits dans les ruines du temple au cours du 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., et resteront en activité jusqu'aux 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> siècles. Enfin, de nombreux trous de poteau ont été identifiés sur toute l'étendue de la fouille, certains perçant les vestiges de la tuilerie,



6 *Découvertes archéologiques dans le canton de Genève 2010-2011*, Patrimoine et architecture, Série archéologie n° 1, pp. 36-46; *Découvertes archéologiques dans le canton de Genève 2012-2013*, Patrimoine et architecture, Série archéologie n° 2, pp. 91-92.

7 Laboratoire Romand de Dendrochronologie, Moudon (Réf. LRD12/R6667R). Datation effectuée par Radiocarbon Dating – ETH Zurich (ETH- 46206, Ech. 37, ETH-45847).

8 Datations confirmées par la thermoluminescence, QED Laboratoire, Aix-en-Provence (QED 1118-I; A-09-31-03-TL).

9 Voir note 8.

10 La température nécessaire pour cuire le pain est de 240°C ; la cuisson des tuiles et des briques nécessite une température du four de 900°C à 1200°C.

11 [http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/creation\\_de\\_mares\\_temporaires\\_2014.pdf](http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/creation_de_mares_temporaires_2014.pdf) ; [http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/forets\\_claires\\_clairieres\\_2014.pdf](http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/forets_claires_clairieres_2014.pdf)

5 Chancy – Fargout, le 16.3.2016. Photo SCA, G. Zoller.

d'autres les restes des maçonneries du *fanum*. L'ensemble correspond à un bâtiment en bois du Haut Moyen Age qui, de fait, réutilise en grande partie le plan des structures antérieures: ses dimensions sont quasiment celles du temple.

Les interventions réalisées de janvier à mi-mai 2014 et de février à fin novembre 2015 se sont concentrées dans le secteur nord-est, entre le petit four FA2, le foyer domestique FA11 et les murs de l'ancien lieu de culte. De petits sondages ont été

effectués pour mieux appréhender l'ensemble des structures sur toute la surface investiguée lors des précédentes campagnes, à savoir le *fanum* et ses maçonneries, et pour rechercher des trous de poteau supplémentaires.

Depuis quelque temps, nous avons repéré le probable négatif d'une sablière basse à l'angle nord-est de l'ancienne *cella* et contre le mur nord de sa galerie. Lors d'un premier décapage, le tracé de la poutre est apparu clairement. Le comblement de l'étroite tranchée était rempli par une grande quantité de charbons de bois, de fragments de tuiles et de torchis, d'ossements fauniques calcinés ainsi que par un grand nombre de tessons de céramique. La typologie des tessons les plus récents les place aux alentours de 700 apr. J.-C.<sup>8</sup>. Au fur et à mesure des décapages du terrain encaissant, qui visaient à connaître l'étendue du niveau de construction du *fanum* dans ce secteur, la sablière, entièrement calcinée, est apparue posée sur un petit mur étroit. Elle était conservée en plusieurs gros tronçons larges d'environ 15 cm. Des prélèvements ont été effectués pour les analyses dendrochronologiques et <sup>14</sup>C.

Il est raisonnable de penser que ces deux structures ont été construites en même temps que la dernière réparation du petit four FA2, vers 460 apr. J.-C.<sup>9</sup>. L'ensemble devait supporter une paroi à ossature de bois remplie de torchis, qui fermait ainsi l'espace de travail du petit four en incluant la structure foyère rectangulaire, située presque au droit de la porte d'entrée du laboratoire. Il semble que ce local ait été encore en fonction, puisqu'il intègre le petit four à l'intérieur du bâtiment sur poteau de bois, ce au moins durant les premières décennies du Haut Moyen Age. Après 460 (date estimée de la dernière fournée), il a peut-être fonctionné pour autre chose que la cuisson de briques et de tuiles: pourquoi pas un four à pain, avec une chaleur thermique plus faible<sup>10</sup>.

Le site a été remblayé en novembre 2015. Deux mares temporaires ont été créées à cet endroit, à la demande de la Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève, afin de constituer un biotope pour les batraciens et autres espèces. L'espace tout autour restera libre d'arbres pour devenir une clairière<sup>11</sup>.

G. Zoller

## 5. Meyrin, Les Vergers, rue des Arpenteurs n°s 2-12

### Sondages préventifs

Coord. 2'494'270 / 1'120'837, alt. 425 m

Des fragments de céramique romaine, trouvés sur un terrain au lieu-dit Les Vergers à Meyrin, ont été signalés au Service cantonal d'archéologie durant l'année 2014. L'emplacement étant voué à un vaste projet de construction de logements, des sondages préalables ont été effectués en décembre 2014<sup>12</sup>, afin de vérifier la présence de vestiges archéologiques suggérée par les trouvailles de surface.

Deux zones présentant une légère déclivité en direction du nord-ouest ont été sondées. Dans la Zone 1, qui couvre une surface d'environ 4400 m<sup>2</sup> située à 80 m de la route de Meyrin, onze tranchées ont été ouvertes. Dans la Zone 2, d'environ 2800 m<sup>2</sup>, plus à l'ouest et distante de 40 m de la route, cinq sondages ont été effectués.

Seuls des drains constitués de galets de rivière non maçonnés ont pu être constatés. Ils sont installés sur une argile naturelle

jaunâtre et recouverts par une couche de terre végétale épaisse de 30 à 70 cm, observée sur l'ensemble des deux zones. De rares tessons du 19<sup>e</sup> siècle semblent associés aux deux drains repérés dans la Zone 2. Le matériel d'époque romaine n'est en revanche présent qu'à la surface de la terre végétale, sans aucun rapport avec des vestiges archéologiques.

De surcroît, dans la moitié sud-est de la Zone 2, la terre végétale recouvre des couches d'argile grise à noirâtre extrêmement compactes, contenant divers matériaux de construction contemporains (béton, plastique, etc.). Il s'agit vraisemblablement de l'emplacement d'une chaussée goudronnée démolie récemment (elle est encore visible sur une photo aérienne de 2011) puis recouverte de matériaux rapportés qui recelaient les tessons d'époque romaine.

Ph. Ruffieux

- 12 Les sondages ont été réalisés sous la supervision de l'auteur, avec le concours de J. Leal, technicien, M. Dominguez, machiniste et A. Sampaio Alves, fouilleur, de l'entreprise Cuénod Constructions SA.

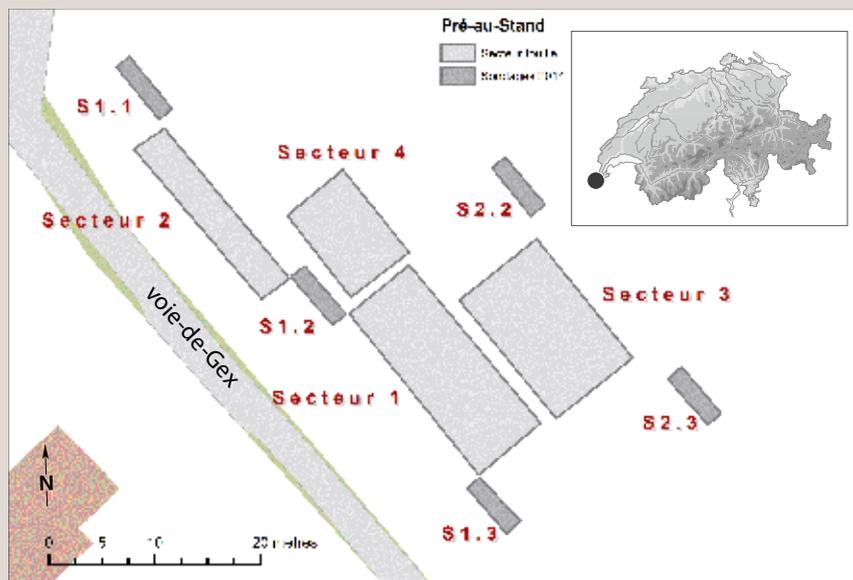
## 6. Grand-Saconnex, Pré-du-Stand

### Fouille préventive – Site préhistorique

Coord. 2'498'719 / 1'121'923, alt. 425.81 m

Depuis 2015, sur une surface de 4000 m<sup>2</sup>, en préalable à l'aménagement autoroutier géré par l'Office fédéral des routes (OFROU), des fouilles archéologiques sont menées sous la direction de Marie Besse et de Tara Steimer, Université de Genève, sur le site du Pré-du-Stand (commune du Grand-Saconnex). Trois occupations y ont été identifiées: la première remonte au Néolithique final, la deuxième à l'âge du Bronze final - Hallstatt et la troisième à l'âge du Fer.

Les vestiges archéologiques les plus anciens se développent dans un terrain légèrement en creux, en contre-pendage par rapport à la topographie actuelle. Le site domine un vaste panorama vers le nord-ouest, en direction du Jura; il est placé géographiquement en bordure d'un banc de Molasse ayant résisté à l'érosion glaciaire et



6 Situation des sondages et des secteurs fouillés en 2015. Photo Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Université de Genève.



7 Photographie du menhir du sondage 1.2. Photo Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Université de Genève.

8a-b Les tessons campaniformes 1024 et 1126. Photos Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Université de Genève.

qui participe de façon importante à la topographie actuelle de la colline du Grand-Saconnex. Ce substrat molassique est couvert par une succession de sept séquences géologiques: un dépôt de till (sédiments glaciaires), un dépôt de retrait glaciaire altéré, quatre niveaux de colluvions distincts de 20 à 40 cm d'épaisseur et un niveau de terre végétale de 10 à 30 cm d'épaisseur. Le site du Pré-du-Stand a été largement dégradé par les ruissellements depuis 5000 ans. Les structures du Néolithique, de l'âge du Bronze final-Hallstatt et de l'âge du Fer sont en place, 1168 tessons de céramique ont été mis au jour. Hormis quelques esquilles d'os brûlé, le matériel osseux est quasi inexistant, une absence due à l'acidité du sol.

Un bloc de gneiss a été découvert à faible profondeur dans le sondage 1.2 **FIG. 7**, effectué par le Service cantonal d'archéologie sous la direction de Michelle Jognin Regelin en 2014. Il a été identifié comme un menhir mesurant 1.32 m de haut par 0.7 m à sa base, 0.82 m dans sa partie la plus large. Son poids est estimé à 1100 kg. La fouille des couches sous-jacentes a mis au jour la fosse d'implantation, avec des pierres de calage. Les charbons provenant de cette fosse ont daté la mise en place de ce bloc au Néolithique final, aux alentours de

2800 av. J.-C. Puis, aux 8-7<sup>e</sup> siècles av. J.-C., le menhir a été mis à l'horizontal.

Un second bloc de gneiss, plus petit (0.95 m de haut par 0.6 m à la base et 0.4 m pour la partie supérieure), a été dégagé dans le secteur 4. Egalement découvert en position couchée, il se situe à environ 13 m au nord du premier menhir et occupe la même position stratigraphique.

Au Néolithique, les deux menhirs étaient dressés sur un replat sédimentaire formé de till, surplombant légèrement le terrain en amont.

Plusieurs piquets sont plantés dans une épaisse couche noire que l'on retrouve sur toute la surface fouillée du vallon. Le prélèvement de charbons de l'un des piquets brûlés, dans le sondage 1.3, a fait l'objet d'une datation <sup>14</sup>C: ces structures remontent elles aussi au Néolithique final.

Du mobilier Campaniforme **FIG. 8A-B**, principalement des tessons de céramique, a été prélevé dans plusieurs zones du site, à l'interface entre une couche de colluvions très noire et les colluvions beige/orangé qui la scellent.

Dans le secteur 3, les vestiges de l'âge du Bronze final – Hallstatt se résument à un épandage de pierres et de la céramique. Dans le secteur 1, des zones charbonneuses et une zone de démolition ont été relevées **FIG. 9**. Cette dernière, caractérisée par des nodules d'argile orange dessinant une petite nappe au sud de la zone charbonneuse, a pu être datée par une datation radiocarbone de 1744-1624 av. J.-C.

Les vestiges de l'âge du Fer et de l'époque romaine sont de loin les plus nombreux et les plus imposants. Un empierrement de 6 m de large à cheval sur les secteurs 1 et 3 est visible sur plus de 25 m de long, jusque dans le secteur 4 **FIG. 10**. De faible épaisseur, il est à certains endroits mal préservé, notamment au nord du secteur 1. Les pierres décimétriques semblent avoir été jetées sans ordre apparent. Dans le secteur 3, en bordure de ce radier, on observe un alignement de plusieurs grosses pierres. Il s'agit probablement d'une zone de circulation qui a été empierrée pour faciliter le passage au moment des grosses pluies.

Deux structures d'assainissement, identifiées par les prospections géo-radar menées par Ludovic Baron, de l'Université de

Lausanne, ont été fouillées dans le sondage 2.2 et le secteur 3. Leur architecture est complexe et requiert une quantité importante de matière première. Les fosses des structures possèdent un fond plat et des parois verticales. Pour l'une d'entre elles, des pierres, taillées en biseau pour la plupart, sont plantées de chant les unes contre les autres. Elles sont recouvertes par des galets et des pierres de 20-25cm de diamètre. Une couche de galets plus petits vient sceller l'ensemble. Il s'agit d'une structure drainante. La conception architecturale de l'autre structure est différente, il s'agit d'un canal aménagé avec de part et d'autre des pierres de chant et une couverture de dalles plates jointives. Ce canal est, comme le drain, surmonté d'un rang de gros galets, puis d'une couche de petits galets. Dans les deux structures d'assainissement se trouvaient des tessons de céramique de La Tène finale.



Le diagnostic archéologique et la fouille préventive de 2014 et 2015 ont livré des éléments intéressants pour comprendre l'occupation de ce lieu dès le Néolithique final. Les hommes de cette époque ont érigé les menhirs sur une petite éminence sédimentaire qui formait un sol relativement compact comparé au dépôt glaciaire colluvionné, légèrement en contrebas, plus meuble et parfois gorgé d'eau selon les périodes de l'année. C'est dans ce dépôt qu'ont été plantés les piquets, vraisemblablement d'une palissade ou d'une haie. Les tessons du Campaniforme, la zone charbonneuse du Bronze ancien, les structures et le mobilier de l'âge du Bronze final – Hallstatt mis au jour sur le site montrent que les hommes ont continué à exploiter cette zone. Abandonnée à l'âge du Fer, cette partie du terrain est néanmoins assainie par un drainage et une voie de circulation la traverse. L'occupation humaine s'est déplacée en amont, en dehors du périmètre des fouilles.

L'ensemble constitue une référence importante et originale pour l'archéologie préhistorique genevoise. En effet c'est, avec Créderly, le seul site terrestre connu pour la période du Néolithique final et du Campaniforme dans le Canton de Genève. Une deuxième (et dernière) campagne de fouille est prévue en 2016.

**M. Besse et T. Steimer**



M. BESSE ET T. STEIMER  
LABORATOIRE D'ARCHÉOLOGIE  
PRÉHISTORIQUE ET ANTHROPOLOGIE  
DÉPARTEMENT F.-A. FOREL DES SCIENCES  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU  
UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
BOULEVARD CARL VOGT 66  
1211 GENÈVE 4  
Marie.besse@unige.ch  
Tara.steimer@unige.ch

**9** Vue zénithale du clayonnage (zone de démolition). Photo Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Université de Genève.

**10** Vue de l'empiérement et du canal dans le secteur 3. Photo Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Université de Genève.

## 7. Versoix, chemin des Lombardes 12

### Intervention d'urgence – Sépultures

Coord. 2°501 0'20 / 1°126'410, alt. 425 m

Le Service cantonal d'archéologie a été contacté le 20 octobre 2014 suite à la découverte d'ossements humains à Versoix, dans une propriété privée<sup>13</sup>. La présence avérée de plusieurs squelettes *in situ* sous une couche de terre végétale de faible épaisseur a motivé un rapide diagnostic archéologique de la parcelle<sup>14</sup>.

La découverte de ces tombes dans un quartier résidentiel des hauts de Versoix, au lieu-dit Saint-Loup, a révélé la présence d'une aire funéraire qui pourrait correspondre au cimetière de l'église paroissiale de Saint-Loup, attestée dans les textes entre le 12<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle, mais qu'aucun vestige ne permet de situer. Les 34 sépultures documentées complètent des observations ponctuelles faites dès 1954 dans cette zone en cours d'urbanisation<sup>15</sup>. Elles ne donnent néanmoins pas la mesure du cimetière qui s'étend largement au-delà et dont on a pu observer la densité notamment par la présence de plusieurs niveaux d'inhumations.

L'un des deux seuls segments de fondations mis au jour, au nord de la parcelle, se poursuit en direction de la propriété voisine, sous laquelle quatre tombes avaient été documentées en 1987 et qui occupe le centre du petit plateau desservi par le chemin des Lombardes, rendant plausible la localisation de l'église en ce lieu.

Cette zone en plein essor est susceptible de livrer des informations complémentaires au gré des futurs terrassements.

#### I. Plan et Ph. Ruffieux

- 13 Nous remercions le bureau d'architecte PROCESSUS IMMOBILIER SA. L'intervention archéologique d'urgence a été réalisée par I. Plan et Ph. Ruffieux, avec la collaboration de M. Limeres (Cuénod Constructions S.A.).
- 14 L'intervention s'est déroulée entre le 29 octobre et le 3 novembre 2014, immédiatement après la démolition de la villa. Voir rapport d'intervention SCA, I. Plan et Ph. Ruffieux, novembre 2014 (non publié).
- 15 L. Blondel, *Genava* n.s. II, 1954, pp. 223-230 et *Genava* n.s. VI, 1958, pp. 230-231.

## 8. Céligny, Es Epenoux

### Sondages préventifs

Coord. 2°503'816 / 1°135'046, alt. 453,90 m



Des sondages ont été effectués les 7 et 8 juillet 2014 sur une parcelle agricole devant être remodelée à Céligny<sup>16</sup>. Ils ont pris la forme de longues tranchées parallèles, larges de 1,20 m. La première (Sondage 1), au nord, est longue de 43,50 m. Sa profondeur a atteint 0,60 m en moyenne. Deux couches principales ont été repérées: la terre végétale (0,25 m d'épaisseur) et une couche argileuse brun-rouge résultant d'un phénomène de colluvionnement; celle-ci comprend dans certaines zones de petits charbons et deux tessons roulés en sont issus. Par endroits, dans la partie est de la tranchée, cette couche

**11** Sondage sous forme de longue tranchée, effectué à Céligny, Es Epenoux. Photo SCA, D. Genequand.

devient plus sableuse et oxydée et contient de petits fragments de molasse. A l'extrémité orientale de la tranchée, elle laisse la place à une couche argileuse contenant de nombreuses petites pierres.

La seconde tranchée (Sondage 2), au sud, est longue de 60,50 m et atteint une profondeur de 0,50-0,55 m en moyenne. Sa partie orientale se trouve en un des points les plus bas du champ. Sa stratigraphie est sensiblement la même que celle de la tranchée précédente : 0,20 m de terre végétale, puis une couche de colluvions argileuse de couleur brun-rouge, dans laquelle on observe des poches comprenant de petits charbons. Un tessou roulé a été trouvé dans l'une de ces dernières, à l'extrémité orientale de la tranchée. A mesure que la tranchée s'élève dans la pente en direction du nord-ouest, le sédiment devient plus clair, plus sec et moins argileux, avec de plus nombreux gravillons.

Des cinq tessons anciens trouvés dans les sondages, deux sont des bords et appartiennent à des jattes carénées datables de la période comprise entre 150 et 70 av. J.-C. (La Tène D1). Un fragment de panse se

rattache à la même série. Tous sont toutefois fortement érodés et attestent du phénomène de colluvionnement du sédiment dans lequel ils ont été trouvés. Deux autres tessons – un bord de cruche et une panse d'amphore Gauloise 4 – remontent à l'époque gallo-romaine et proviennent de la terre végétale.

Les anomalies – traces rectilignes – qui sont visibles sur certaines photographies aériennes et qui avaient justifié les sondages préventifs ne correspondent à aucune structure tangible repérable sur le terrain. Tout au plus peut-on conclure que la parcelle sur laquelle les sondages ont été effectués a été progressivement recouverte par des colluvions arrivant d'un secteur en amont, sur lequel une occupation de la fin de l'âge du Fer et de l'époque gallo-romaine s'est développée.

#### D. Genequand

16 Les sondages ont été réalisés avec l'aide de l'entreprise Cuénod Constructions SA ; Jean-Paul Cipolat et Manuel Picarra y ont pris part.

## Ville

### 9. Genève, chemin Rieu, route de Malagnou Intervention d'urgence (couverture photographique) – Citerne moderne

Coord. 2°50'18.61" / 1°16'839.17", alt. 420 m

Nous avons été contactés le 9 septembre 2015 par Serge Duchêne, du bureau d'architecte Jacques Bugna, qui nous signalait une découverte lors de travaux de terrassement en vue de la construction d'un immeuble. Nous nous sommes rendus sur place et avons constaté la présence d'une citerne moderne de plan rectangulaire, probablement du 19<sup>e</sup> siècle. Elle était constituée de deux piliers monolithiques en calcaire et couverte par de grandes dalles de roches probablement alpines. Ces structures récentes ne nécessitaient pas d'intervention particulière hormis une couverture photographique.

M. Joguín Regelin

12 Vue intérieure de la citerne. Photo SCA, Ph. Ruffieux.



## 10. Genève, rue de la Croix-Rouge

### Suivi de chantier – Mur de fortification du 16<sup>e</sup> siècle

Coord. 2°50'164 / 1°17'4'07, alt. 383 m



**13** La tranchée vue en direction de la place de Neuve, avec les tronçons du mur de fortification de 1534 recouverts par la bordure du trottoir. Photo SCA, G. Consagra.

Dans le cadre du projet de la Ville de Genève de nouvelles plantations et de réaménagement des trottoirs à la rue de la Croix-Rouge, le Service cantonal d'archéologie a procédé au relevé de la partie visible de la courtine du 16<sup>e</sup> siècle, reliant la Porte Neuve au bastion de Mirond (ou Calabri)<sup>17</sup>.

Dans une longue fosse aménagée pour accueillir dix nouveaux micocouliers, il a été possible de repérer, sur environ 80 m, les restes de douze tronçons maçonnés faisant partie d'un même mur. Il s'agit sans doute de la fortification, partiellement arasée lors de la construction du Monument international de la Réforme et de l'élargissement de la rue de la Croix-Rouge (1914-1917)<sup>18</sup>. La maçonnerie était formée de galets de rivière et de blocs de récupération liés avec un mortier à la chaux très dur. Une couche d'enduit gris

foncé, probablement contemporaine de la dernière phase d'utilisation du mur, a été relevée sur le parement sud (externe) de certaines portions de la maçonnerie.

Les deux parements n'étaient conservés que sur un seul tronçon. Ils attestent de la largeur complète du mur, conservée sur 1,45 m au maximum, et dont on peut déduire la présence de ressauts. En effet, un sondage effectué en 1908 avait révélé une épaisseur de 50 cm en surface et de 2,75 m à une profondeur de 7 m<sup>19</sup>.

L'état de conservation actuel du mur résulte des réaménagements successifs du petit passage arborisé, nommé Sous la Treille (ou Petit Languedoc) depuis la fin du 17<sup>e</sup> siècle, qui reliait la place de Neuve au Palais de l'Athénée et qui a existé jusqu'à l'aménagement de la rue de la Croix-Rouge.

L'emplacement exact du rempart que nous avons pu observer confirme les études précédentes sur le sujet<sup>20</sup>.

#### G. Consagra

- 17 L'intervention était placée sous la responsabilité de l'auteur et s'est déroulée du 16 au 27 février 2015. Nous remercions M. Berté (SCA), I. Brunier (IMAH), R. Perroulaz (hepia-HES de Genève), B. Paquet et M. Limeres (Cuénod Construction S.A.) et ainsi que T. Meneguzzi (entreprise SOGECA) pour leur collaboration.
- 18 Pour une bibliographie sur l'histoire et la construction du monument, voir W. Deonna, *Genava* VII, 1929, pp. 297-298; M. De La Corbière, I. Brunier, B. Frommel, D. Ripoll, N. Schätti et A. Winiger-Labuda (éd.), *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève* III. Genève, ville forte, Berne 2010, pp. 322-323.
- 19 C. Martin, Le mur dit des Réformateurs, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* 3, 1908, pp. 129-133.
- 20 Voir M. De La Corbière et alii, *op. cit.*, pp. 212-218 et pl. VI.



ARCHÉOLOGIE GENEVOISE 2014-2015  
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE  
SÉRIE ARCHÉOLOGIE N° 3  
FÉVRIER 2017

UNE PUBLICATION DE L'OFFICE DU PATRIMOINE  
ET DES SITES, SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE  
RUE DU PUIITS-SAINT-PIERRE 4  
CH - 1204 GENÈVE  
+41 (0)22 327 94 40  
[www.ge.ch/patrimoine/sca/](http://www.ge.ch/patrimoine/sca/)

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION  
SABINE NEMEC-PIGUET  
DIRECTEUR DE LA SÉRIE ARCHÉOLOGIE  
JEAN TERRIER  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
NOÉLIE VALLOT

ABONNEMENTS ET COMMANDES  
OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES  
CASE POSTALE 22  
CH - 1211 GENÈVE 8  
+41 (0)22 546 61 01  
[www.ge.ch/patrimoine](http://www.ge.ch/patrimoine)

COORDINATRICE  
LUCIE STEINER, ARCHEODUNUM SA  
EN CRAUSAZ 10  
CH - 1124 GOLLION

ÉDITIONS  
INFOLIO,  
EN CRAUSAZ 10  
CH - 1124 GOLLION  
[www.infolio.ch](http://www.infolio.ch)

MAQUETTE  
ANNE-CATHERINE BOEHI EL KHODARY, INFOLIO  
MISE EN PAGE  
CATHERINE BAUD, ARCHEODUNUM SA  
PHOTOLITHOGRAPHIE  
KARIM SAUTEREL, INFOLIO

IMPRESSION  
STÄMPFLI SA, BERNE

N° ISSN 1420-7095  
N° ISBN 978-2-88474-387-7  
© OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES 2017